

Numéro de la délibération	Intitulé	Statut
85-23	Retrait de fonction de Vice-président de M. Victor Provot	Adoptée
86-23	PLUI : Arrêt du projet	Adoptée
87-23	Institution Taxe Gémapi	Adoptée
88-23	Répartition du FPIC 2023	Adoptée
89-23	Décision modificative Budget SPANC DM1	Adoptée
90-23	Décision modificative Budget Pôle tertiaire DM1	Adoptée
91-23	Décision modificative Budget Maison de santé DM1	Adoptée
92-23	Bâtiment d'activité Champrond en Gatine : admission en non valeur	Adoptée
93-23	Interconnexion des réseaux d'eau potable (Tranche 2 : attribution marché)	Adoptée
94-23	Interconnexion des réseaux d'eau potable (Tranche 2 : demandes de financement))	Adoptée
95-23	Interconnexion des réseaux d'eau potable (Tranche 4 : lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre)	Adoptée
96-23	Mobilité : Programme ACOTE	Adoptée
97-23	RPQS Sictom de Nogent le Rotrou et Sirtom de Courville sur Eure	Adoptée
98-23	RPQS C'Chartres tourisme	Adoptée
99-23	Tarification signalétique Terres de Rando	Adoptée
100-23	Tarification location complexe sportif de Thiron Gardais	Adoptée

Le Président
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 28 Pour, 3 Contre, 6 blancs

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°85-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Retrait de la fonction de Vice-président de M. Victor Provot

Par arrêté du Président de la CdC en date du 31 juillet 2023, les délégations qui avaient été consenties à Monsieur Victor PROVOT en tant que Vice-Président de la CdC lui ont été retirées.

Suite à cet arrêté, il revient au Conseil communautaire de se prononcer sur la question du maintien de Monsieur Victor PROVOT dans ses fonctions de vice-président.

Le conseil communautaire à bulletin secret, décide de ne pas maintenir M. Victor Provôt dans ses fonctions de vice-président de la communauté de communes Terres de Perche.

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°86-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Urbanisme : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 151-1 et suivants, L 152-1 et suivants, L 153-1 et suivant et R 153-1 et suivants ;

VU les articles L 103-2 à L 103-4 et L 103-6 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 prescrivant l'élaboration du PLUi et définissant les modalités de concertations mises en œuvre à l'occasion de cette procédure ;

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les objectifs de l'élaboration du PLUi :

- conforter l'accueil d'activités, d'équipements et de services dans les pôles,
- maintenir et développer les activités, services et commerces de proximité sur l'ensemble du territoire,
- préserver l'activité agricole,
- améliorer le bâti existant pour lutter contre la vacance et prendre en compte la précarité énergétique,
- privilégier pour les bâtiments neufs une architecture simple et intégrée au contexte local,
- assurer une gestion économe de l'espace,
- préserver l'environnement en prenant notamment en compte la charte du Parc Naturel Régional du Perche,
- accueillir de nouvelles populations notamment des jeunes ménages compte tenu du contexte démographique vieillissant du Perche d'Eure et Loir.
- améliorer le bâti existant pour lutter contre la vacance, dynamiser les centres-bourgs et prendre en compte la précarité énergétique,
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au développement touristique du territoire,
- favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire et structurer un réseau de liaisons douces.

Monsieur le Président rappelle qu'un débat a eu lieu au sein du conseil communautaire lors de la séance du 14 mars 2023 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

Monsieur le Président précise les éléments essentiels du projet de PLUi, et à quelle étape de la procédure il se situe ; C'est un projet communautaire équilibré dans ses différentes composantes, tant physiques que territoriales, car il cherche à préserver l'identité et les valeurs de Terres de Perche.

Il permet au territoire de se doter de nouveaux outils lui permettant de relever de nombreux enjeux et défis à venir durant son horizon de mise en œuvre (2023-2035). Il porte une ambition d'accueil démographique modérée en cohérence avec les objectifs du SCOT, car elle vise à conforter l'armature urbaine du territoire.

Il tente de répondre à la fois aux enjeux d'amélioration des conditions d'habiter, de diversification et de mixité du parc pour s'accorder aux besoins du plus grand nombre (lutte contre la vacance, objectif de production de logements sociaux, taille de logement, locatif...).

En outre, il met en œuvre une véritable modération foncière avec le choix privilégié du réinvestissement urbain : ainsi 40 % des nouveaux logements sont produits grâce à la mobilisation de bâtis existants (réduction de la vacance, changement de destination) et de gisements fonciers non bâtis présents au sein des enveloppes urbaines existantes (dent creuse et division parcellaire). Cette modération s'exprime également au travers du choix du confortement des bourgs et de leur densification.

L'ensemble des Orientations d'Aménagement et de Programmation à vocation résidentielle respecte l'objectif de densité de logements associé à chaque niveau de l'armature territoriale par le SCOT.

Le PLUi porte un projet économique qui rationalise ses besoins en foncier et qui s'appuie désormais sur une stratégie économique communautaire partagée. En mobilisant de nouvelles surfaces à vocation économiques sur les trois principaux pôles, il ambitionne de réduire la dépendance aux pôles d'emplois extérieurs et de satisfaire localement ses actifs. Cette nouvelle offre foncière va permettre d'accompagner la dynamique actuelle des activités industrielles, technologiques et artisanales.

L'étendue consacrée aux espaces à vocation agricole et naturelle garantit à l'agriculture de disposer d'un territoire d'expression viable. Cette surface conjuguée à des dispositions règlementaires spécifiques, pour répondre aux enjeux de la diversification et du logement, offrent les moyens aux exploitants agricoles de s'ancrer durablement dans le territoire et assurer le maintien de savoir-faire.

Soucieux de préserver ses paysages et son cadre de vie, le projet mise sur le développement d'une offre tourisme, capables de lier protection de l'environnement et développement local.

Parallèlement, le PLUi vise à satisfaire les besoins de la population actuelle en améliorant les aménités du quotidien, les services de proximité, à accompagner le vieillissement de sa population (services de santé...) sans oublier les besoins de sa jeunesse (équipement sportif, culture...). Il porte aussi de nouvelles réponses en termes de services et d'équipements pour anticiper les attentes de nouvelles populations.

Le projet tente d'apporter des réponses aux différentes mobilités et aux besoins de déplacements du quotidien : à travers la relocalisation de l'emploi sur les bassins de La Loupe et de Thiron Gardais et le souhait de développer de nouvelles infrastructures de voies douces

Un important travail d'inventaire a été réalisé par les élus et les communes pour rendre compte de la diversité et de la qualité du patrimoine bâti et paysager. Désormais, cette richesse patrimoniale fait l'objet d'importantes protections au sein du PLUi.

Face aux effets du changement climatique, des enjeux énergétiques et environnementaux, le PLUi s'engage dans une stratégie d'adaptation afin de rendre le territoire résilient et moins vulnérable. Afin de lutter contre la perte de biodiversité et d'écosystèmes, le PLUi a décidé de constituer un "patrimoine environnemental". Il s'appuie sur la sanctuarisation des espaces de grande valeur (trame verte et bleue, site Natura 2000, corridor écologique, ENS, ZNIEFF...) des espaces complémentaires porteurs d'une biodiversité en devenir et s'accompagne de la constitution d'espace tampons afin de réduire les interactions ou les perturbations liées aux activités humaines. Cette protection s'est aussi étendue à d'autres éléments naturels plus ponctuels ou relictuels : ainsi des haies, arbres isolés, ou alignements d'arbres ont été identifiés et font l'objet de protections spécifiques.

Le projet vise à agir aussi sur la ressource en eau, tant dans sa disponibilité que sur sa qualité. Il s'est agi de conditionner l'ouverture de certains nouveaux secteurs de développement à la disponibilité de la ressource en eau potable, de privilégier les secteurs desservis par l'assainissement collectif.

L'ensemble du réseau hydrographique ainsi que toutes les zones humides répertoriées bénéficient d'une protection et de fortes restrictions d'aménagements.

Monsieur le Président présente le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de PLUi, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 janvier 2023 ;

Une note expose le cadre réglementaire, rappelle les objectifs définis au lancement de l'étude et précise les actions qui ont été menées (outils d'information, outils de concertation). Une synthèse et les conclusions de ce bilan complètent cette note jointe à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme ;**
- **d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est annexé à la présente délibération ; (Projet à retrouver en ligne <https://www.terresdeperche.fr/plui4.html?lg=fr>)**
- **de soumettre le projet de plan arrêté pour avis, en application des articles L153-16 et 17 et 18 du code de l'urbanisme :**
 - **aux personnes publiques associées à son élaboration, mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ;**
 - **à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**
 - **à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.**

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois.

Une copie de la délibération arrêtant le projet de PLUi (accompagnée du projet de plan) sera adressée au préfet du département de l'Eure et Loir.

**Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°87-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Institution de la Taxe GEMAPI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'instituer la taxe GEMAPI à compter de 2024. Le produit annuel 2024 attendu sera alors déterminé dans le cadre du vote du Budget 2024.



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°88-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Répartition du FPIC 2023

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la proposition de répartition dérogatoire libre du FPIC 2023 selon le tableau ci-dessous.

Compte-tenu de cette décision prise à l'unanimité, cette répartition dérogatoire s'appliquera sans que les conseils municipaux n'aient à délibérer sur cette décision.

COMMUNES	REPARTITION DE DROIT COMMUN	Repartition dérogatoire libre approuvée
BELHOMERT	15 126	11 826
CHAMPROND EN GATINE	15 423	8 859
LES CORVEES LES YYS	6 645	5 352
FONTAINE SIMON	19 837	15 454
LA LOUPE	47 502	37 712
MANOU	13 630	10 045
MEAUCE	8 300	6 534
MONTIREAU	2 727	2 135
MONTLANDON	3 704	3 125
SAINT ELIPH	17 839	15 132
SAINT MAURICE SAINT GERMAIN	9 228	6 056
SAINT VICTOR DE BUTHON	9 404	7 668
VAUPILLON	9 616	7 364
CHASSANT	6 642	6 506
COMBRES	11 006	10 592
CROIX DU PERCHE	2 597	3 843
HAPPONVILLIERS	6 298	5 320
MAROLLES LES BUIS	4 169	4 790
NONVILLIERS GRAND HOUX	9 972	8 959
SAINTIGNY	20 497	19 900
THIRON GARDAIS	12 004	11 937
FRAZE	8 289	7 099
TOTAL COMMUNES	260 455	216 208
CDC TERRES DE PERCHE	165 980	210 227
TOTAL FPIC	426 435	426 435

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°89-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Décisions modificatives Budget 108 – SPANC (DM1)

Cette DM est liée à la prise en charge de reliquats de vidanges groupées au titre de l'année 2022 (D65). Elle s'équilibre par la perception des redevances correspondantes facturées aux usagers (R75).

FONCTIONNEMENT					
	BP 2023	DM 1	Credits 2023 - BP+RAR + DM1		Credits 2023 - BP+RAR + DM1
011 - Charges à caractère général	12 618,00		12 618,00	013 - Atténuations de charges	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	95 000,00		95 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes	93 520,00
65 - Autres charges de gestion courante	878,87	1 104,40	1 983,27	73 - Impôts et taxes	0,00
66 - Charges financières			0,00	74 - Dotations, subventions et participations	0,00
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00		20 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	2 500,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	55 068,72		55 068,72	77 - Produits exceptionnels	58 250,00
014 - Atténuations de produits			0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	48 309,11
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 500,00		9 500,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 273,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 932,00		9 932,00		0,00
023 - Virement à la section d'investissement	5 854,52		5 854,52		0,00
Total	208 852,11	1 104,40	209 956,51	Total	208 852,11

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°90-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlondon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

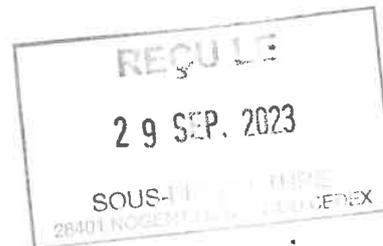
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOgni donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Décisions modificatives Budget 103 – Pôle tertiaire (DM1)

Cette DM est liée au remboursement de dépôts de garantie pour locataires sortants (D16). Elle s'équilibre par une baisse de crédit au chapitre de travaux (D21).

	BP 2023	DM1	Crédits 2023 - (BP+RAR)		BP 2023	DM1	Crédits 2023 - (BP+RAR)
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 693,17		8 693,17
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	13 - Subventions d'investissement			0,00
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00	-375,00	9 625,00	16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 483,96	375,00	66 858,96	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
27 - Autres immobilisations financières			0,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00
458118 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 967,19		86 967,19
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 693,17		8 693,17	021 - Virement de la section de fonctionnement	19 892,77		19 892,77
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 376,00		30 376,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00
Total	115 553,13	0,00	115 553,13	Total	115 553,13	0,00	115 553,13

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 TERRES DE PERCHE
 Place de l'Hôtel de Ville
 28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
 - en exercice : 41
 - présents ou représentés : 37
 - Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
 du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°91-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
 Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
 M. Marc MOCOgni donne pouvoir à M. Eric GERARD
 M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
 M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
 Mme Denise HULLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
 M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
 Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Décisions modificatives Budget 104 - Maison de Santé (DM1)

Cette DM est également liée au remboursement de dépôts de garantie pour locataires sortants (D16). Elle s'équilibre par une baisse de crédit au chapitre de travaux (D21).

INVESTISSEMENT							
	BP 2023	DM1	Credits 2023 (BP + RAR + DM)		BP 2023	DM1	Credits 2023 (BP + RAR + DM)
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	21 925,74		21 925,74
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	13 - Subventions d'investissement			0,00
21 - Immobilisations corporelles	4 500,00	-856,00	3 644,00	16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	47 614,52	856,00	48 470,52	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
27 - Autres immobilisations financières			0,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00
458118 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
020 - Dépenses Imprévues (Investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 014,63		45 014,63
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 925,74		21 925,74	021 - Virement de la section de fonctionnement	20 958,89		20 958,89
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 859,00		13 859,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00
Total	87 899,26	0,00	87 899,26	Total	87 899,26		87 899,26

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour extrait certifiée conforme
 Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°92-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Bâtiment d'activités Champrond-en Gâtine : Admission en non-valeur

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve une admission en non-valeur d'un montant de 7 920 € correspondant aux loyers de février, mars et avril 2023 de l'entreprise Roderick Brochage de Champrond en Gâtine. (titres 12, 15 et 19 du budget ZA de Champrond en Gâtine). Il autorise le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°93-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOgni donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Interconnexion des réseaux d'eau potable : Tranche 2 : attribution du marché de travaux

La tranche 2 des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable consiste à mettre en œuvre une sécurisation des réseaux des communes de Saint Victor de Buthon et Marolles les Buis.

Un marché de travaux a été lancé le 5 juin 2023 avec comme date de réponse fixée le 5 juillet 2023.

4 offres ont été formulées : Eiffage route/Energie, SARC, Charles Travaux/SADE, ADA Réseaux.

Après analyse des offres, une négociation a été menée avec les 4 entreprises ou groupements d'entreprises.

Le maître d'œuvre de l'opération, IRH, a réalisé cette négociation et l'analyse des offres. Un rapport a été présenté lors de la commission MAPA du 01/09/2023. Les membres de cette commission proposent de retenir l'entreprise ADA Réseaux, qui est arrivée en première position à la suite de l'analyse et le classement des offres. Les membres proposent de retenir l'offre de base en fonte diamètre 125 pour un montant total de travaux de 1 299 640 € HT pour 6 600 ml de canalisations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la proposition de la commission MAPA du 01/09/2023 et de retenir l'entreprise ADA Réseaux pour la réalisation des travaux de la Tranche 2 d'interconnexion, pour l'offre de base en fonte diamètre 125, et un montant de 1 299 640 € HT,**
- **d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles.**

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°94-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Interconnexion des réseaux d'eau potable : Tranche 2 : demandes de financement

La tranche 2 des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable consiste à mettre en œuvre une sécurisation des réseaux des communes de Saint Victor de Buthon et Marolles les Buis.

Il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental d'Eure et loir dans le cadre du plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Entreprise	Montant € HT	Financeurs	Montant	%
Travaux	ADA Réseaux	1 299 640,00 €	Etat	408 531,00 €	30%
Maîtrise d'Œuvre	IRH	41 900,00 €	AELB	319 000,00 €	23%
Relevé topographique	Hermand	12 430,00 €	CD28	225 708,00 €	17%
Etude géotechnique	Icseo	7 800,00 €	CDC	408 531,00 €	30%
Total		1 361 770,00 €	Total	1 361 770,00 €	100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser le Président à solliciter un financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour un montant de 319 000 € (40% d'un coût plafond de 797 500 € HT) et du Conseil Départemental d'Eure et Loir pour un montant de 225 708 €.

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°95-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Interconnexion des réseaux d'eau potable : Tranche 4 : lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

Suite à la délibération n° 1-23 dans laquelle le phasage des tranches de travaux avait été redéfini et validé, il est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la tranche n°4 d'interconnexion.

Celle-ci sera composée à la fois de canalisations mais aussi d'équipements techniques de surpression.

Elle fera le lien entre l'Est et l'Ouest du secteur Thironnais via la création d'une canalisation entre le Château d'eau de Combres (Le Grand Val) et le réservoir créé sur la commune de Saintigny au titre de la tranche 3.

Le montant total HT de travaux avait été estimé à 1 276 000 € HT en début d'année 2023. Nous maintenons cette proposition de coût.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le lancement de la tranche n°4**
- **d'autoriser le Président à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite de cette opération.**

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°96-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Mobilité : Programme Acoté : Enquête pour la co-construction de lignes de covoiturage

Lors de sa séance du 27/06/23, le Conseil avait été informé de la participation de la CdC au programme « Acoté » relatif à l'expérimentation de lignes de covoiturage dans le cadre d'une action coordonnée à l'échelle du Perche.

Ligne de covoiturage : C'est un axe prédéterminé, des arrêts mis en place, et un niveau de service à définir : indemnités des conducteurs, des garanties passagers (solution de repli avec taxi), une interface entre conducteur et usager, des horaires d'ouverture et de fermeture prédéfinis (plage horaire matin et soir).



Côté conducteur :

Quand je veux utiliser illicov, je propose mes places via l'application

J'emprunte la ligne pour prendre et déposer des passagers

Je reçois ma cagnotte tous les mois par virement



Côté passager :

Pendant les heures d'ouverture de la ligne, j'utilise l'application pour signaler mon souhait de covoiturer.

Je me rends à l'arrêt et je monte avec un conducteur illicov qui me dépose à l'arrêt de mon choix sur la ligne

Je règle mes covoiturages en ligne chaque mois

Cible : le covoiturage de proximité / du quotidien (jusqu'à 80 km) et notamment les déplacements domicile-travail.

Tracé des lignes et périmètres : à définir localement selon les flux et les CdC / AOM voisins.

➔ Travail de la commission « mobilité »

Coût de l'expérimentation dans le cadre du programme Acoté : gratuite jusqu'au 30/04/24 – En cas de poursuite au-delà : approfondir et déterminer des coûts moyens annuels de fonctionnement avec financement Fonds Vert mobilisable sur ces lignes à 50 %.

Calendrier de validation des lignes de covoiturage en expérimentation : septembre/octobre 2023.

Suite aux réflexions du groupe de travail « Mobilités » en date du 3 juillet, le prestataire La Roue Verte avait été sollicité pour étudier les possibilités de lignes de covoiturage, internes à notre territoire ou en lien avec les territoires voisins, notamment la CdC Forêts du Perche et Entre Beauce et Perche.

Suite aux propositions faites, et aux premières analyses par le prestataire « La Roue Verte ». 3 scénarii possibles par ligne :

1. Perspective favorable : proposition d'expérimentation directe d'une ligne : Mise en œuvre directe par La Roue Verte en cas d'accord.
2. Perspective moins favorable devant être affinée / confortée par un travail de **co-construction** (de novembre à mars – travail d'enquête auprès des habitants mené et financé par la Roue Verte avec aide logistique de la CdC) permettant de déterminer ou non l'ouverture d'une ligne.

Les questions portent sur :

- les adresses de départ et d'arrivée
- les arrêts : possibilité de voter pour un point prérenseigné ou d'en proposer un ou des autre(s)
- le rôle projeté (conducteur, passager ou une alternance des deux)
- la fréquence d'utilisation projetée
- les plages horaires d'utilisation le matin et le soir

➔ Proposition d'expérimentation directe : **Senonches – Fontaine – La Loupe**

N° ligne	EPCI de départ	Départ de la ligne (le matin)	Arrêt intermédiaire (pour récupérer des passagers le matin et les déposer le soir)	Arrivée de la ligne (le matin)	Longueur (km)	Flux de navetteurs ¹
1	CC Coeur du Perche	Sablons-sur-Huisne (Eglise)		Nogent-le-Rotrou (Gare SNCF)	9	512
2	CC Coeur du Perche	Perche-en-Nocé (Centre ville)	Berdoules (Parking Route de Nogent)	Nogent-le-Rotrou (Gare SNCF)	15	387
3	CC Forêts du Perche (et CC Terres de Perche)	Senonches (Champ de Foire)	Fontaine-Simon (Centre ville)	La Loupe (Gare SNCF)	11	292

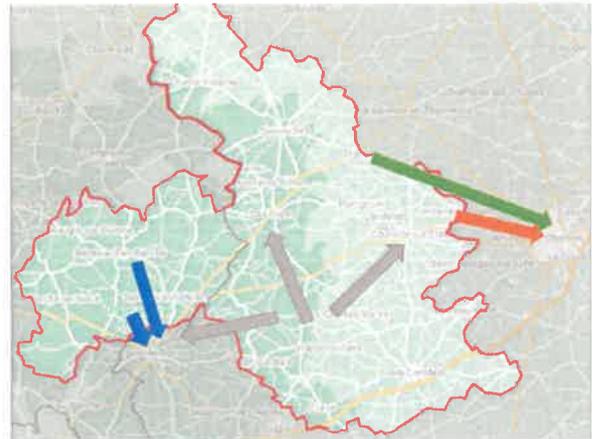


S'agissant d'un service principalement dédié aux habitants de la commune d'origine, le lancement de la ligne « Senonches-La Loupe » relève prioritairement de la CdC des Forêts du Perche.

- Proposition de co-construction – enquête à creuser avec les habitants
- Possibilité d'étudier des lignes de rabattage vers les gares de La Loupe, ou Courville, ou Nogent, ou Illiers

Avec l'enquête en ligne, il sera possible de déterminer le potentiel de ces lignes et de préciser les arrêts. Cela permettra peut-être aussi d'identifier de nouvelles lignes qui répondent aux besoins des habitants de la CC et d'ajuster les lignes expérimentées si cela s'avère nécessaire.

EPCI de départ	Départ de la ligne (le maître)	Arrivée de la ligne (le maître)	Longueur (km)	Lin ¹
CC Entre Beauce et Perche	Fontaine-la-Guyon	Chartres	17	282
CC Coeur du Perche	Saint-Pierre-la-Bruyère	Nogent-le-Rotrou	6	110
CC Coeur du Perche	Rémalard-en-Perche	Nogent-le-Rotrou	17	132
CC Forêts du Perche	Digny	Chartres	31	151
CC Terres de Perche	Communes de la CC	Les gares desservant Paris ou Chartres	?	?



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe de co-construction de lignes au départ de communes de la CdC Terres de Perche vers des gares desservant Paris ou Chartres tel qu'indiqué dans le document ci-dessus, via la réalisation d'enquêtes auprès de la population par le prestataire La Roue Verte.

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°97-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU

Objet : Ordures ménagères : Rapports annuels 2022 du SICTOM de Nogent le Rotrou et du SIRTOM de Courville

Comme chaque année, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du service des deux Syndicats et de délibérer afin d'en prendre acte.

Voir les deux rapports en annexe.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des RPQS du :

- **SIRTOM de Courville sur Eure**
- **SICTOM de Nogent le Rotrou**



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PREVENTION DES DECHETS

Année 2022

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)



ORGANISATION DU SERVICE

I.1 Territoire desservi :

Le périmètre du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame).

I.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 29329 (Chiffres Base INSEE 2020)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en camion mono-compartmenté:

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte en porte à porte une semaine sur deux des déchets ménagers recyclables (emballages ménagers en extension des consignes de tri et papiers/graphiques en mélange) sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement.
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables pour les gros producteurs

La collecte du verre (sur 106 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

La collecte séparée des déchets ménagers recyclables a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apport volontaire (verre, emballages ménagers et journaux/magazines).

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté a été généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022 les emballages ménagers sont collectés en mélange avec les papiers/graphique. L'ensemble du territoire est passé aux consignes de tri en extension depuis le 1^{er} Janvier 2022.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apport signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

I.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

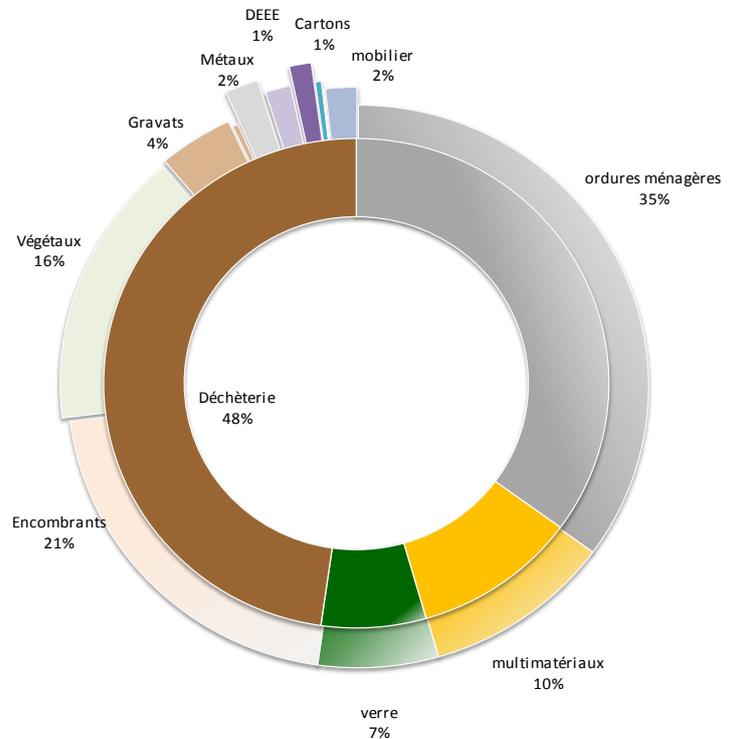
Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Evolution des tonnages collectés

	année 2021	année 2022	evolution
multimatériaux	1 567,02	1 701,64	8,59%
verre	1 087,53	1 086,48	-0,10%
ordures ménagères résiduelles	6 262,26	5 662,30	-9,58%
Total OMA	8 916,81	8 450,42	-5,23%
textiles	152,87	131,91	-13,71%
Métaux	406,40	302,46	-25,58%
Encombrants	4 122,87	3 361,00	-18,48%
meublier	263,88	281,18	6,56%
Bois	86,28	50,78	-41,15%
Végétaux	3 156,52	2 560,23	-18,89%
Cartons	203,12	198,69	-2,18%
Gravats	1 378,80	673,70	-51,14%
Huile	12,60	11,79	-6,43%
DDM	46,96	55,40	17,98%
DEEE	275,46	228,04	-17,22%
Piles	1,70	1,72	0,88%
DASRI	0,58	0,56	-3,45%
ampoules	1,03	1,32	27,62%
Total déchèterie	9 956,21	7 726,87	-22,39%
TOTAL DECHET	19 025,89	16 309,19	-14,28%

Répartition des tonnages collectés en 2022 :



II.2. Ratios

Quantité collectée (Kg/hab/an) :	2021	2022	Evolution 2021/2022
Ordures Ménagères	213	193	-9,18%
Verre	37	37	0,35%
multimatériaux	53	58	9,08%
TOTAL OMA	303	288	-4,81%
Déchets des déchetteries	338	263	-22,04%
TOTAL	646	556	-13,90%

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 86.87.

II.3. Modalités de Traitement

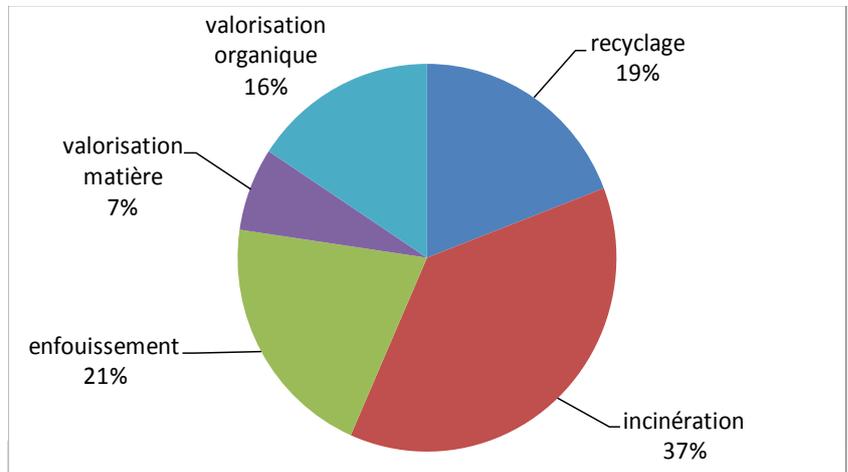
Localisation des unités de traitement et nature des traitements :

- Les déchets ménagers recyclables hors verre (emballages ménagers en extension mélangé avec les papiers) sont triés au centre de tri TRISALID (SARAN) par Veolia Propreté, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le verre est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la société CMTV à Mainvilliers (28) ;
- Les *ordures ménagères* sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique CMTV à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)

Nature des traitements des déchets collectés en déchèteries :

- *Recyclage* : les cartons et les métaux sont recyclés par PAPREC, les huiles de vidanges sont régénérées.
- *Valorisation Matière* :
Le bois est valorisé à 10% en contre-plaqué par la société SwissKrono à Sully sur Loire (45)
Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)
Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).
- *Valorisation énergétique* :
Suite au changement de contrat au 01/01/2022, le tri des encombrants n'est plus réalisé par le prestataire. Ce tri doit être mis en place directement en déchèteries après aménagement des sites.
Le bois est valorisé à 90% en combustible à l'usine de biomasse de Chartres Métropole
- *Réutilisation* :
Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés.
L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 623 t de gravats soit 99% des gravats collectés représentant une économie de 2 560 € sur l'année 2022.
- *Enfouissement* : les encombrants non incinérables sont enfouis à l'ISDND de Monmirail (72) avec récupération des bio-gaz.
Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 105.7

Répartition des modes de traitements :



II.4 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société SEPUR de Lucé (28) depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Traitement des ordures ménagères :

Convention de coopération pour le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique CMTV de Mainvilliers (28) (*échéance convention : 31/12/2039*)

Tri des déchets ménagers recyclables (emballages en extension et papiers en mélange):

Marché avec VEOLIA Propreté au centre de tri TRISALID à SARAN (45) depuis le 01/01/2022 (*échéance marché : 31/12/2024*)

Collecte des points d'apport volontaire :

Marché avec la société MINERIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2025*)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Exploitation des déchèteries (Enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société PAPREC depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Gestion des déchets diffus spécifiques:

Contrat avec la société TRISALID depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance le 31/12/2026*)

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Filières issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

En 2022, 3 498.54 t ont été collectées dans le cadre des filières REP, soit 21 % des tonnages pris en charge par le SIRTOM, entraînant un soutien global des éco-organismes de 413 803.42 €.

Emballages ménagers : contrat avec CITEO (ex. EcoEmballages) depuis le 26/09/2011 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage des emballages ménagers de 75 %.

	Emballages ménagers	verre	Total
Gisement national	39.20 kg/hab	35.30 kg/hab	74.50 kg/hab
recyclage SIRTOM	29.24 kg/hab	37.04 kg/hab	66.28 kg/hab
Taux de recyclage	75 %	105 %	89 %

DASRI : convention avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Papiers graphiques (journaux/magazines) : Contrat avec CITEO (ECOFOLIO) depuis le 23 Octobre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage de 65% à l'échéance 2022

Performance du SIRTOM : 13.26 kg/hab en 2022 soit 41 % du gisement potentiel.

Les performances de collecte du SIRTOM sont impactées par les collectes indépendantes mises en place par des structures associatives (association des parents d'élèves, téléthon...).

Ampoules et D3E : contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et Ecosystème depuis le 01 janvier 2015 (*échéance des contrats le 31/12/2027*)

DDS : contrat avec ECODDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (*échéance du contrat le 31/12/2024*)

Objectif de la filière : collecter 0.5 kg/hab/an

Performance SIRTOM: 1.89 kg/hab/an

Piles : Contrat avec l'éco-organisme COREPILE depuis le 22/09/2018 (*échéance du contrat : 31/12/2021*)

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentatif puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Textiles : Le SIRTOM n'a pas choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-TLC pour les textiles et linge de maison. Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat.

Objectif de la filière : 4.6 kg/hab/an et 1 PAV pour 1500 hab

Performance du SIRTOM : 4.5 kg/hab en 2021 et 1 PAV pour 1086 hab

Déchets d'éléments d'Ameublement : contrat avec Eco-mobilier depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2023*)

Objectif de la filière : réutiliser et recycler 45% des déchets d'éléments d'ameublement des particuliers.

Potentiel de collecte : 25 kg/hab/an – performance SIRTOM: 12.8 kg/hab/an

II.5. Organisation et évolution du service

- Evolution de la collecte des déchets ménagers recyclable : collecte des emballages ménagers en extension des consignes de tri en mélange avec les papiers, en porte à porte, une semaine sur deux.
- Fournitures et distribution des bacs jaunes supplémentaire nécessaires (532 bacs distribués)
- Reprise des hauts de quai des déchèteries en régie avec les prestations associés :
 - reprise en régie du personnel d'accueil
 - mise en place d'un système de contrôle d'accès informatisé avec badge
 - entretien/maintenance des sites
- Retrait et recyclage des colonnes d'apport volontaire pour le papier
- Principaux investissements :
 - bacs emballages (752)
 - bacs ordures ménagers (256)
 - composteurs (220)
 - matériels déchèteries (souffleur, système d'accès...)

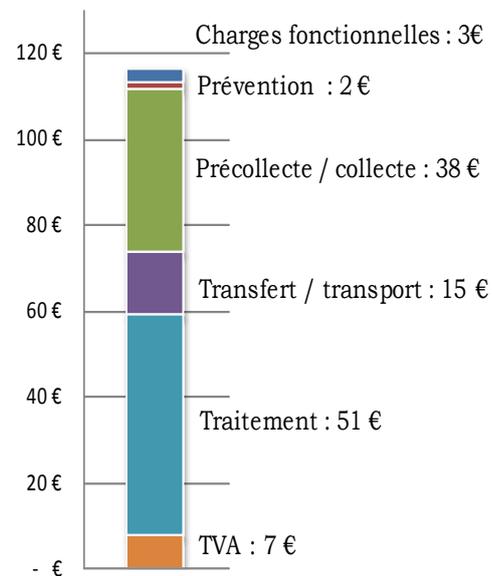
INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

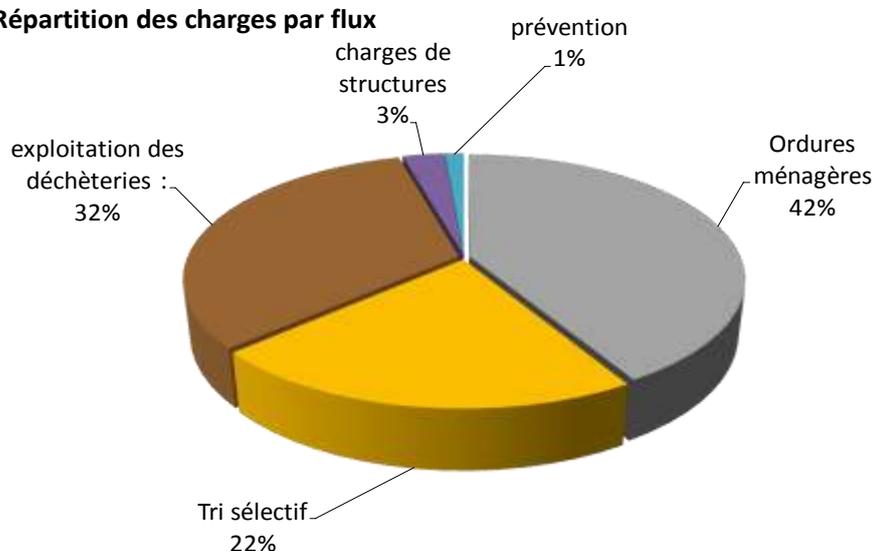
Le montant annuel global des dépenses est de 3 538 238,76 € pour l'année 2022 dont les grandes catégories suivantes :

	Montant 2022	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 418 495 €	48 €	94 €
Tri sélectif	743 579 €	25 €	49 €
exploitation des déchèteries :	1 108 846 €	38 €	74 €
charges de structures	100 062 €	3 €	7 €
prévention	45 139 €	2 €	3 €
Total	3 416 121 €	116 €	227 €

Répartition des coût par étapes



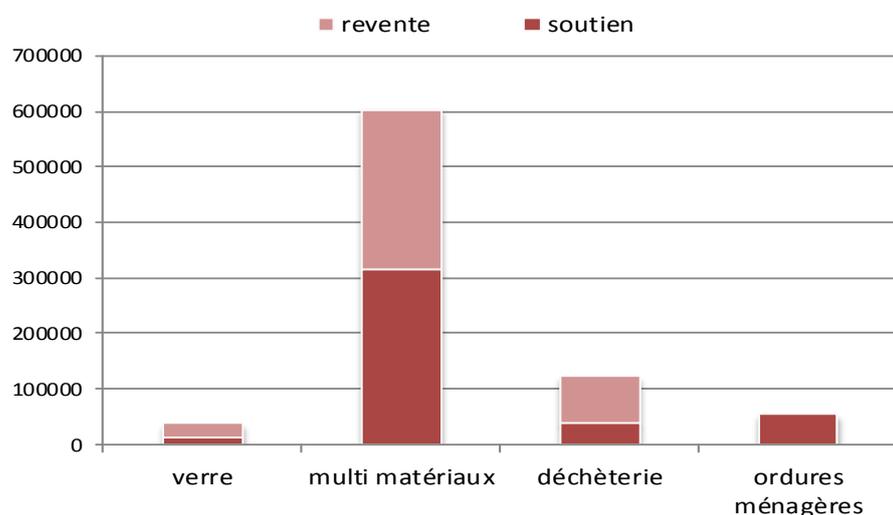
Répartition des charges par flux



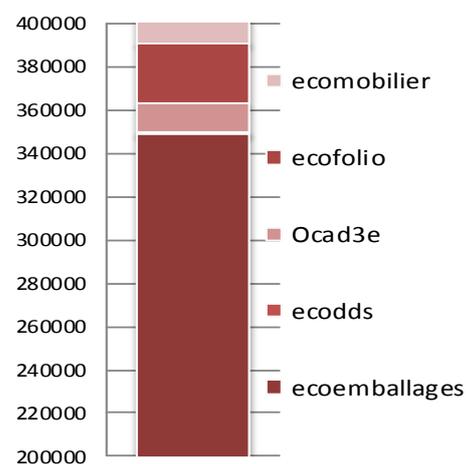
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	3 357 586,92 €	(soit 114 €/hab ou 223 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	413 803,42 €	
Vente de matériaux :	398 873,33 €	
Redevance et apports déchèteries	145 004,05 €	

répartition des recettes par flux de déchets



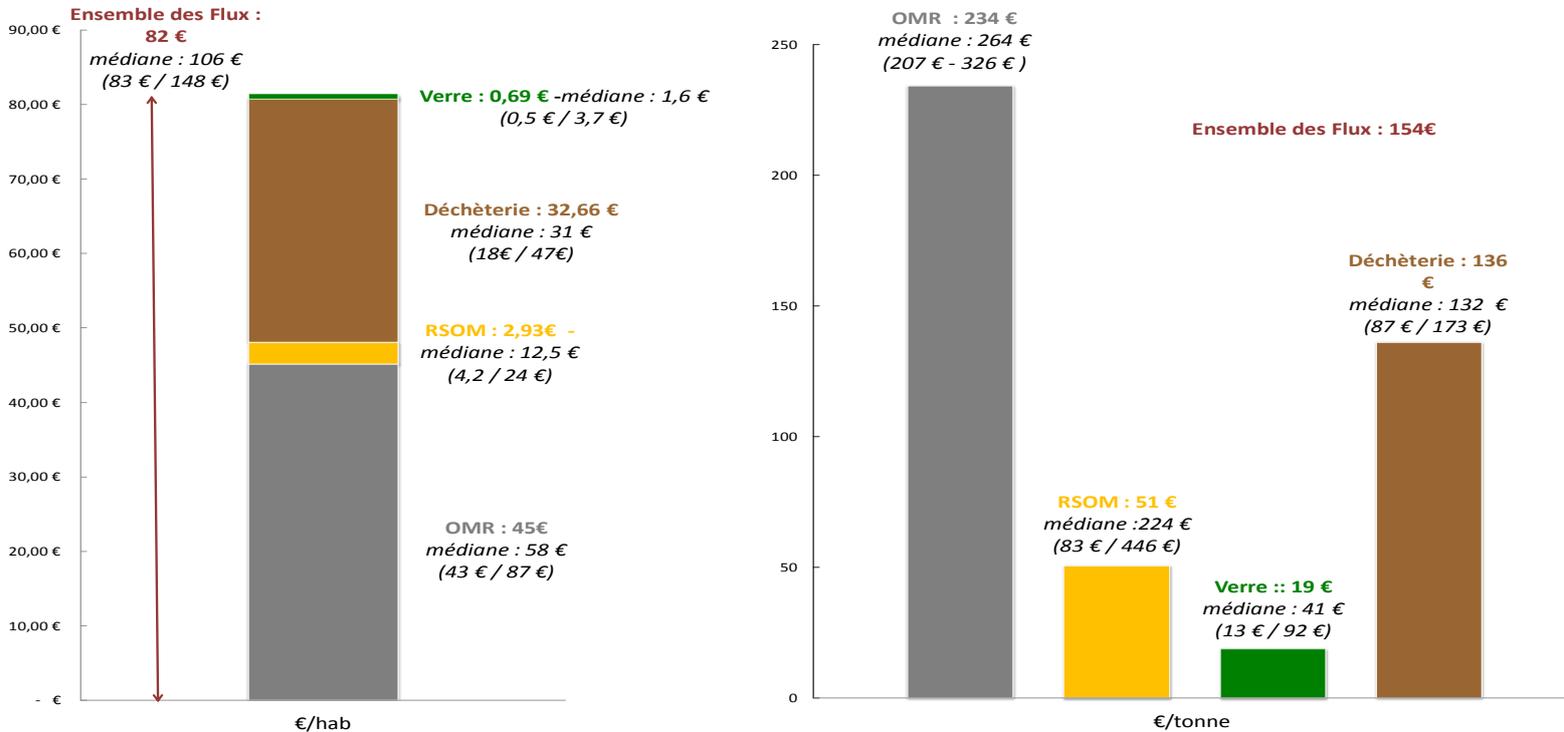
détail des soutiens des sociétés agréés



III. 2 Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.

Comparatif des coûts aidés en € HT (coût aidés = dépenses - recettes)



Légende : Valeur de couleurs : donnée du SIRTOM / valeurs en italique : médiane du milieu rural / Valeurs entre parenthèse : 1^{er} et 3^{ème} quartile

Evolution des coûts du service

€/hab	Tout Flux confondus	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	92.45	50.73	13.62	1.11	26.99
2021	94.90	50.32	10.80	1.10	32.68
2022	81.48	45.19	2.93	0.69	32.66

€/tonnes	Tout Flux confondus*	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	176.15	240.19	252.54	30.11	120.79
2021	165.85	237.65	203.84	29.87	120.74
2022	154.26	234.07	50.58	18.76	136.04

* données pondérées en fonction des tonnages de chaque flux

En résumé, malgré un coût à la tonne du flux déchèteries en augmentation, le coût global à l'habitant reste stable grâce à la baisse des tonnages collectés et à la mise en place de la collecte en c0.5 des emballages ménagers en mélange avec les papiers.

INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DECHETS

IV.1 Bilan de l'opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat.

Fin 2022, les 44 communes du SIRTOM étaient concernées par l'opération compostage représentant 97% des foyers du SIRTOM.

33% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (5 056 composteurs distribués).

IV.2 Atteinte des objectifs de réduction des déchets

Objectifs de réduction des contrats avec l'ADEME

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif 2021
Total OMr (kg/hab/an)	232	217	205	206	206	210	213	193	180
Total DMA (Kg/hab/an)	634	647	631	630	612	563	646	556	614.9

Objectifs régional du PRPGD*

	Situation SIRTOM Courville		Objectifs PRPGD	
	année de référence 2010	2022	2020	2025
réduction des DMA (en kg/hab/an)	724	555	651	615
déchets enfouis (en tonnes)	3 232	3370	2 262	1 616
valorisation matière et organique (déchets non dangereux non inerte)		39%	55%	65%

Les objectifs du PRPGD en termes de valorisation et réduction semblent très ambitieux au vu des résultats du SIRTOM pour 2022.

Approuvé en Comité Syndical du 16 Mars 2023,

Le Président,



Bertrand de LACHEISSERIE

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Année 2022



RAPPORT ANNUEL

**Sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des Déchets**



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE-ROTROU**

Siège social : 44 rue Villette Gâté
28400 NOGENT-LE-ROTROU

Bureaux : 30 rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTROU
Tel : 02.37.29.68.56

Site internet : www.sictom-nogentlerotrou.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	6
A – LE TERRITOIRE	6
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT.....	7
1. Le Comité Syndical	7
2. Le Bureau Syndical	8
3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2022)	8
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT.....	9
1. Les compétences	9
2. Le mode de financement	9
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	9
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	11
2.3 - TVA à taux réduit.....	12
D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES	12
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	14
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	14
1. Les déchets des ménages.....	14
1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.....	14
1.2. Les Collectes Sélectives	15
1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte	16
1.4. Les Déchèteries	17
2. Les déchets non ménagers.....	18
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères	18
2.2. Collectes en Déchèteries.....	19
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	19
3. Les tonnages collectés et leur évolution	20
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)	20
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte	21
3.3. Les tonnages collectés en déchèteries.....	21
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	24
1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés	24
2. Les unités de traitement et de valorisation	25
2.1. L'Usine d'Incinération	25
2.2. Le Centre de Tri	28
2.3. La Plate-forme de Compostage	31
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique	31
C. PERFORMANCES DU SICTOM	32
1. Réduction des quantités de déchets produits.....	32
2. Valorisation	33
D. COMMUNICATION ET PREVENTION.....	35
1. Communication : Sensibilisation au tri.....	35
1.1 - Les Outils de Communication	35
1.2 - Les Animations	38
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation	40
2. Prévention et réduction des déchets	41
2.1 – Le contexte réglementaire	41
2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM	42
2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2022.....	45
2.3 - La collecte des textiles	50
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS	52
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	57
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	57
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF).....	58

C. LES RECETTES.....	59
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	60
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers	60
2. Le service des DECHETERIES.....	61
3. Le service PREVENTION	62
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2021)	63
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	65
A. LE SERVICE	65
B. LES TONNAGES COLLECTES	65
C. LES COUTS	66
ANNEXES.....	67
GLOSSAIRE	73

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

1974

Création : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **39 communes, pour 31 881 habitants** (donnée INSEE 2019), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou depuis le 1^{er} janvier 2017.

1977

La première réalisation du Syndicat fut **la construction d'une usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril 1977.

1982

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

1993

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la **collecte des ordures ménagères est conteneurisée**.

Cette même année, la « déchèterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchèteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

1999

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut **transmise par le SICTOM au SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir)**.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets n'étaient alors plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

2000

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, **la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines** a été mise en place au début de l'année 2000.

Dès octobre 2000, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchèteries et a autorisé **l'accès des déchèteries aux professionnels**.

2003

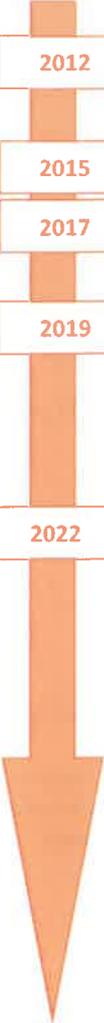
En 2003, une nouvelle **déchèterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

2005

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchèterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

2009

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie **sa communication** sur le tri sélectif.

**2012**

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel**, un **programme local de prévention** en **2012** puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) en **2018**.

2015

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchèteries, dès **2015**, le

2017

SICTOM engage la rénovation de son parc, par **l'extension de la déchèterie de Thiron-Gardais et celle de Charbonnières** en **2017**.

2019

Au 1^{er} janvier **2019** : **sortie des communes de CONDEAU et DANCE**. La Communauté de Communes Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaï pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes nouvelles.

Au 1^{er} janvier **2019** : **dissolution du SOMEL** et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en place d'une **coopération** entre le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM de Courville et Chartres Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

2022

Mise en place de **l'extension des consignes de tri** des emballages.

Réflexion sur **l'évolution des services**.

Etude de projet pour la **rénovation de la déchèterie de Nogent le Rotrou**.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

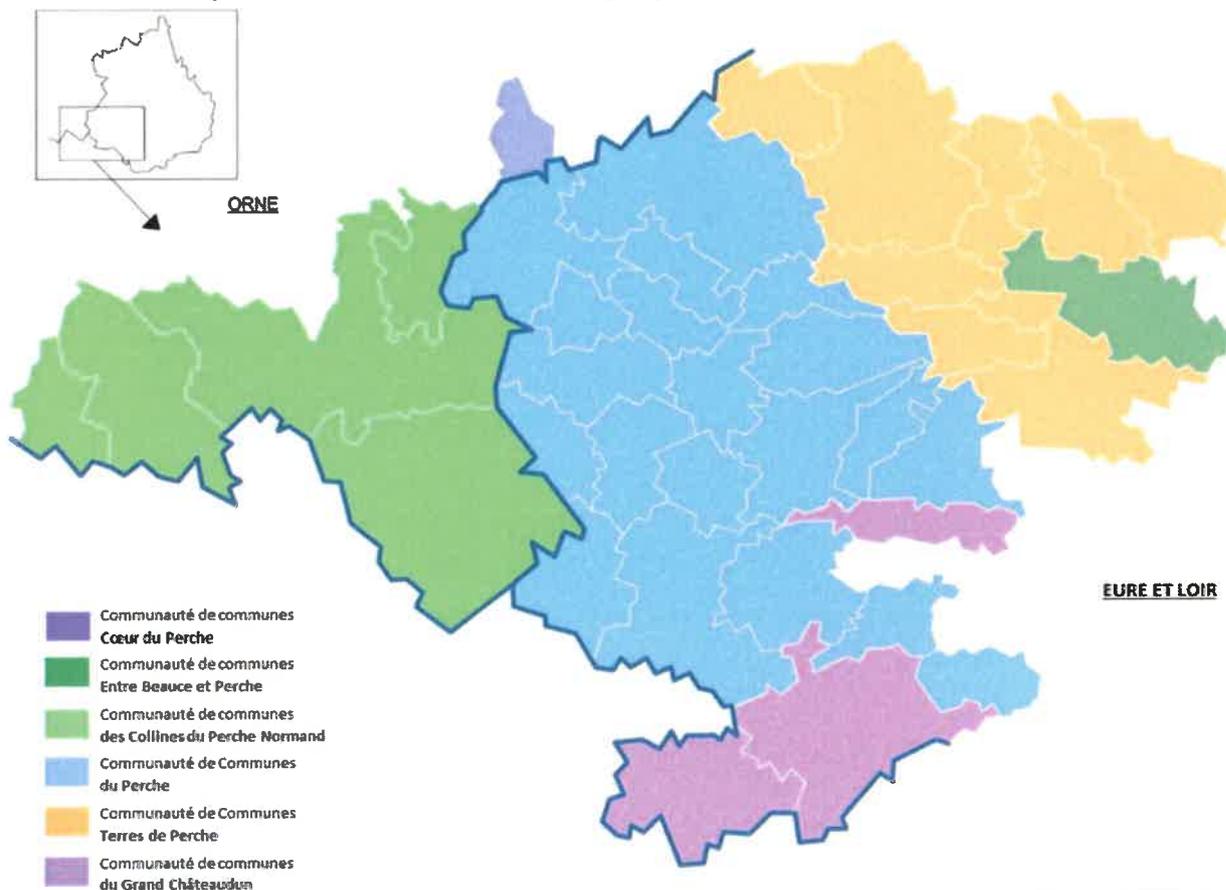
Le Syndicat compte **39 communes**, pour **31 881 habitants** (donnée INSEE 2019 – population connue au 1^{er} janvier 2022), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de **Dancé et Condeau** ont quitté le SICTOM au 1^{er} janvier 2019. La Communauté de Communes Cœur de Perche a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. **Néanmoins, la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte.**



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil-sur-Huisne, l'Hermitière et Saint-Agnan-sur-erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL-AU-PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Frétygny et Saint-Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authou-du-Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON-DU-PERCHE.

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2022

Population municipale INSEE 2019 connue au 1er janvier 2022

département 28		département 28		département 61	
Communauté de Communes du PERCHE		Communauté de Communes TERRES DE PERCHE		Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
ARCISSES	2181	Chassant	327	Bellou-le-Trichard	209
<i>Brunelles</i>		Combres	555	Ceton	1770
<i>Coudreceau</i>		La Croix-du-Perche	153	St Germain-de-la-Coudre	797
<i>Margon</i>		Frazé	502	Val-au-Perche	3432
Argenvilliers	325	Happonvilliers	316	St Hilaire / Erre	531
Authon-du-Perche	1501	Marolles-les-Buis	207	<i>5 communes</i>	6 739
<i>Authon-du-Perche</i>		Nonvilliers-Grand'Houx	431		
<i>Soizé</i>		Saintigny	973		
Beaumont-les-Autels	390	<i>Fréigny</i>		département 61	
Bethonvilliers	112	<i>Saint-Denis-d'Authou</i>		Communauté de communes CŒUR DU PERCHE	
Champrond-en-Perchet	413	Thiron-Gardais	982	St Pierre-la-Bruyère	431
Chapelle-Royale	300	<i>9 communes</i>	4 446	<i>1 commune</i>	
Charbonnières	254				
Coudray-au-Perche	358	département 28		département 28	
La Gaudaine	169	Communauté de communes du GRAND CHATEAUDUN		Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE	
Les Autels-Villevillon	131	La Bazoches-Gouët	1 224	Montigny-le-Chartif	599
Les Etillieux	212	Moulhard	139	<i>1 commune</i>	
Luigny	389	Chapelle-Guillaume	184		
Miermaigne	189	<i>3 communes</i>	1 547		
Nogent-le-Rotrou	9491			superficie : 752,94 km ²	42,70 hab/km ²
Souancé-au-Perche	524			TOTAL POPULATION	31 881
St Bomer	189				<i>39 communes</i>
St Jean-Pierre-Fixte	263				
Trizay	433				
Vichères	295				
<i>20 communes</i>	18 119				

B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

1. Le Comité Syndical

• **Composition du Comité :**

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, **57 délégués titulaires** sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.

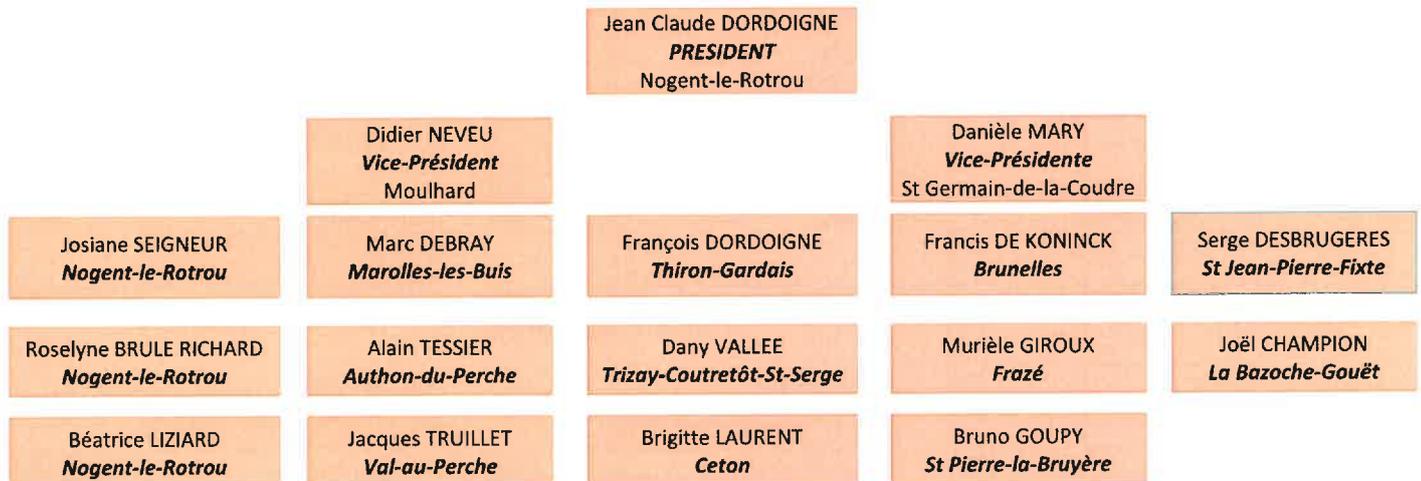
• **Missions du comité :**

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau :**

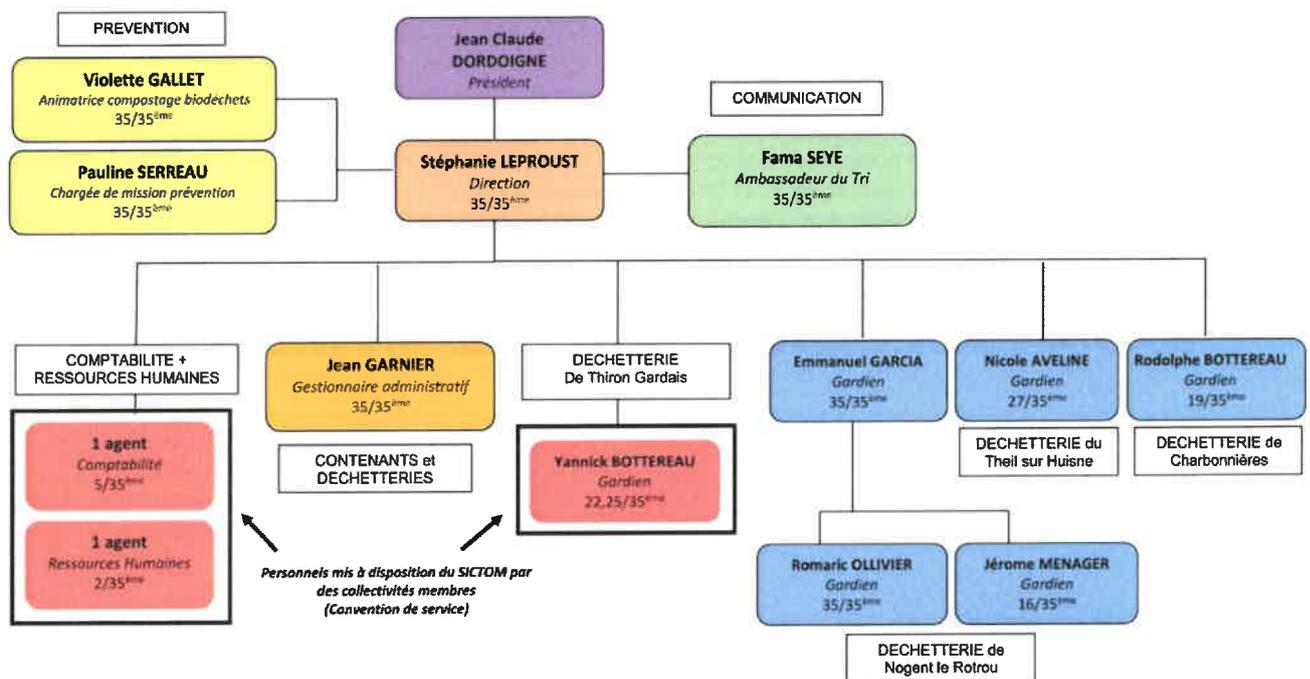


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2022)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 10 agents et 3 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets ménagers, des déchets de déchèteries et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères et des recyclables** qui avait été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**, ont été reprises par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou au 1^{er} janvier 2019 suite à la dissolution du SOMEL.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchèteries. Les autres missions font l'objet de marchés de prestations de services.

2. Le mode de financement

2.1 – Participations des EPCI via la TEOM



⇒ Principe

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution était inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième les produits de la TEOM qu'elles ont perçu.

⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'usager. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



Eure-et-Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazoche-Gouët, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

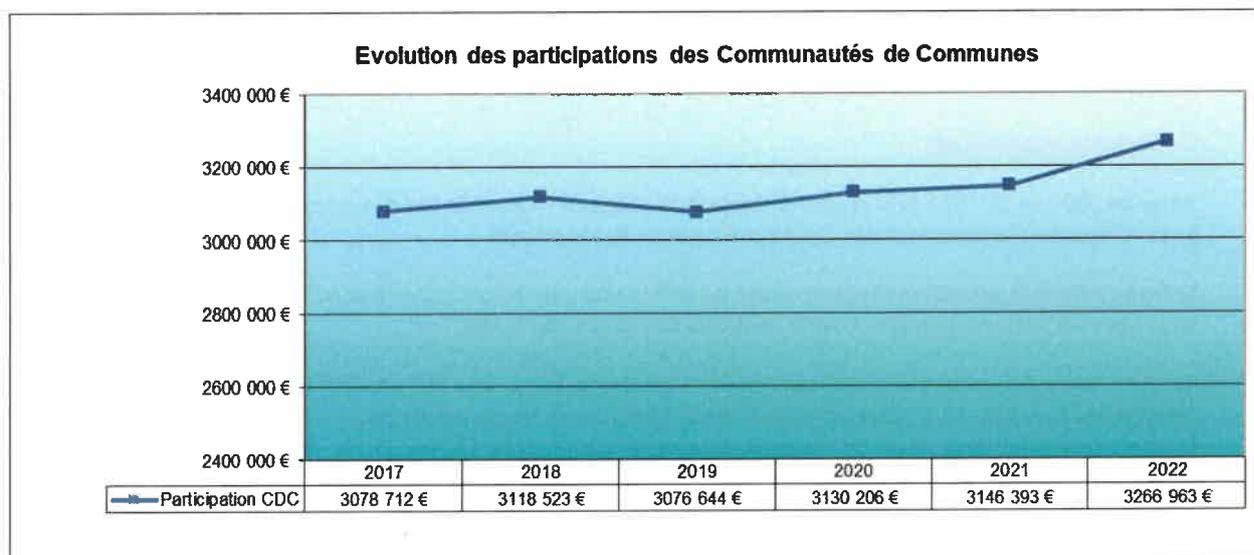
Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution



	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Montant des participations des CDC	3 130 206 €	3 146 393 €	3 266 963 €	+ 3,83 %
Euros/habitants	96,52€/hab*	97,87€/hab**	102,47€/hab***	+4,71 %

*base pop 2020 : 32 431 hab **base pop 2021 : 32 150 hab ***base pop 2022 : 31 881 hab

Le coût en euro par habitant n'est qu'une moyenne donnée à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe



Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité. Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

La redevance spéciale est appliquée **depuis le 1er Janvier 2015**. Le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les établissements **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** étaient concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive leur a été soumise en 2014. La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les établissements en question ont la possibilité de gérer eux-mêmes leurs déchets en faisant appel à des prestataires privés, auquel cas, ils ne sont pas soumis à cette redevance spéciale.

Le SICTOM a abaissé le seuil à 2 500L de déchets produits par semaine au 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2022, 9 entreprises sont soumises à la REDEVANCE SPECIALE et ont signé une convention avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service



La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vc : volume collecté (m3/semaine)

Vi : Volume installé

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Les tarifs proposés pour l'année 2022 sont :

Location et maintenance des bacs (L) : **39,74 € TTC / m³ / an**

Collecte (C) : **105,46 € TTC / tonne**

Traitement (incinération) (T) : **134,31 € TTC / tonne**

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2021.

2.3 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages/CITEO, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** : 5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).



Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

En compensation de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), depuis le **1^{er} janvier 2021**, les prestations qualifiées d'économie circulaire (collecte séparée, collecte en déchèterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et assimilés), bénéficient d'un taux de **TVA réduit à 5,5%**, afin d'en réduire le coût.

D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

⇒ Le contexte économique :

Un contexte marqué par de nombreuses incertitudes et une inflation importante :

Selon les projections de la Banque de France du 15 septembre 2022, l'économie française pourrait connaître trois phases :

- une résilience meilleure que prévue au titre de 2022,
- un net ralentissement à partir de l'hiver 2023, dont l'ampleur serait entourée de grandes incertitudes,
- une reprise de l'expansion économique en 2024.

Pour 2023, la Banque de France estime que l'inflation pourrait atteindre un pic de 6,9 % dans un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie, avant de décélérer à compter de 2024 et revenir vers un niveau plus proche de 2% fin 2024.



Des contraintes importantes vont néanmoins peser sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Une forte inflation est anticipée en 2023 sur l'ensemble des dépenses : elle se répercute sur les marchés d'exploitation (renouvellement de nos marchés collecte/bacs/déchèteries et révisions des prix des autres marchés), les dépenses courantes, et indirectement sur la masse salariale (prise en compte en année pleine de la révision du point d'indice de la fonction publique, hypothèse d'une nouvelle augmentation, et évolution de nos services) ainsi que la hausse des frais financiers.

⇒ Les objectifs de la loi de transition énergétique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGEC du 10 février 2020, fixent certaines mesures qui auront un impact sur l'activité de notre syndicat.

Les principales dates à retenir pour les collectivités et les établissements ayant en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers sont :

- **Avant le 31/12/2022** : mise en place de l'**extension des consignes de tri des plastiques**,
- **Avant le 31/12/2023** : mise en place une **solution de gestion des biodéchets** (l'obligation existe déjà pour les gros producteurs).



⇒ Evolutions de la TGAP



Dans le domaine des déchets, le ministère de l'économie, dans son projet loi de finance 2021, conserve les mesures déjà actées par la loi de finance 2019. Il maintient la refonte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en vue de « favoriser le recyclage ». La hausse de la TGAP sera progressive, de 2021 à 2025. Cette hausse concernera la fiscalité applicable aux usines d'incinération et aux centres d'enfouissement.

TGAP en €/tonne	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Incineration (si valorisation énergétique)	6,01 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	15 €	15 €
Enfouissement	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €

⇒ Evolutions des services de collecte

En raison :

- Du **contexte économique** peu favorable (augmentation importante des prix, TGAP, énergie ...),
- Du **contexte réglementaire** (nouvelles obligations en matière de gestion des déchets : extension des consignes de tri, gestion des biodéchets, tarification incitative),
- Des **performances médiocres** du SICTOM en matière de tri des déchets,
- De la **caractérisation de nos poubelles** qui indique que 41% du bac noir pourraient être compostés et 26% triés/recyclés,

les élus du SICTOM ont décidé au cours de l'année 2022, de profiter du renouvellement des marchés, pour revoir l'organisation des services. Celle-ci sera **effective à partir du 1^{er} janvier 2024**.



Ces évolutions concernent :

- **Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères** sur tout le territoire :
 - C 0,5 pour les zones actuellement collectées en C1,
 - Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon seront collectées en C1.
- **Mise en place d'une collecte sélective en porte-à-porte** avec dotation en bacs à couvercles jaunes :
 - Fréquence de collecte C0,5 pour l'ensemble du territoire,
 - Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon seront collectées en C1.

- **Renforcement et généralisation du compostage** individuel et partagé.

La mise en place de ces mesures aura un impact financier sur le budget du SICTOM (équipement en bacs, communication sur le changement, salaire d'une animatrice compostage, ...). Néanmoins, en améliorant nos performances et en réduisant nos déchets, nous espérons que ces mesures nous aideront à contenir les fortes augmentations de coûts attendues pour les années à venir.

⇒ Amélioration des conditions de dépôts en déchèteries

Programme d'investissement et de mise en conformité réglementaire des installations :
Il s'agit de travaux de remise en état et d'adaptation en vue d'optimiser le tri sur les déchèteries.

Déchèterie



2023 : rénovation de la déchèterie de NOGENT-LE-ROTROU

Les travaux de rénovation de la déchèterie de Nogent-le-Rotrou vont débuter dès le mois d'avril 2023 pour une durée de 8 mois. Le montant des travaux s'élèvera à environ 1 500 000 € TTC.

A cela s'ajoutera des équipements nécessaires au fonctionnement du nouveau site (chariot télescopique, système de contrôle d'accès)

Le fonctionnement du site sera modifié pour certains flux : dépose de déchets au sol et rechargement dans les bennes. De nouveaux frais de fonctionnement vont apparaître et les charges de personnel vont se trouver augmentées pour ce site.

Face à ces investissements importants sur la période, le SICTOM devra recourir à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement après prise en compte de l'autofinancement ou des autres recettes d'investissement éventuelles.

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchèteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte-à-porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent-le-Rotrou, construit en 2009 par le SOMEL et géré par **CMTV depuis le 1^{er} janvier 2019**, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 31/12/2022 de **15 442 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 375 250 litres. Ces bacs sont **loués** à la société **ESE (CITEC Environnement)**.



⇒ La fréquence de collecte

Elle varie d'**une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence et le jour de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche (Authon)	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Béthouvilliers	lundi
Brunelles (Arcisses)	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi
Chapelle-Royale	samedi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil/Huisne (Val-au-Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilleux	samedi
L'Hermitière (Val-au-Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val-au-Perche)	mercredi
Margon (Arcisses)	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi
Montigny-le-Chartif	jeudi

Charbonnières	samedi	Moulhard	samedi
Chassant	Jeudi	Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Combres	lundi	Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Condeau (Sablon-sur-Huisne)	jeudi	Soizé (Authon)	samedi
Coudray-au-Perche	samedi	Souancé-au-Perche	jeudi
Coudreceau (Arcisses)	lundi	St Agnan/Erre (Val-au-Perche)	jeudi
Dancé (Perche-en-nocé)	jeudi	St Bomer	samedi
Frazé	jeudi	St Denis-d'Authou (Saintigny)	Lundi
Frétigny (Saintigny)	lundi	St Germain-de-la-Coudre	jeudi
Gémages (Val-au-Perche)	jeudi	St Hilaire/Erre	jeudi
Happonvilliers	lundi	St-Jean-Pierre-Fixte	lundi
La Bazoche-Gouet	lundi	St Pierre-la-Bruyère	jeudi
La Croix-du-Perche	jeudi	Thiron-Gardais	lundi
La Gaudaine	jeudi	Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi	Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte-à-porte.

⇒ Les flux de collecte sélective

- Le **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur),
- Les **emballages ménagers et les papiers** (collectés en mélange depuis 2016).

MODIFICATIONS intervenues au cours de l'année 2022 :

⇒ **Simplification des consignes de tri** : depuis le 1^{er} juillet 2022, tous les emballages se trient.

Cette mesure répond à l'obligation réglementaire qui imposait la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques avant le 31/12/2022.

ACTUELLEMENT

- Emballages en métal
- Briques et emballages en carton
- Boutelles et flacons en plastique
- Tous les papiers

NOUVEAU / À partir du 1^{er} juillet 2022

- Les petits emballages métalliques
- Les pots et les boîtes
- Les barquettes
- Les sacs et sachets
- Les films

ATTENTION AUX CARTONS !
Seuls les cartonnages sont acceptés dans le tri. Vite les cartons dans le volume est supérieur à celui de la boîte à chaussures sont à déposer EN DÉCHÈTERIE afin de ne pas surcharger les sacs, bacs ou conteneurs.

Un doute, une question sur le tri ?
02 37 29 22 20
www.sictom-nogentleotrou.fr

Il existe des points d'apport volontaire dans toutes les communes du SICTOM
Selon votre secteur d'habitation.

⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire
Contenants			 	
Nombre et volumes	3 334 bacs (2 910 bacs de 120L pour l'habitat individuel et 424 bacs de 240 L pour l'habitat collectif) Bacs loués à la société SULO (PO)	191 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	170 conteneurs de 4 ou 6 m ³
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon-Arcisses (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - Captage plus important, - Pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapté à l'habitat peu dense, - Évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - Qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - Captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte-à-porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon (Arcisses)** a été mise en place.

Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2022, 3 570 sacs ont été vendus** dans 3 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchèteries

Les déchèteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchèteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne et Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri.

Les deux premières (Thiron-Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchèterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Thiron-Gardais en 2015 et à l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Charbonnières au cours de l'année 2017.



⇒ Les Déchets acceptés

 BATTERIES	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	 GRAVATS / INERTES	 HUILES DE VIDANGE	 MÉTALX
 PILES ET ACCUMULATEURS	 ENCOMBRANTS	 PAPERS	 VERRES	 GRGS ÉLECTROMÉNAGERS	 PETITS APPARELS MÉNAGERS	 ÉCRANS
 EMBALLAGES MÉNAGERS	 HUILES VÉGÉTALES	 BOIS	 CARTOUCHES D'ENCRE	 CAPSULES CAFÉ NESPRESSO	 LAMPES	 MOBILIER
			 TEXTILES	<i>Sur Nogent-le-Rotrou uniquement</i>	 CARTOUCHES	<i>Sur Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais et Charbonnières</i>

⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchèteries notamment :

	 MÉDICAMENTS	 ORDURES MÉNAGÈRES	 PNEUMATIQUES	 AMIANTE / CIMENT	 DÉCHETS RADIOACTIFS
	 BOUTEILLES DE GAZ	 EXTINCTEURS	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	 TERRE	 DÉCHETS EXPLOSIFS

Sont également interdits les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels aux horaires suivants :

THIRON GARDAIS	NOGENT-LE-ROTROU	LE THEIL/HUISNE	CHARBONNIERES
Rue des Tilleuls Tél. : 02 37 49 50 79	Les Barbaras Tél. : 02 37 52 97 21	La Porcherie Tél. : 02 37 49 67 81	La Ferrandière Tél. : 02 37 49 11 24
HIVER (du 1 ^{er} oct au 31 mars)	HIVER (du 1 ^{er} oct au 31 mars)		
LUNDI 14h00-17h30	LUNDI à SAMEDI 8h00-12h00 / 13h30-17h00	LUNDI 13h30-17h30	LUNDI 9h00-12h00
MERCREDI 14h00-17h30		MERCREDI 9h00-12h00	MERCREDI 13h30-17h30
VENDREDI 14h00-17h30		VENDREDI 9h00-12h00	VENDREDI 14h00-17h00
SAMEDI 9h-12h / 14h-17h30		SAMEDI 9h00-12h00	SAMEDI 9h00-12h00
			14h00-17h00
ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 30 sept)	ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 30 sept)		
LUNDI 14h00-17h30	LUNDI à VENDREDI 8h00-12h00 / 13h30-18h45		
MERCREDI 9h-12h / 14h-17h30	SAMEDI 8h00-12h00 / 13h30-17h30		
VENDREDI 9h-12h / 14h-17h30			
SAMEDI 9h-12h / 14h-17h30			

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchèteries. Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits potentiellement dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchèteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Les sites de NOGENT-LE-ROTROU et du THEIL-SUR-HUISNE le seront d'ici peu.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte-à-porte avec les déchets résiduels ou en déchèteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité. En outre, les professionnels sont tenus de trier leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs de déchets ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **2 500L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 2 500L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2022, **9 établissements** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 77 bacs pour un volume de 41 140 L au 31 décembre 2022. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC Environnement)**.



2.2. Collectes en Déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour les produits réutilisables ou recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) - Dans la limite de 2 m³ par semaine 		les gravats (certains déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m³ limité à 2 m³ par semaine
		les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m³
		les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m³ limité à 12 m³ par semaine
		les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchèterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

• **Nombre de bénéficiaires :**

97 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchèteries au cours de l'année 2022.
102 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

• **Volume de déchets déposés :**

	2019	2020	2021	2022
Encombrants	645 m³	508 m³	412 m³	487 m³
Gravats	144 m³	100 m³	116 m³	136 m³
Déchets toxiques	616 kg	464 kg	1 015 kg	1 461 kg
Déchets verts	159 m³	59 m³	72 m³	152 m³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que des autres communes du syndicat, non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchèteries**.

• **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

• **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.
76 t de cartons ont été collectés en 2022.

3. Les tonnages collectés et leur évolution

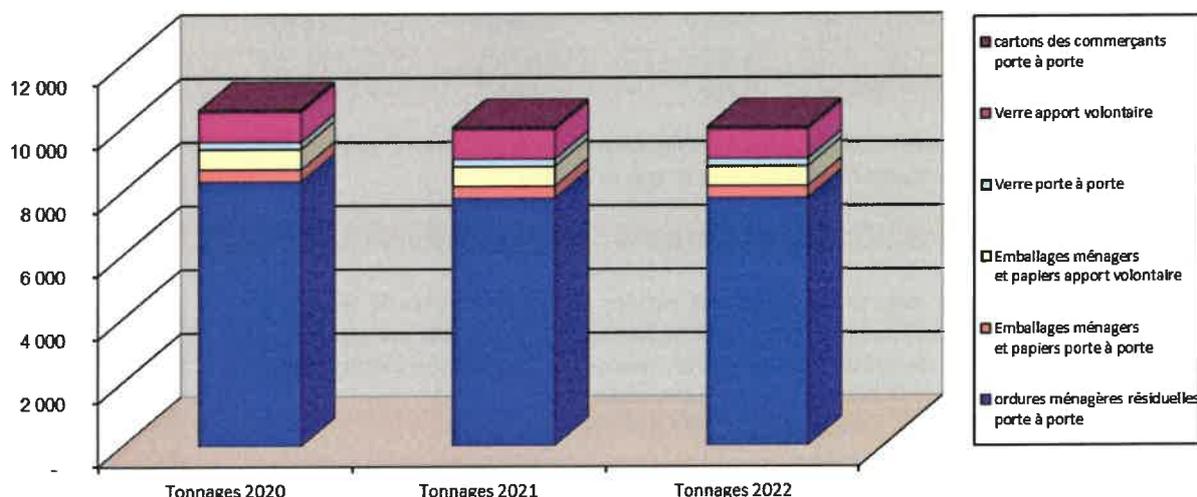
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution 2021-2022
OM	Collecte des ordures ménagères	Porte-à-porte	8 266	8 296	7 764	-6,42%
SELECTIF	BIFLUX (emballages et papiers en mélange)	Apport volontaire	630	633	619	-2,27%
		Porte-à-porte	372	377	376	-0,23%
	Verre	Apport volontaire	888	924	912	-1,28%
		Porte-à-porte	249	240	238	-0,88%
	Cartons des commerçants	Porte-à-porte	64	70	76	+8,29%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 203</i>	<i>2 244</i>	<i>2 221</i>	<i>-1,04%</i>
	TOTAL		10 469	10 540	9 984	-5,27%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer, les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une diminution des déchets collectés sur l'année 2022.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le verre, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte

TONNAGES	2020	2021	2022
Déchets verts en PAP	22,22 t	32,72 t	23,40 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte sur **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** sont en diminution par rapport à l'année dernière.

3.3. Les tonnages collectés en déchèteries

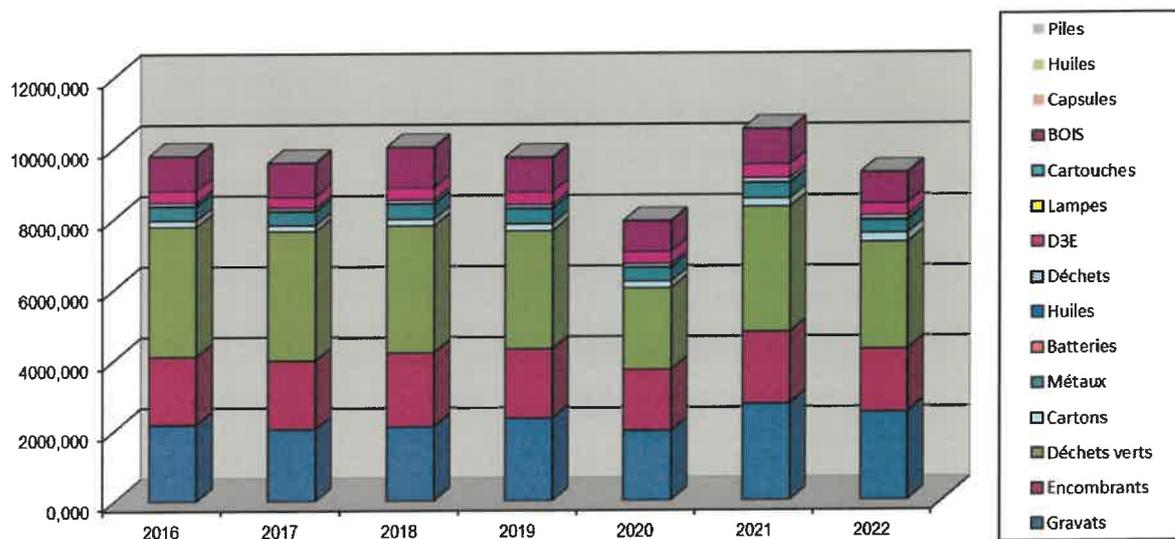
Type	Déchèteries	2019	2020	2021	2022	Evolution
Gravats	Thiron-Gardais	320,72 t	253,20 t	388,24 t	320,72 t	
	Charbonnières	329,16 t	286,96 t	506,40 t	447,32 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 282,88 t	1 038,12 t	1 291,32 t	1181,60 t	
	Le Theil-sur-Huisne	406,86 t	402,24 t	548,60 t	540,16 t	
	Total	2 339,62 t	1 980,52 t	2 734,56 t	2 489,80 t	- 8,95 %
Encombrants	Thiron-Gardais	426,50 t	374,94 t	426,04 t	319,82 t	
	Charbonnières	354,04 t	335,48 t	340,54 t	314,40 t	
	Nogent-le-Rotrou	799,36 t	663,62 t	848,78 t	754,10 t	
	Le Theil-sur-Huisne	383,02 t	354,38 t	419,24 t	395,22 t	
	Total	1 962,92 t	1 728,42 t	2 034,60 t	1 783,54 t	- 12,34 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	554,42 t	364,52 t	519,10 t	448,90 t	
	Charbonnières	354,98 t	250,80 t	397,10 t	373,64 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 837,97 t	1 276,58 t	1 949,26 t	1 630,66 t	
	Le Theil-sur-Huisne	589,94 t	410,72 t	672,94 t	568,56 t	
	Total	3 337,31 t	2 302,62 t	3 538,40 t	3 021,76 t	-14,60 %
Cartons	Thiron-Gardais	42,82 t	46,66 t	53,40 t	51,26 t	
	Charbonnières	37,18 t	34,04 t	39,74 t	48,92 t	
	Nogent-le-Rotrou	72,22 t	67,94 t	82,38 t	92,10 t	
	Le Theil-sur-Huisne	43,32 t	38,20 t	48,80 t	56,90 t	
	Total	195,54 t	186,84 t	224,32 t	249,18 t	+ 11,08 %
Métaux	Thiron-Gardais	92,86 t	79,64 t	96,28 t	74,62 t	
	Charbonnières	84,36 t	73,82 t	78,12 t	71,28 t	
	Nogent-le-Rotrou	157,20 t	147,92 t	170,24 t	139,18 t	
	Le Theil-sur-Huisne	90,56 t	87,38 t	91,58 t	79,48 t	
	Total	424,98 t	388,76 t	436,22 t	364,56 t	-16,43 %

Batteries	Thiron-Gardais	1,516 t	1,552 t	1,055 t	1,086 t	
	Charbonnières	1,386 t	1,191 t	1,965 t	1,716 t	
	Nogent-le-Rotrou	2,773 t	2,159 t	2,767 t	2,736 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,952 t	1,235 t	0,869 t	0,558 t	
	Total	6,627 t	6,137 t	6,656 t	6,096 t	- 8,41 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	2,790 t	1,800 t	4,500 t	2,880 t	
	Charbonnières	1,800 t	1,350 t	0,900 t	2,700 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,590 t	4,590 t	5,220 t	6,300 t	
	Le Theil-sur-Huisne	2,610 t	1,810 t	3,150 t	3,420 t	
	Total	11,790 t	9,550 t	13,770 t	15,300 t	+ 11,11%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	16,219 t	17,396 t	23,577 t	19,626 t	
	Charbonnières	19,264 t	17,192 t	21,734 t	20,957 t	
	Nogent-le-Rotrou	47,885 t	43,437 t	54,448 t	53,449 t	
	Le Theil-sur-Huisne	18,584 t	21,419 t	28,106 t	22,343 t	
	Total	101,952 t	99,444 t	127,865 t	116,375 t	- 8,99 %
Piles	Thiron-Gardais	0,839 t	0,787 t	0,703 t	0,778 t	
	Charbonnières	0,763 t	0,477 t	0,591 t	0,990 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,039 t	1,113 t	1,932 t	1,021 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,649 t	0,796 t	1,031 t	0,673 t	
	Total	3,290 t	3,173 t	4,257 t	3,462 t	-18,68 %
DEEE	Thiron-Gardais	62,522 t	59,533 t	68,870 t	64,787 t	
	Charbonnières	62,072 t	50,209 t	64,666 t	59,922 t	
	Nogent-le-Rotrou	166,658 t	152,664 t	170,987 t	145,588 t	
	Le Theil-sur-Huisne	59,092 t	65,517 t	73,838 t	64,666 t	
	Total	350,344 t	327,923 t	378,361 t	334,963 t	- 11,47 %
MEUBLES	Thiron-Gardais	0,00 t	14,320 t	98,320 t	107,880 t	
	Charbonnières	0,00 t	8,120 t	105,820 t	110,300 t	
	Nogent-le-Rotrou	343,12 t	330,60 t	412,880 t	412,860 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,000 t	
	Total	343,12 t	353,04 t	617,020 t	631,040 t	+ 2,27 %-
Lampes	Thiron-Gardais	0,272 t	0,100 t	0,271 t	0,136 t	
	Charbonnières	0,120 t	0,210 t	0,202 t	0,086 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,756 t	0,589 t	0,633 t	0,732 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,140 t	0,246 t	0,246 t	0,340 t	
	Total	1,288 t	1,145 t	1,352 t	1,294 t	- 4,31%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,060 t	0,089 t	0,122 t	0,071 t	
	Charbonnières	0,055 t	0,037 t	0,076 t	0,069 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,150 t	0,123 t	0,315 t	0,329 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,055 t	0,062 t	0,084 t	0,175 t	
	Total	0,320 t	0,311 t	0,597 t	0,644 t	+ 7,87%
Bois	Thiron-Gardais	201,39 t	172,02 t	170,68 t	148,020 t	
	Charbonnières	170,25 t	160,03 t	151,78 t	137,960 t	
	Nogent-le-Rotrou	407,43 t	336,62 t	408,98 t	350,340 t	
	Le Theil-sur-Huisne	201,06 t	202,72 t	265,82 t	243,320 t	
	Total	980,13 t	871,39 t	997,26 t	879,640 t	- 11,79%

Capsules Nespresso	Thiron-Gardais	0,267 t	0,259 t	0,530 t	NC	
	Charbonnières	0,231 t	0,146 t	0,310 t	NC	
	Nogent-le-Rotrou	0,930 t	0,691 t	0,870 t	NC	
	Le Theil-sur-Huisne	0,166 t	0,213 t	0,580 t	NC	
	Total	1,594t	1,309 t	2,290 t	NC	-%
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,530 t	0,467 t	0,626 t	0,409 t	
	Charbonnières	0,491 t	0,387 t	0,438 t	0,303 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,548 t	0,437 t	0,427 t	0,606 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,316 t	0,259 t	0,403 t	0,209 t	
	Total	1,885 t	1,550 t	1,894 t	1,527 t	-19,38%
Cartouches fusils	Thiron-Gardais	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Charbonnières	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,120 t	0,175 t	0,300 t	0,300 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Total	0,120 t	0,175 t	0,300 t	0,300 t	0,00%

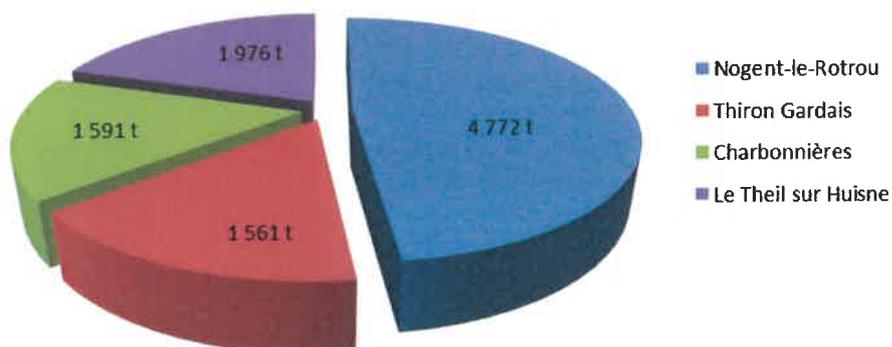
TOTAL	10 062,83 t	8 262,307 t	11 119,722 t	9 899,481 t	- 10,97%
--------------	--------------------	--------------------	---------------------	--------------------	-----------------

Evolution des tonnages de déchèteries



⇒ Diminution (- 11% des tonnages) des déchets collectés en déchèteries en 2022.

Tonnages collectés par déchèterie en 2022



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération CMTV (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	TRISALID VEOLIA à SARAN (45)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	PAPREC CRV Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	PASSENAUD Recyclage Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles/Métaux	PAPREC CRV via Passenaud Recyclage Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le Mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le Mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE via MARTIN Environnement Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	PRINTERRE Chérisy (28)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le Mans (72)	Valorisation
Lampes	ECOSYSTEM via PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	ECOMOBILIER via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SICTOM depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place du SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir qui a été dissout.

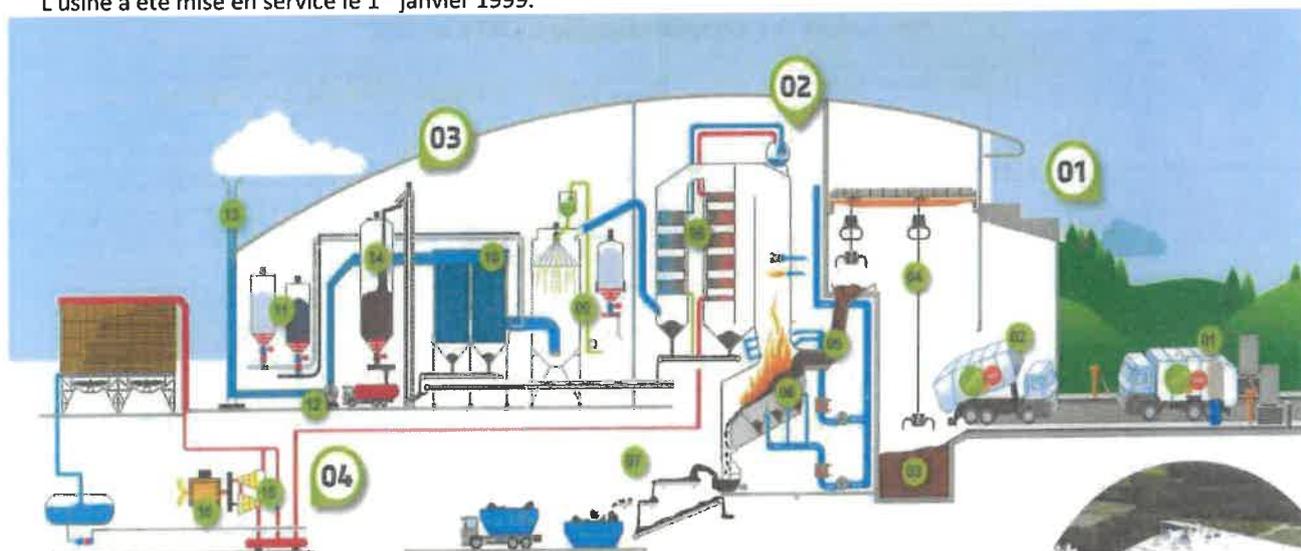
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **CMTV**.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1^{er} janvier 2019. Pour se faire, la **régie CMTV** (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) a été créée.

Localisation :	La Mare Corbonne 28300 MAINVILLIERS
Exploitant :	CMTV Régie Chartres Métropole
Propriétaire :	Chartres Métropole

⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service le 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (*zone n°1*)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (*zone n°2*)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (*zone n°3*)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (*zone n°4*)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

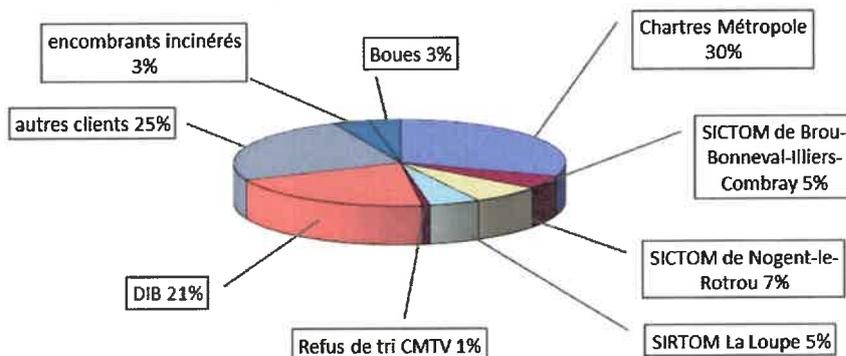
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

⇒ Origine des apports et tonnages traités

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la dissolution du SOMEL, et à l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine.

	2019	2020	2021	2022
CHARTRES METROPOLE	37075 t	34 492t	NC	34 357 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 688 t	5 779 t	NC	5 698 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 092 t	8 266 t	8 296 t	7 764 t
SIRTOM de La Loupe	6 103 t	6 231 t	NC	5 662 t
DIB	25 427 t	22 874 t	NC	23 474 t
Encombrants incinérés	-	3 868 t	NC	3 920 t
Refus de tri du groupement CMTV	1 370 t	2 254 t	NC	823 t
Autres clients	21 363 t	22 636 t	NC	28 200 t
Collecte sélective (cause COVID)		1 236 t	0 t	0 t
Boues				3 494 t
TOTAL	105 118 t	107 636 t	111 825 t	113 392 t

Provenance des déchets valorisés à CMTV en 2022



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2020	2021	2022
Production de mâchefers	23 435 tonnes Soit 217 kg /t de déchets	24 734 tonnes Soit 210 kg /t de déchets	26 320 tonnes Soit 232 kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2020	2021	2022
Métaux ferreux valorisés	1 430 tonnes 6,102 % des mâchefers bruts 1,33 % des tonnes traitées	1 430 tonnes 5,782 % des mâchefers bruts 1,27 % des tonnes traitées	1 119 tonnes 4,252 % des mâchefers bruts 0,99 % des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	170 tonnes 0,725 % des mâchefers bruts 0,158 % des tonnes traitées	170 tonnes 0,687 % des mâchefers bruts 0,152 % des tonnes traitées	233 tonnes 0,885 % des mâchefers bruts 0,208 % des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	21 834 tonnes	21 834 tonnes	24 968 tonnes

- Production d'électricité

	2020	2021	2022
Production d'électricité (électricité exportée sur le réseau)	49 527 MWh 0,459 MWh/tonne traitée	57 762 MWh 0,516 MWh/tonne traitée	63 688 MWh 0,562 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2020	2021	2022
Production de REFIOM	4 628 tonnes 42,90 kg/tonne traitée	4 586 tonnes 41,01 kg/tonne traitée	4 964 tonnes 43,78 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ Performance énergétique de l'usine

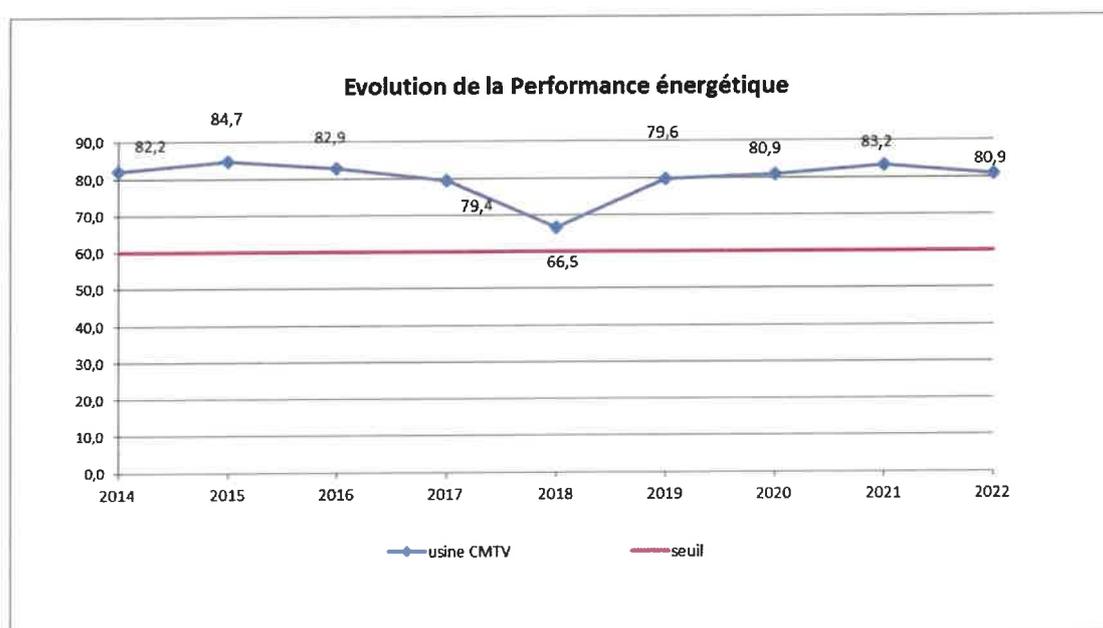
La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 (60%) si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 (65%) pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2022, le taux de performance de l'usine s'élève à **80,9%**



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés depuis le 1^{er} janvier 2022 dans un centre de tri, TRISALID à SARAN.

Localisation : Rue de la Motte
Pétrée
45770 SARAN

Exploitant : VEOLIA

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Dans le cadre d'une délégation de service public, ORLEANS Métropole a confié au groupe VEOLIA la gestion de ce centre de tri.

Le centre de tri a été mis en service en 1995.

Des travaux de rénovation ont été menés en 2020 : refonte complète de l'installation afin de pouvoir recevoir les déchets collectés avec les extensions de consignes de tri et augmenter la capacité de traitement.

- Capacité de tri : 32 000 tonnes / an
- Capacité réglementaire du centre de tri : 35 000 tonnes/an.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	SUEZ via papeterie STORA à Langerbrugge (Belgique)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	VEOLIA via PLASTIPAK à Ste Marie la Blanche (21) WELLMAN à Verdun (55) SOREPLA à Neufchâteau (88) WELLMAN à Neufchâteau (88)	Fibres textiles
Mix PEHD-PP (polypropylène)	VEOLIA via ECOPLASTICS à Brenouille (60)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Flux développement (PET coloré, opaque, barquettes, pots ...)	CITEO via TRIVOSGES SITA à Epinal (88)	Fibre de polyesters pour le bâtiment, l'automobile et le textile, production de granulés, bouteilles PET opaques ...
Films PE (polyéthylène)	VEOLIA via MACHAON à Chalon en Champagne (51)	Production de paillettes pour fabrication de nouveaux objets en PE
Acier	ARCELOR Mittal à Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	VEOLIA via RECUPERACIONES PEREZ à Tulcia (Espagne)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via LUCART à Laval sur Vologne (88)	Papier toilette, essuie-tout
Gros de magasins	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

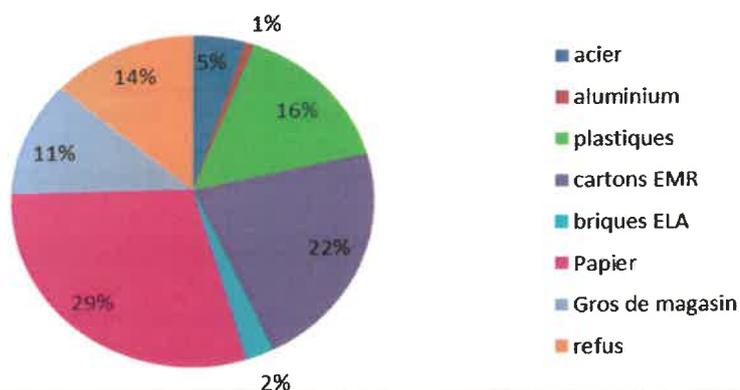
❖ La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange) à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

%	Acier	Aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons EMR	Briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44
2020	3,67	0,26	7,66	2,09	2,83	15,49	2,13	26,62	17,20	22,05
2021	3,99	0,24	6,88	1,71	2,28	14,21	1,70	30,89	16,01	22,09

Extension des consignes

%	Acier	Alu	Petits alu	PET clair	PE-PP	Flux devlpt	Films	Briques ELA	Cartons	Papier	Gros de magasin	Refus
2022	4,97	0,68	0,16	7,19	4,09	3,09	1,27	2,31	21,79	29,13	11,58	13,74

composition du Biflux (emballages et papiers) en ECT



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants. Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri est de 13,74 %.

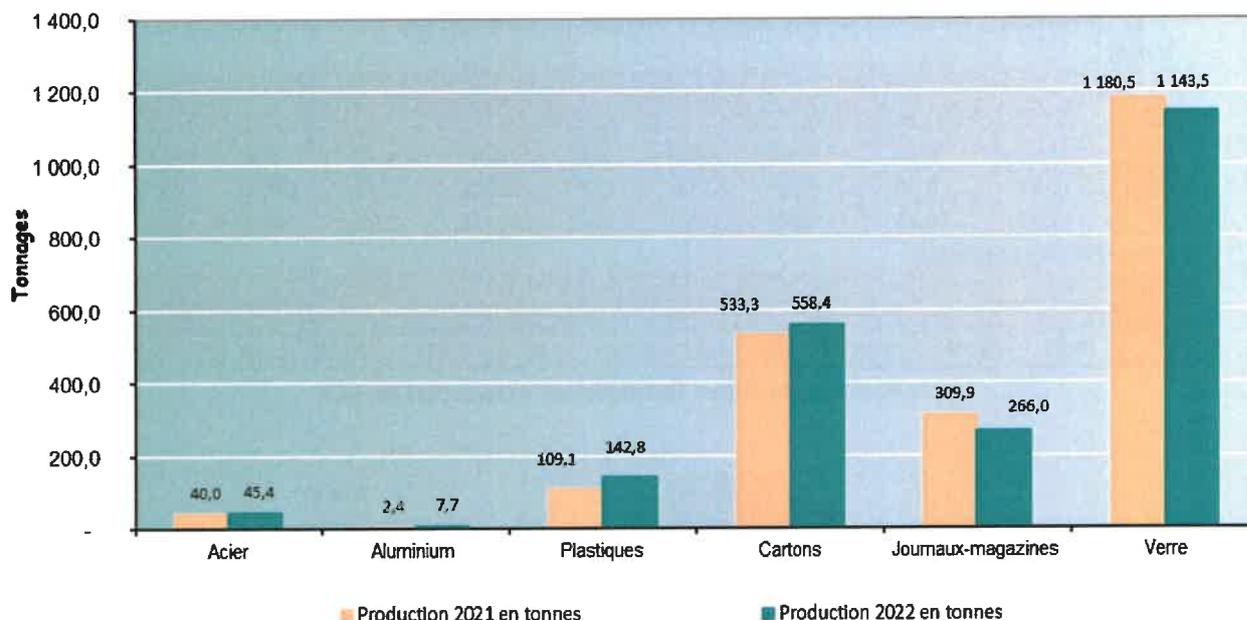
⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2021 (en tonnes)	2022 (en tonnes)	Ratio 2022 (en kg/hab)	Gisement national 2021 tous milieux*
Acier	40,02	45,42	1,42	5,00
Aluminium	2,40	7,71	0,24	
PET clair	69,07	65,69	2,06	17,3
PET foncé/flux développement	17,18	28,19	0,88	
PE-PP	22,87	37,37	1,17	
Film		11,56	0,36	
Sous Total plastiques	109,12	142,81	4,47	
Cartons collecte sélective	142,58	198,94	6,24	16,5
Briques collecte sélective	17,09	21,08	0,66	
Cartons déchèteries	213,10	232,67	7,30	
Gros de magasin	160,53	105,75	3,32	
Sous Total cartons	533,30	558,44	17,52	15,00
Papiers	309,94	266,04	8,34	35,3
Verre	1 180,50	1 143,52	35,87	89,10
TOTAL	2 175,27	2 163,93	67,88	

*base de données Liquidatif 2021 CITEO

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les performances du SICTOM pour l'année 2022 sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. La production de matériaux recyclés a diminué de 0,5%.

Les performances de tri en kg par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des verres et des cartons (ces chiffres ne sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et aux changements des pratiques (ampleur du numérique).



Le recyclage des emballages est soutenu financièrement par l'éco-organisme CITEO (anciennement ECO EMBALLAGES) grâce à un mécanisme de contribution financière des metteurs sur le marché d'emballages.

Le recyclage de papiers est soutenu également financièrement par l'éco-organisme CITEO (anciennement ECO FOLIO) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Information REP emballages 2018-2022 :

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (Barème F), il est conçu pour favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Pour l'année 2023, CITEO a prolongé par avenant le barème F, le temps que le nouvel agrément soit publié.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchèteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- Réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- Enlèvement des indésirables,
- Broyage si nécessaire,
- Mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- Mise en andain,
- Fermentation avec retournement des andains,
- Criblage,
- Maturation,
- Épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (C.E.T. 2)** également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchèteries.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.



C. PERFORMANCES DU SICTOM

RAPPELS des OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérées ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2017	2018	2019*	2020*	2021*	2022*
Tonnage OMR	10 217 T	8 318 T	8 299 T	8 092 T	8 266 T	8 296 T	7 764 T
Population	35 870 hab	34 265 hab	33 858 hab	33 661 hab	32 767 hab	32 933 hab	32 664 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	242,75	245,11	240,40	252,27	251,91	237,69
Indice de réduction des quantités	Base 100	-14,77%	-13,95%	-15,60%	-11,43%	-11,56%	-16,55%

*ont été inclus les populations de Dancé et Condeau pour le calcul du ratio

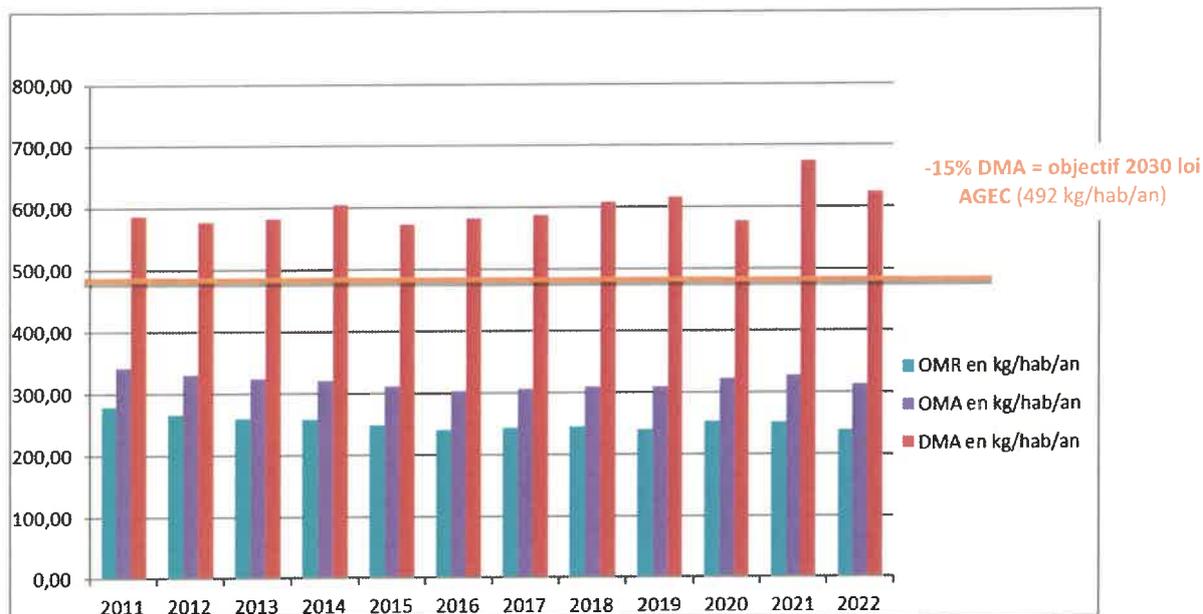
Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage OMA	12 543 T	10 506 T	10 473 T	10 190 T	10 469 T	10 540 T	9 984 T
population	35 870 hab	34 265 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 188 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	306,61	309,32	309,93	322,81	327,94	313,16
Indice de réduction des quantités	base 100	-12,32%	-11,54%	-11,37%	-7,68%	-6,25%	-10,44%

Evolution des DECHETS MENAGERES et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchèteries y compris les gravats et les autres collectes) :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage DMA	20 765 T	20 106 T	20 590 T	20 280 T	18 758 T	21 693 T	19 908 T
pop	35 870 hab	34 265 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 888 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	586,78	608,13	616,83	578,40	674,74	624,45
Indice de réduction des quantités	base 100	+1,36%	+5,05%	+6,55%	-0,09%	+16,56%	+7,87%

⇒ Objectif « AGECE » à atteindre en 2030 : -15% (=492 kg/hab/an de DMA)



⇒ Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :

Années	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage enfouis	2 068,92	1 946,30	2 091,54	1 962,92	1 728,42	2 034,60	1 783,54
Indice de réduction des quantités	Base 100	-6%	+1,1%	-5,1%	-16,46%	-1,66%	-13,79%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

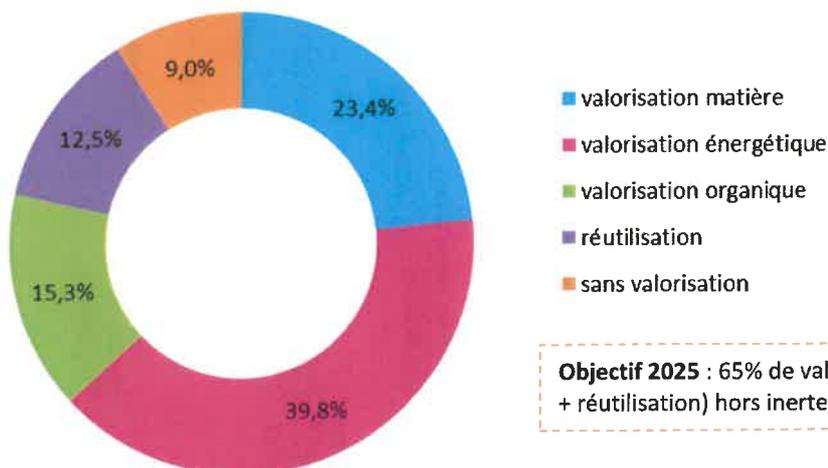
⇒ Les chiffres clés 2022 :

78,5% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE : 39,8%
 VALORISATION MATIERE : 23,4%
 VALORISATION ORGANIQUE : 15,3%

12,5 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchèteries)

Seulement 9 % des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).

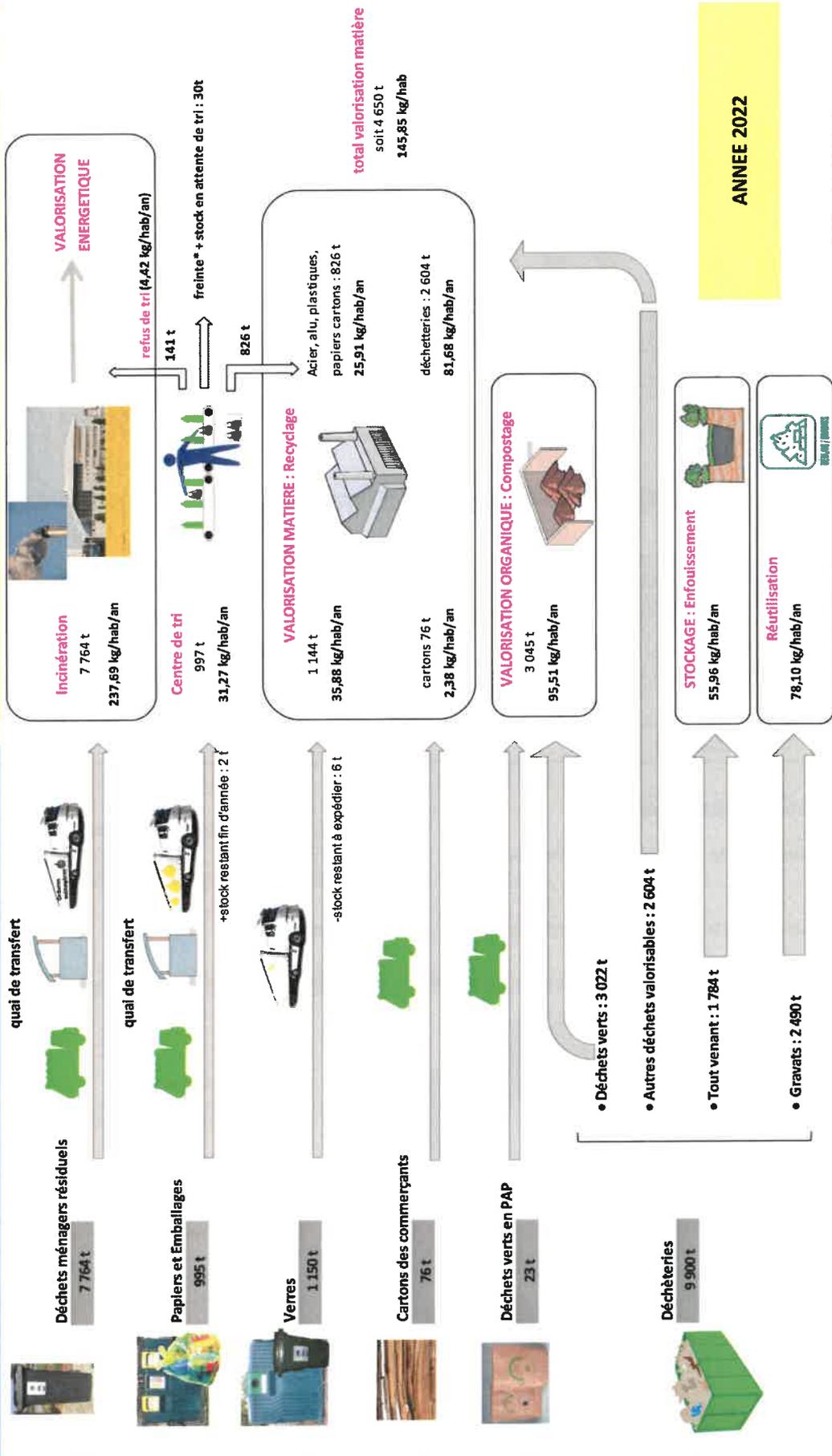


Objectif 2025 : 65% de valorisation (matière + organique + réutilisation) hors inertes, hors DDS (loi LTE de 2015)

⇒ Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :

collecte

traitement



TOTAL collecté : 19 908 t

*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...

D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou engage régulièrement des **actions de communication** auprès des usagers et des scolaires. C'est le rôle de l'**ambassadeur du tri**, présent au sein du SICTOM depuis mars 2009.

Ses missions :

- Sensibiliser et informer sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

En 2022, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

❖ **Refonte graphique du journal du SICTOM et édition de 2 numéros :**



Journal n°27 publié en mai 2022

Journal n°28 publié en novembre 2022

❖ **Campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri (depuis le 1er juillet 2022) :**

Distribution de 17 405 « kits de communication » dans les boîtes aux lettres des habitants des 39 communes du SICTOM Nogent-le-Rotrou (lettre d'information, mémo-tri en recto-verso) en juin.



Courrier + mémo-tri à tous les habitants



❖ **Mémo-tri** : mémo sur les consignes de tri à destination des usagers



recto



verso

❖ **Lettre d'information** : annonce officielle de l'évolution des consignes de tri



❖ **Changement de la signalétique sur tous les bac jaunes collectifs de**

Nogent le Rotrou et Margon

✓ Autocollant sur les bacs de tri

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



❖ **Changement de la signalétique sur tous les PAV**

✓ Autocollant sur les colonnes de tri



❖ **Signalétiques à la disposition des collectivités, des écoles, des associations, des bailleurs**

Des supports numériques rappelant les consignes de tri ont été envoyés aux mairies et ils peuvent être imprimés au besoin. D'autres supports, tenant compte des nouvelles consignes de tri, ont été conçus et envoyés aux établissements scolaires du secondaire.



Flyers



Salle de fêtes



Affiche locaux propreté

❖ **Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP**

Les consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte-à-porte.



Des permanences de distribution des sacs sont assurées 2 fois par mois pour les habitants de Nogent-le-Rotrou (hors habitat collectifs et desservis par la collecte sélective du mercredi) au 30 rue Doullay : 1^{er} et 3^e mercredis du mois (9h-12h45 et 14h-19h).
Pour les habitants de Margon (commune d'Arcisses), les sacs sont disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.

Sac jaune de collecte

❖ **Disque de tri**

Aimanté, il se fixe au frigo pour être toujours visible et permet de faire un tour d'horizon des différents déchets et de leurs filières de tri.



Disque de tri

❖ **Site internet**

Mise à jour du site Internet du SICTOM (refonte en 2021)

Lancement du nouveau site internet Sictom de Nogent-le-Rotrou le mardi 7 juin 2022.

Il permet d'informer les habitants du territoire en temps réel **des actualités et des informations** à mettre en avant en matière de **tri** et de **prévention des déchets**. On y trouve **une carte du territoire** sous forme de **plan interactif**, avec des informations sur l'ensemble des points de collectes du SICTOM, **nos publications**, un **agenda des évènements à venir**, **une présentation du SICTOM et des actions menées**, **des informations sur le tri** et sur les différentes collectes du territoire, sur les déchèteries, sur la réduction des déchets...



<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>

❖ **Page Facebook**

La page Facebook permet de maintenir **un contact direct avec les habitants du territoire et les communes**, en leur transmettant des informations quotidiennes sur les actualités du SICTOM, les déchèteries, les collectes, les actions mises en place... Il nous permet également de rappeler de manière ludique les consignes de tri, d'échanger des astuces pour réduire ses déchets, de donner des informations générales et des pistes de réflexions sur les déchets ou encore de rendre compte des caractérisations réalisées (et de réajuster les consignes de tri en fonction).

Meilleures publications :

12 juillet 2022 : Fermeture exceptionnelle des Déchèteries...
3 572 personnes touchées
16 interactions
19 juillet 2022 : Le brûlage à l'air libre des déchets verts (branches, taille de haies, feuilles, tontes de pelouses...) est INTERDIT toute l'année.
3090 personnes touchées
27 interactions



Sictom Nogent-le-Rotrou

754 J'aime · 873 followers



www.facebook.com/SICTOM.Nat/

La page Facebook obtient un succès croissant, la communauté s'est agrandie : elle compte **873 abonnés**.

1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2022, des animations et des expositions sur le tri et le recyclage ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu associatif...

On peut retenir :

- ❖ La fête des Laboureurs, à Coudray-au-Perche (8 et 9/10/2022),
- ❖ La Brocante de la paroisse St-Lubin du Perche (22/10/2022),
- ❖ L'atelier « fabrication de papier recyclé » lors de la fête de la récup' et du bricolage à Nogent-le-Rotrou (16/07/2022),
- ❖ La Journée mondiale du recyclage, animation à la ressourcerie de Nogent (18/03/2022).



Fête des laboureurs, Coudray-au-Perche, 8 et 9/10/2022



Fête de la récup' et du bricolage, Nogent-le-Rotrou, 16/07/2022



Brocante paroisse St-Lubin, Nogent-le-Rotrou, 22/10/2022

Plusieurs supports ont également été réalisés à la demande de structures ou de particuliers pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets ou pour rappeler des consignes de tri au sein de leur établissement/immeuble (**Ludo'Perche à Nogent-le-Rotrou** pour des affiches avec les nouvelles consignes de tri, **Société Paprec** pour des supports de communication pour sensibiliser les ripeurs sur la collecte des emballages et papiers, **la Paroisse St-Lubin** pour des affiches de tri et plusieurs habitants du territoire pour un rappel des consignes de tri).



Brocante paroisse St-Lubin, Nogent-le-Rotrou, 22/10/2022

⇒ Sensibilisation des Publics Relais



Intervenir auprès des publics relais (élus, mairies de communes, associations, partenaires...) est une action importante pour le SICTOM et également stratégique pour nous aider à diffuser nos messages au plus grand nombre afin qu'ils soient accessibles à tous.

Dans ce cadre, nous avons envoyés des lettres d'information sur les nouvelles consignes et des visuels aux collectivités et aux associations, pour leurs communications locales (journaux municipaux ou communautaires) et numérique (sites Internet). Nous sommes également intervenus auprès de la Ressourcerie de Nogent-le-Rotrou, partenaire du SICTOM, afin de sensibiliser l'équipe sur la prévention des déchets, les nouvelles consignes de tri et le recyclage.

⇒ Action ciblée lors de la semaine de la réduction des déchets



Collecte de jeux

Une collecte de jouets solidaire a été mise en place sur tout le territoire du SICTOM, durant la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** (du 19 au 27 novembre 2022).

Le but de la collecte était de **recupérer des jouets en bon état**, pour qu'ils puissent être **vendus à des prix solidaires** par la ressourcerie de Nogent-le-Rotrou. Sur le territoire, **4 points de collecte** ont été mis en place dans les 4 déchèteries du SICTOM.

Sur une semaine, **315 Kg de jouets ont été collectés, puis triés et redistribués.**

Les principaux bénéficiaires sont :

- La Ressourcerie Récup & Co – *revente des jouets à prix solidaire*
- Le Secours Catholique : *don pour les particuliers suivis par la structure*



Affiche de l'évènement

⇒ Animations scolaires

En 2022, au total **16 classes primaires (soit 318 élèves)** ont pu bénéficier d'une animation d'une demi-journée réalisée par l'ambassadeur du tri. Plusieurs types d'animation ont été dispensés :



Ecole BEAUMONT-LES-AUTELS, sensibilisation au tri des déchets, PS/MS, nov.2022

Tri des déchets : **6 classes** (122 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le tri des déchets. Cette animation est destinée aux enfants de la petite section au CM2.



Ecole de Combres, gaspillage alimentaire CE2, déc. 2022

Compostage : **2 classes** (48 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le compostage.

Recyclage : **2 classes** (39 élèves) ont pu bénéficier de cette animation, l'objectif étant de comprendre les enjeux du tri de nos déchets.



Ecole de Combres, recyclage CP, nov. 2022

Gaspillage alimentaire : **4 classes** (71 élèves) ont pu bénéficier de cette animation, le but étant de donner les moyens qui permettent de lutter contre cette problématique.



Ecole primaire d'Argenvilliers, D3E CM1/CM2, dec. 2022

D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) : **1 classe** (27 élèves) a pu profiter de cette animation, l'animation permet de sensibiliser aux enjeux liés à la gestion des appareils électriques.

En parallèle des animations scolaires, nous avons sensibilisé **1 groupe** (11 élèves) qui a bénéficié de 6 interventions d'une heure sur **les temps d'activités périscolaires** sur le thème du tri des déchets, avec la réalisation d'affiches en faveur du tri.

En fin de séance, un **objet de communication avec le logo du SICTOM** est remis à chaque élève et enseignant. Cette année, nous avons proposé un carnet fabriqué à partir de papier recyclé.



Nous organisons également sur demande des écoles, des **visites du centre de Tri** et des **déchèteries** pour les scolaires.

Nous sommes également intervenus dans **2 collèges de Nogent-le-Rotrou : 60 éco-délégués** (soit 30 éco-délégués du collège Arsène Meunier et 30 éco-délégués du collège Brossolette) **ont été sensibilisés au tri du papier.**

À noter : avec la mise en place des nouvelles consignes de tri, l'année 2022 a été très chargée pour l'ambassadrice du tri, c'est pour cette raison que nous avons fait le choix de ne pas proposer d'animations scolaires de janvier à juin 2022. Les animations ont eu lieu de septembre à décembre 2022.

⇒ **Concours**

Chaque année nous proposons un concours aux écoles du territoire.

Les animations n'ont pu être assurées que pour une partie de l'année scolaire, nous avons fait le choix de ne pas proposer de concours aux écoles cette année.

1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité peuvent être organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou et Margon**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte-à-porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri.**



De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses), les agents de collecte peuvent vérifier, par transparence, si le sac contient des erreurs de tri.

Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur peut coller un autocollant sur le sac « **contenu non conforme** », et ne collecte pas le sac.

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.



Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de **sensibilisation en porte-à-porte** peuvent être menées.

Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.



2. Prévention et réduction des déchets

Définition :

La prévention de la production des déchets consiste à prévenir ou réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Elle vise à encourager concrètement les habitants et les organismes du territoire à limiter leur production de déchets.

2.1 – Le contexte réglementaire

☑ La prévention de la production des déchets figure, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. **Le Code de l'Environnement** (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un **Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP)**. Ce programme est un **outil de planification obligatoire**.

Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.

☑ **La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs au niveau national suivants :

- ✓ **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



☑ **La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » (AGEC)** du 10 février 2020 et **la loi Climat et Résilience** du 22 août 2021 ont également fait évoluer la réglementation relative aux déchets via diverses mesures et objectifs, notamment :



- Donner la priorité à la **prévention et à la réduction** de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- **Recycler ou valoriser sous forme de matière**, notamment organique, 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réutiliser ou recycler 55%** des déchets ménagers et assimilés en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035,
- Tendre vers l'objectif de **100 % de plastiques recyclés** d'ici le 1er janvier 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010) et la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite,
- **Réduire à 10% les quantités de déchets** ménagers et assimilés admis en installation de stockage, en 2035,
- **Valorisation énergétique** d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025,
- **Réduire le gaspillage alimentaire** de 50 % en 2025 (par rapport à 2015) dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective,
- Mettre en place un **tri à la source des biodéchets** afin qu'ils soient valorisés sous forme de matière, et non mélangés avec les ordures ménagères, avant le 31/12/2023.



2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM

A/ Le programme local de prévention : 2012-2017



Le SICTOM a mené, de 2012 à 2017, un **programme local de prévention des déchets**, avec pour objectif une réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans. Pour mener ce programme, le SICTOM a bénéficié d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

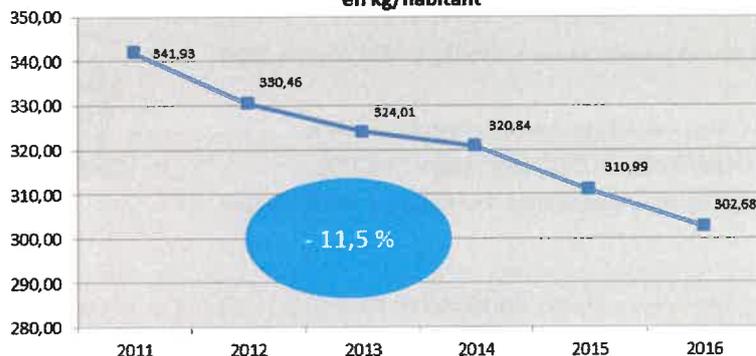
Au cours de ce programme, un **plan d'actions de 15 thématiques** a été mis en œuvre.

Voici quelques actions marquantes du PLP, qui ont porté leurs fruits :

- Promotion et accroissement du compostage (individuel, collectif et en établissement),
- Soutien à l'installation d'une Ressourcerie, qui a ouvert à Nogent-le-Rotrou en 2016,
- Engagement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Réalisation de différentes animations et ateliers pour limiter les emballages et le gaspillage, favoriser le « fait maison » (cuisine, produits ménagers etc.), le réemploi et la réparation, et diminuer le recours aux produits toxiques (jardiner « au naturel »).

L'objectif a largement été atteint dès 2016 : -11,5% d'OMA produits sur le SICTOM par rapport à 2011.

Evolution de la quantité d'ordures ménagères et collecte sélective en kg/habitant



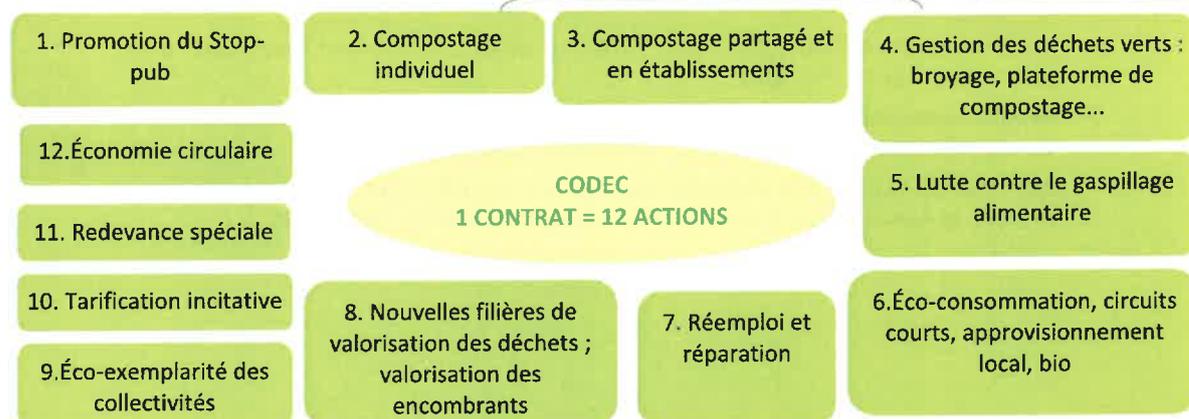
B/ Le CODEC : 2018-2020

Dans le but de répondre aux objectifs de la loi, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

Il s'agissait d'un programme d'actions établi sur **3 ans** et soutenu financièrement par l'ADEME.

Le CODEC était composé d'actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre des objectifs, dans le cadre de **12 thématiques** définies :

Tri à la source des biodéchets



Le CODEC : des Objectifs ambitieux

À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

Les objectifs du CODEC, très ambitieux, n'ont pas été atteints : la quantité de déchets produits et collectés par le SICTOM a continué à évoluer à la hausse, notamment pour les déchets collectés en déchèteries.

Ces actions ont néanmoins permis de faire évoluer les pratiques.

La nocivité du traitement des déchets a été améliorée (apport en déchèteries des déchets verts ou encombrants auparavant brûlés, produits toxiques ou huiles végétales auparavant déversés dans les éviers ou déposés dans les ordures ménagères ...).

C/ AMI économie circulaire : 2021-2022

Le SICTOM a été sélectionné dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire organisé par l'ADEME. Ainsi, il a bénéficié, parmi 6 collectivités de la Région Centre-Val-de-Loire, de l'accompagnement d'un bureau d'études pour l'aider à mettre en œuvre une stratégie en matière d'économie circulaire et déterminer sa politique de prévention, durant 11 mois.

Cet accompagnement s'est effectué notamment à travers l'utilisation d'un outil : le « référentiel Économie Circulaire ».

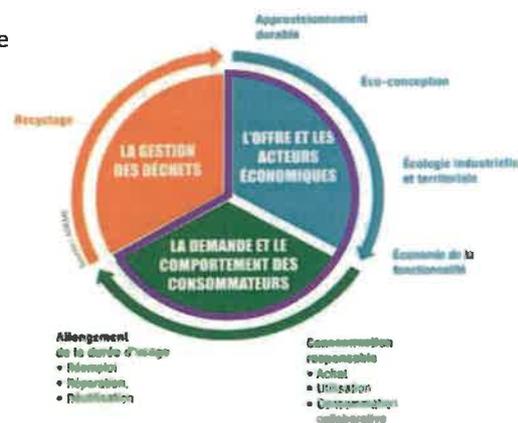
Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Etablir un état des lieux de la politique économie circulaire de la collectivité,
- Définir une stratégie d'actions,
- Suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire.

Au cours de cet accompagnement, le SICTOM a pu compléter le référentiel et réfléchir à l'élaboration d'une stratégie en matière d'économie circulaire.

Cet outil permet de positionner le SICTOM vis-à-vis de l'économie circulaire, en identifiant les actions mises en œuvre ou envisagées en la matière, les actions complémentaires qui sembleraient pertinentes, ainsi que les marges de manœuvre existantes.

L'économie circulaire est un sujet transversal qui traite des déchets, mais également des ressources, avec d'importants liens entre économie, environnement et aménagement du territoire.



Le référentiel économie circulaire de l'ADEME est décomposé en 5 axes :

Sous-actions	% Réalisé	% Programmé	Phase
▶ Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscri...	5,3 %	33,3 %	
▶ Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets	4,7 %	41,4 %	
▶ Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires	11,8 %	23,7 %	
▶ Outils financiers du changement de comportement	24 %	6,1 %	
▶ Coopération et engagement	25,3 %	26,8 %	

La proportion conséquente d'actions « en cours, programmées ou envisagées » par le SICTOM a été soulignée. Elle s'explique du fait que de nombreuses actions ont été envisagées ces dernières années, mais qu'elles ne se sont pas concrétisées faute de temps et moyens humains.

Les principales actions du SICTOM en lien avec l'économie circulaire ont été classées selon 5 catégories :

Actions existantes non formalisées	Actions nouvelles	Études à lancer	Études réalisées (décisions à prendre)	Actions à venir validées
Actions de prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une Charte ECI • Développement de nouvelles Filières : biodéchets / réemploi de matériaux (minéraux, bois, palette) / réemploi de matériel informatique / nouvelles filières REP • Élaboration d'un PLPDMA 	Tri à la source des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des services de collecte • Mise en place de la Tarification incitative 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'extension des consignes de tri • Rénovation des déchèteries

Le référentiel est un outil qui pourra être complété et modifié au fur et à mesure des actions mises en œuvre par le SICTOM : c'est un **outil d'aide à la prise de décision**.

Cet accompagnement a également permis au SICTOM de prendre du recul sur les nombreux projets en cours et à venir à court terme, d'identifier les moyens nécessaires à leur réalisation, de définir des priorités et de les planifier afin **d'établir un programme de 2022 à 2026**.

Le remplissage du référentiel a mis en exergue certains écarts du SICTOM vis-à-vis de la réglementation, notamment l'absence de **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et l'absence d'un règlement de collecte.

De ce fait, il a été acté le **4 octobre 2021**, lors de la réunion du bureau, qu'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) serait élaboré.

D/ Elaboration du PLPDMA : 2022/2023

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un document-cadre réglementé de planification qui engage le SICTOM pour **6 ans** dans diverses actions de prévention.

Ce plan recense **l'état des lieux** des acteurs concernés et donne des **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains techniques et financiers nécessaires, et l'établissement d'un calendrier prévisionnel de **mise en œuvre**.

Une réunion a eu lieu en janvier 2022 pour présenter aux partenaires et élus, le principe, les enjeux et le processus d'élaboration du PLPDMA et l'économie circulaire, et d'associer divers acteurs pouvant y prendre part. Des associations, un bailleur social et des acteurs économiques, dont les chambres consulaires, étaient présents. Par ailleurs, des réunions ont été organisées, sur ces mêmes sujets, avec des représentants du Parc Naturel Régional du Perche, notamment en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire, et le pôle Territorial du Perche.

La constitution d'une **commission de consultation, d'évaluation et de suivi (CCES)** a été validée lors d'une réunion du Bureau syndical le 12 juillet 2022.

Cette commission sera chargée :

- De donner son avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif,
- De consulter le bilan du programme qui lui est présenté chaque année, et d'émettre un avis pour d'éventuelles réorientations,
- D'évaluer le PLPDMA tous les 6 ans.

Le PLPDMA sera composé d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'objectifs, assortis d'indicateurs d'évaluation.

Le diagnostic est en cours d'élaboration.

Pour l'élaboration de ce diagnostic, une **caractérisation des ordures ménagères** a été menée en juin 2022 afin d'identifier la nature des déchets jetés dans les ordures ménagères par les habitants du SICTOM.

Elle indique que parmi les déchets jetés dans les ordures ménagères, la plupart de ces déchets pourraient être triés et valorisés :

- 41% pourraient être compostés,
- 26% triés et recyclés,
- 5% déposés en déchèterie.

Soit un détournement possible de **175 kg/hab.**

La poubelle noire comporte seulement **28% d'ordures ménagères**. 72% pourraient être gérés différemment (recyclage, compostage ...).



2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2022

En attendant l'élaboration du PLPDMA, dans la continuité des actions entreprises pour le CODEC, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention et sa réflexion afin de favoriser le développement de l'économie circulaire.

Vous trouverez, ci-après, le **bilan des actions menées en 2022**. Ces actions quotidiennes sont efficaces pour limiter la production de déchets.

⇒ Promotion du « STOP PUB »



Depuis octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**.

Le **taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **30 %** sur le territoire.

OBJECTIF :

Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités



ACTIONS menées en 2022 :

- Plus de **300 autocollants Stop-pub** distribués aux habitants via une trentaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies, et lors d'évènements,
- **Sensibilisation** des habitants à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer).



⇒ Le Compostage individuel

Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries, le SICTOM promeut le **compostage individuel** depuis 2009.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries

- Des **informations et des conseils** sont donnés aux habitants et organismes du territoire sur le principe du compostage et sur les pratiques pour le réaliser convenablement, sans nuisances.
- Des **composteurs sont proposés à la vente** : le SICTOM prend en charge une partie du coût de l'équipement pour inciter les habitants à s'équiper d'un composteur et à pratiquer le compostage.



Le compostage permet de réduire la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères, et ainsi de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, supportés par le SICTOM. En outre, cela permet de mieux valoriser la matière organique par un amendement du sol.

⇒ **Fin 2022, 2 851 foyers étaient équipés d'un composteur du SICTOM (soit 19 % des ménages).**

Attention : ce chiffre ne reflète pas le nombre total de foyers qui compostent leurs biodéchets, car un certain nombre pratique le compostage en tas, ou en composteurs fabriqués par leur soin ou acquis indépendamment du SICTOM.

⇒ Pour que le compostage soit une habitude et que sa pratique soit correcte et agréable, le **SICTOM communique et accompagne** les habitants, avec :

- ✓ Des **explications** et des **conseils** sur le site internet, par téléphone, lors de la remise des composteurs vendus, et lors des événements,





- ✓ Des guides sur le compostage et le paillage distribués aux habitants avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage,
- ✓ Des panneaux d'information sur les solutions alternatives visibles au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchèteries du SICTOM, depuis 2018. Ces panneaux sont renouvelés régulièrement.

ACTIONS menées en 2022 :

- 146 composteurs vendus auprès d'habitants du SICTOM (avec prise en charge partielle du coût des composteurs par le SICTOM),
- Sensibilisation au compostage et au lombricompostage auprès d'environ 200 personnes :
 - Lors des distributions de composteurs,
 - Animation pour découvrir et observer différents sites de compostage,
 - Réalisation et diffusion d'un livret sur le lombricompostage,
 - Lors d'événements : Fête de la Récup' et du Bricolage ; Fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche ; stand lors du marché à La Bazoche-Gouët...
- Communication sur le compostage dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.

⇒ Compostage partagé en établissements

OBJECTIF : Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères

Pour favoriser l'installation de **composteurs collectifs**, depuis 2019, le SICTOM met à disposition gratuitement 1 composteur par établissement scolaire volontaire, dans un but pédagogique.

Ce dispositif permet d'une part aux établissements de traiter une quantité significative de déchets alimentaires et de végétaux afin de les transformer en compost directement sur leur site, et d'autre part, permet aux élèves d'aborder le principe du compostage, voire de le pratiquer.



ACTIONS menées en 2022 :

- Installation de 3 composteurs en établissements, avec un accompagnement au compostage (tri, organisation, entretien) :
 - ⇒ Ecole de Coudreceau ; école de Beaumont-les-Autels ; MARPA
- Échanges avec les services du Conseil Départemental en vue d'améliorer la gestion des biodéchets dans les collèges euréliens.
- Installation de 7 composteurs dans les cimetières de Miermaigne, et de Val-au-Perche (6 cimetières équipés)
- Conception d'affiches pour indiquer les consignes de tri dans les cimetières
- Formations des agents municipaux lors de l'installation de composteurs collectifs dans les communes
- Vente de composteurs auprès de 4 établissements dans le cadre de leur activité professionnelle
- Poursuite de l'accompagnement du Lycée Rémi Belleau (Nogent-le-Rotrou) pour la gestion des produits restauration scolaire et de la pratique du compostage.



⇒ Gestion des déchets verts

OBJECTIF :

Traiter les déchets verts sur le territoire du SICTOM



ACTIONS menées en 2022 :

- Communication pour encourager à valoriser les déchets verts à proximité par la méthanisation (pour les habitants des communes les plus proches d'un site de méthanisation), diffusée sur les réseaux sociaux et par messages aux communes.
- Communication pour encourager à valoriser les végétaux in situ (broyage, paillage...), sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries.

⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire



Le SICTOM mène des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis de nombreuses années.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et sensibiliser les acteurs



Le SICTOM a notamment mené, certaines années, des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire pour évaluer la quantité de déchets gaspillés et a conseillé les établissements pour la mise en place d'actions correctives. Les résultats, pour certains établissements, ont été très positifs et encourageants.

ACTIONS menées en 2022 :

- **Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :**

- Animation au collège Pierre Brossolette (Nogent-le-Rotrou) auprès des éco-délégués (25 élèves)
- Accompagnement des collèges et lycées et de l'école du Theil-sur-Huisne : transmission de documents pour effectuer un diagnostic du gaspillage alimentaire ; conseils et exemples d'actions ; conception et transmission d'affiches pour indiquer les consignes de tri dans les restaurants scolaires...
- Animation dans 4 classes pour sensibiliser 71 élèves au gaspillage alimentaire (écoles primaires d'Happonvilliers, de Montigny-le-Chartif, de Nonvilliers-Grand'Houx, Sylvia Monfort à Nogent-le-Rotrou).

- **Communication pour encourager les habitants à limiter le gaspillage alimentaire :**

- Articles dans le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux,
- Organisation d'une animation sur le gaspillage alimentaire à Nogent-le-Rotrou,
- Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Parc Naturel Régional du Perche.



⇒ Promotion de pratiques de consommation responsable

OBJECTIFS :

- Favoriser le développement des pratiques d'éco-consommation,
- Sensibiliser les particuliers.

ACTIONS menées en 2022 :

- **Promotion de pratiques de « consommation responsable » :**

- Animation d'un atelier de fabrication de produits ménagers à Nogent-le-Rotrou (8 participants),
- 2 animations consacrées aux circuits courts, aux produits locaux et de saison et la fabrication « maison » : cuisine, et ramassage de pommes suivi de leur transformation en jus (24 participants),
- 1 spectacle en lien avec l'environnement, sensibilisant notamment à l'usage du plastique et des objets jetables
- Sensibilisation de l'équipe de la ressourcerie Récup & Co et d'élèves de seconde de Nermont,
- **Information** (près de 2 300 personnes) lors de 5 événements : les RDV Récup à Nogent-le-Rotrou (Fête de la Récup' et du Bricolage, soirée festive de fin d'année, du tissu en pagaille...), la fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche.

- **Communication pour promouvoir la consommation responsable et le « zéro déchet » au quotidien**, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.



Dans le cadre des « Rendez-Vous Récup' », le SICTOM est associé à La Boîte à Outils, l'Espace de Vie Sociale de Nogent-le-Rotrou, et la Ressourcerie Récup & Co pour l'organisation d'un programme d'animation. L'ensemble du programme 2022 était constitué de 27 événements et animations, qui ont touché au total plus de 2 450 personnes.

⇒ Promotion du réemploi et réparation

ACTIONS menées en 2022 :

- Co-organisation des « Rendez-Vous Récup' »
 - ✓ 7 « Cafés Réparation » (82 participants),
 - ✓ 7 « Cafés Couture » (31 participants),
 - ✓ Des ateliers de fabrication à partir de matériaux ou objets de récupération, dont un atelier de fabrication de cabas lavables et réutilisables,
 - ✓ Organisation d'une course de **caisses à savon**, fabriquées essentiellement à partir de matériaux de récupération, lors de la Fête de la Récup' et du Bricolage (près de 1500 spectateurs)
 - ✓ 1 atelier de réparation de vélos (9 participants)
 - ✓ 2 événements pour le réemploi de vêtements et de tissus (environ 480 participants)
 - ✓ 3 spectacles en lien avec l'environnement, montrant des exemples de réemploi, de détournement et de réutilisation d'objets.
- Collectes de vélos en déchèteries pour la récupération de pièces et réparation de vélos à La Boîte à Outils.
- Service de prêt de gobelets (3 020 gobelets empruntés lors de 14 manifestations).

OBJECTIF :

Accroître les pratiques de réemploi et de réparation



⇒ Etude pour la mise en place de la tarification incitative



La **tarification incitative** est un mode de financement du service public de gestion des déchets. La TEOM incitative, lorsqu'elle est mise en place, remplace la TEOM (cf. p. 9). Elle comprend une part fixe (forfait) et une part variable qui est calculée en tenant compte de la quantité de déchets produits (poids, volume et/ou nombre d'enlèvements des déchets).

L'objectif est d'encourager chacun à réduire ses déchets et à mieux les trier.

Le déploiement de la tarification incitative pour une majorité de la population est un objectif au niveau national (feuille de route pour l'économie circulaire) et au niveau régional (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

OBJECTIF :

Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits

ACTIONS menées en 2022 :

L'étude d'optimisation des services du SICTOM qui inclut l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative s'est achevée en 2021. L'évolution des services (collecte des emballages en PAP, modification des fréquences ...) a été actée par les élus au cours de l'année 2022 et sera mise en place dès 2024. Néanmoins, au regard de la problématique, la mise en place de la tarification incitative est pour le moment suspendue.



⇒ Economie circulaire et redevance spéciale

L'économie circulaire consiste à **produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et la production de déchets.**

Elle vise à **passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), vers un modèle économique plus circulaire, avec un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit (pour que le déchet devienne une ressource).**

OBJECTIF :

Sensibiliser les acteurs économiques et les habitants à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire



La **Redevance Spéciale** est mise en place sur le territoire du SICTOM depuis 2014 (cf. partie « financement » page 11). Ce dispositif financier permet de facturer les entreprises et les administrations qui ont recours au service public de collecte des déchets, à hauteur du service rendu, et d'éviter que le coût de ce service soit répercuté sur les contribuables.

Cette redevance incite les établissements concernés à être vigilants vis-à-vis des déchets qu'ils produisent et à trouver des solutions pour en réduire la production.

Aussi, le SICTOM propose à ces établissements un accompagnement pour améliorer la gestion de leurs déchets, par le biais d'un diagnostic, de conseils sur le tri et la réduction des déchets, et de la sensibilisation de leur personnel.

OBJECTIF :

Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits



ACTIONS menées en 2022 :

- Application de la redevance aux établissements produisant **2500 L de déchets ou plus par semaine : 9 établissements** assujettis,
- Communication et information auprès de 31 établissements pour une meilleure gestion de leurs déchets (tri, réduction),
- Communication auprès de quelques professionnels, en fonction de leur secteur d'activité, sur des webinaires et sur des initiatives ou des pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre,
- Communication sur l'économie circulaire dans le journal du SICTOM.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Jusqu'en 2020, deux organismes assuraient cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILE et LE RELAIS.

En conséquence de la crise sanitaire liée au COVID et aux mesures de confinement, la filière de collecte des textiles usagés a été fortement impactée au cours de l'année 2020.

Les prestataires LE RELAIS et ECOTEXTILE ont suspendu leurs collectes dès le mois de mars 2020. Le Relais a repris progressivement son activité dès le mois de juillet. Cela n'a pas été le cas d'ECOTEXTILE.

Pour des raisons de salubrité publique, le SICTOM n'a pas eu d'autre choix que de faire procéder au retrait des conteneurs verts ECOTEXTILE de son territoire.

Néanmoins, afin d'assurer la collecte des textiles sur les communes concernées, nous avons sollicité Le RELAIS qui a remis dès le début d'année 2021 des colonnes en remplacement de celles qui ont été retirées.

40 bornes (soit 31 points d'apport volontaire) sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM, soit un point de collecte pour 1 028 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point d'apport pour 2 000 habitants.

⇒ Localisation des bornes :

LE RELAIS (40 COLONNES)
AUTHON-DU-PERCHE – Parking de la mairie
CETON – Place de la Poste
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Rue des Fossés
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Point tri Mairie
LA ROUGE (VAL AU PERCHE) – Sortie de commune La Boulaie
LES AUTELS-VILLEVILLON – Point tri côté cimetière
LES ETILLEUX – Aire de jeux
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Pelzinière (point tri)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue du Stade
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Matteau
MALE (VAL AU PERCHE) – Ecole
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – Parking Lidl
MARGON – Rue de la Cloche - Clinique vétérinaire
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des Grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard

Mise à jour 01/02/2021

LE RELAIS



LE RELAIS
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy - parking école (×3)
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy - parking Centrakor
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes - parking La Halle
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Intermarché - rue de la Bruyère
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 aout
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
SOIZE – Cimetière
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes (×3)
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (×2)

⇒ **Quantités collectées :**

	LE RELAIS		ECOTEXTILE		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t
2019	84,35	21	44,02	17	128,37 t
2020	77,58	21	3,37*	17	80,95 t
2021	158,01	40	0	0	158,01 t
2022	143,67	40	0	0	143,67 t

*Tonnage connu pour le mois de janvier – pas de relevé en février – arrêt de la collecte dès le mois de mars

143,67 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2022, soit environ **4,51 kg/hab.**
Soit une diminution de 9% du tonnage par rapport à 2021.

Une fois collecté, les textiles obtiennent une seconde vie en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés ...



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

« ECO TLC » a changé de nom et est devenu « RE_FASHION » au cours de l'année 2020.



Re_fashion

E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

⇒ Les DASRI



Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), mise en œuvre en 2014 pour la filière **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**, les DASRI des particuliers (patients en auto-traitement) sont exclusivement collectés via certaines pharmacies, sans intervention du SICTOM.

La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchèteries et est consultable sur le site internet du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.



⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchèteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEM**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



Le gros électroménager froid	55 t
Le gros électroménager hors froid	115 t
Les petits appareils électriques et électroniques	133 t
Les écrans	32 t

total

Tonnage 2022	
	335 t
	~ 75 873 appareils
	-11,5% par rapport à 2021

Performance SICTOM 2022

Performance nationale (milieu rural)

10,51 kg / hab / an

11,5 kg / hab / an

Pop référence : 31 881 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. En octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM

ecosystem

⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau. Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013.



En collaboration avec le groupement Chartres Métropole, SICTOM de BBI et SYRTOM de Courville-La Loupe, un groupement de commandes est en cours de réalisation pour la mise en place d'une collecte par an d'amiante par une société spécialisée sur l'un de nos sites. Les modalités d'organisation restent à définir.

⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchèteries au cours de l'année 2009. C'est la société **PRINTERRE** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchèterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions le **bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **880 t en 2022, soit 33 % des encombrants**.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société **SUEZ** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchèteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchèterie de THIRON-GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de THIRON-GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

Coût de l'opération pour le SICTOM : 550 663 € TTC

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec l'**éco-organisme, ECOSYSTEM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchèteries en 2016 et 2017. Ces bacs nous ont été fournis par l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. En octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM

ecosystem



Performance SICTOM 2022

1,294 tonnes

= 14 659 lampes

-4,31% par rapport à 2021

⇒ Conteneurisation de la collecte du verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte-à-porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM (SULO), nous avons distribué **3 334 des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchèteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchèteries du SICTOM.



⇒ Réaménagement de la déchèterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
signalétique + dispositif antichute



Réhausse des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les **déchèteries de Nogent-le-Rotrou et du Theil sur Huisne** pour le **stockage des piles**. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent.

Sur les deux autres sites qui disposent de zones couvertes, les fûts sont stockés dans les caissons pour déchets ménagers spéciaux.



⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la **déchèterie de Nogent-le-Rotrou**. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE-ET-LOIR qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

⇒ Amélioration de la collecte des D3E



Installation de caissons maritimes

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, qui subit de nombreux vols, ECOSYSTEM a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime, sur le site **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur **Charbonnières** et **Thiron-Gardais** en juin 2021.

Ils permettent de stocker les déchets à l'abri du temps et de manière sécurisée.

Le manque de place sur la déchèterie du Theil ne nous permet pas, pour le moment, d'installer ce genre d'équipement.

Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux.

La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECOSYSTEM.



⇒ Mise en place d'une benne « Eco-mobilier »



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements (DEA)** a été mise en place sur la déchèterie de **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur les sites de **Thiron-Gardais** et de **Charbonnières** en novembre 2020.

Le SICTOM a signé une convention avec **Eco-mobilier**, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.



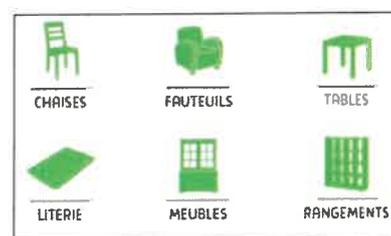
Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

→ **58 % sont recyclés** : le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...

→ **33 % en valorisation énergétique**

→ **9 % sont éliminés par enfouissement**

écomobilier



⇒ Mise en place d'une benne à couvercle pour la collecte des cartons sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou



Au cours de l'année 2020, afin d'améliorer la collecte des cartons, nous avons installé sur la **déchèterie de Nogent-le-Rotrou**, une benne équipée d'un couvercle.

Le carton est ainsi stocké à l'abri des intempéries. Le système d'ouverture permet de réduire le passage du carton lors des dépôts et limite ainsi les refus de tri.



De plus, le système est facilement manipulable par les agents, ce qui réduit les troubles musculosquelettiques par rapport à l'utilisation d'une benne classique à capot métallique sur rail.

Si l'utilisation de ce système s'avère concluante, le SICTOM équippa les autres sites prochainement.

D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la **responsabilité élargie des producteurs (REP)** : pour la filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS), pour la filière articles de sport et loisirs, bricolage, jouets, matériaux de construction ...

- La valorisation des encombrants ...



De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchèteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

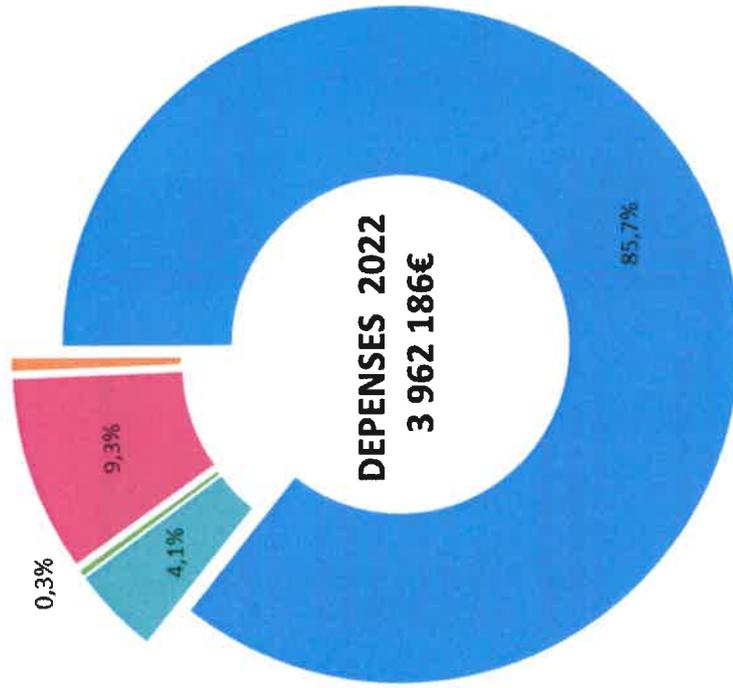
3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Marché de services en groupement de commandes	VEOLIA	Janvier 2022 à décembre 2024	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	ESE	Octobre 2019 à octobre 2023	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchèteries	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchèteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage de la déchèterie de Thiron-Gardais	Régie directe – convention des services	Commune de Thiron-Gardais	1 ^{er} juillet 2022 au 30 juillet 2025	Des employés de la commune de Thiron-Gardais sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	PAPREC CRV	Février 2020 à février 2024	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	SULO	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchèteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECOVERY	Juillet 2020 à juillet 2023	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchèteries et le rachat des cartons des commerçants.

B. LES DEPENSES (compte administratif)



- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	Année 2022	Évolution
Prestations de services	3 393 998 €	3 394 938 €	0,0%
Dépenses courantes	109 287 €	163 926 €	+50,0%
Taxes et assurances	8 182 €	10 321 €	+26,1%
Charges de personnel - autres charges liées	337 867 €	369 029 €	+9,2%
Intérêts des emprunts	0 €	0 €	0,0%
Dotation aux amortissements	20 537 €	23 972 €	-16,7%
TOTAL	3 869 871 €	3 962 186 €	+2,39%
Coût COMPLET par tonne	178,39 €/tonne	199,02 €/tonne	+11,57%

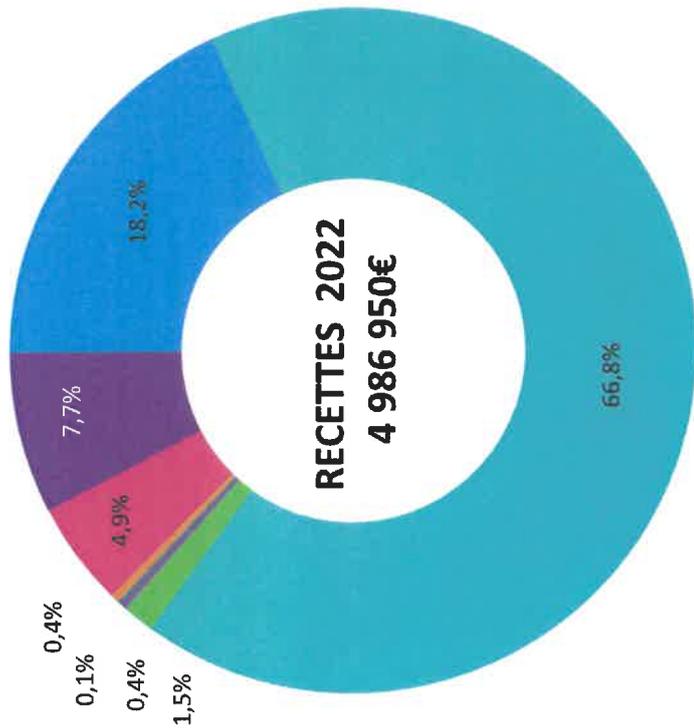
Le coût complet est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le coût complet de gestion des déchets ménagers en 2022 est de **199,02 € / tonne** soit **124,28 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2022 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à **102,47 € / hab**

On constate une augmentation des dépenses totales (+2,39%) et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +11,57%.

C. LES RECETTES



- résultat reporté
- participations des Collectivités
- redevance spéciale
- revenu des immeubles
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	Année 2022	Évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	913 969 €	907 218 €	-1%
Participation des CDC	3 210 195 €	3 332 934 €	+4%
Redevance spéciale	74 967 €	74 442 €	-1%
Revenus des immeubles	24 239 €	19 208 €	-21%
Régies	13 167 €	6 174 €	-53%
Autres recettes	8 815 €	18 968 €	+115%
Vente de matériaux	147 516 €	246 313 €	+67%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	384 173 €	381 693 €	-1%
TOTAL	4 777 041 €	4 986 950 €	+4,4%

REGIES
6 174 €

Vente de composteurs
2 391 €
Vente de sacs pour déchets verts
1 785 €
Dépôts des professionnels en déchèteries
1 998 €

VENTES DE MATERIAUX
246 313 €

Verre
25 421 €
Papiers /cartons
141 801 €
Plastiques
29 052 €
Métaux
12 710 €

Collectes Sélectives

Déchèteries

Ferrailles
19 985 €
Cartons
14 132 €
Batteries
3 212 €



- SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES**
- CITEO emballages : 310 181 €
 - CITEO papiers : 16 830 €
 - OCAD3E : 25 636 €
 - REFASHION : 3 215 €
 - COREPILE : 0 €
 - ADEME : 0 €
 - ECOMOBILIER : 25 831 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTES	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	932 712 €	958 303 €	1 046 468 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	133 812 €	132 130 €	148 776 €
• Location et maintenance des bacs verre	75 070 €	75 317 €	81 351 €
• Transfert transport traitement des OM - CMTV	1 077 984 €	1 115 266 €	961 402 €
• Transfert transport des recyclables	16 284 €	15 360 €	14 033 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	120 506 €	121 182 €	131 416 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	31 168 €	31 071 €	34 187 €
• Collecte du verre en PAP	37 032 €	36 917 €	40 620 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	16 279 €	19 538 €	20 978 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + transport traitement refus	161 297 €	208 827 €	237 274 €
• Tri cartons	6 042 €	7 334 €	8 104 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	0 €	0 €	0 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	0 €	2 341 €	2 522 €
• Communication / sensibilisation tri	19 295 €	17 955 €	26 593 €
TOTAL DEPENSES	2 627 481 €	2 747 541 €	2 753 724 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	47 011 €	41 014 €
• Aménagement de dalles pour PAV collecte sélective	0 €	0 €	4 265 €
• Communication (refonte site internet)	0 €	5 966 €	0 €
TOTAL DEPENSES	0 €	52 977 €	45 279 €

⇒ **En fonctionnement** : les dépenses relatives à la collecte sont stables (+0,2%) par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

- L'actualisation des prix (+15 à 18% suivant les prestations). Les indices ont connu une très forte augmentation en 2022, liée à l'inflation du prix carburant et à l'augmentation de la matière plastique (bacs).
- Les coûts unitaires de l'incinération des OM, le transfert/transport des OM et recyclables sont stables. Mais nous avons incliné moins d'ordures ménagères qu'en 2021 (-6,4%).
- Augmentation de la dépense relative au tri : passage aux extensions depuis le 1er juillet 2022. Le coût unitaire du tri a augmenté par rapport à 2021.
- Augmentation des dépenses de communication (publications et distribution) liées au passage aux extensions des consignes de tri des emballages au 1^{er} juillet 2022.

⇒ **En investissement** : acquisition de colonnes cette année et remboursement de frais liés aux dalles.



RECETTES COLLECTES	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective	264 333 €	275 543 €	310 181 €
CITEO (aide à la collecte des emballages)	18 421 €	24 877 €	16 830 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	21 585 €	19 705 €	25 421 €
valorisation verre	33 619 €	82 182 €	178 051 €
valorisation emballages ménagers /papiers	453 €	5 531 €	5 512 €
valorisation cartons commerçants	2 160 €	2 670 €	1 785 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	340 571 €	410 508 €	537 780 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ Les recettes relatives à la collecte ont augmenté de 31% par rapport à l'année précédente.

• Les subventions de CITEO pour le tri des emballages sont en forte augmentation par rapport à l'année passée, résultat du geste de tri et du passage à l'extension des consignes de tri.

• Les ventes des produits issus de la collecte sélective ont fortement augmenté par rapport à 2021. Ces recettes dépendent, d'une part, des tonnages expédiés chez les recycleurs et, d'autre part, des prix des matières.

⇒ Aucune subvention n'a été perçue en 2022 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETERIES



DEPENSES DECHETERIES	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT			
Déchèterie de Thiron-Gardais			
Personnel	21 193 €	21 193 €	21 709 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 731 €	6 731 €	6 644 €
Collecte et traitement des déchets	136 585 €	136 585 €	113 252 €
Déchèterie de Charbonnières			
Personnel	15 998 €	15 998 €	17 826 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 528 €	5 528 €	7 090 €
Collecte et traitement des déchets	82 308 €	99 798 €	104 641 €
Déchèterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	89 196 €	89 196 €	95 469 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 036 €	6 036 €	5 528 €
Collecte et traitement des déchets	226 610 €	299 847 €	303 685 €
Déchèterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	20 791 €	20 791 €	23 283 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 030 €	5 030 €	4 262 €
Collecte et traitement des déchets	104 105 €	136 523 €	139 163 €
TOTAL DEPENSES	696 053 €	843 256 €	842 552 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchèterie de Thiron	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchèterie de Charbonnières	0 €	0 €	2 448 €
Aménagement déchèterie de Nogent le Rotrou	0 €	972 €	35 310 €
Aménagement déchèterie de Le Theil sur Huisne	0 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchèterie de Thiron-Gardais	520 €	279 €	2 400 €
Acquisition matériel déchèterie de Charbonnières	167 €	279 €	2 400 €
Acquisition matériel déchèterie de Nogent-le-Rotrou	9 096 €	343 €	706 €
Acquisition matériel déchèterie du Theil-sur-Huisne	0 €	243 €	0 €
TOTAL DEPENSES	9 783 €	2 116 €	43 264 €

En fonctionnement, on constate :

⇒ Une stabilité des dépenses relatives aux déchèteries
Malgré l'actualisation des prix, la baisse des tonnages collectés en déchèteries (-11%) a maintenu la dépense liée aux transports et traitement à un niveau proche de celui de 2021.

⇒ Une légère augmentation des dépenses de personnel en 2021 par rapport à 2020 (augmentation du point d'indice).

En investissement, les dépenses correspondent à :

⇒ Des Frais d'AMO, coordonnateur sécurité, études géotechniques pour la déchèterie de Nogent (préalables à la rénovation du site),

⇒ Le paiement du solde du système de vidéosurveillance pour la déchèterie de Charbonnières,

⇒ L'acquisition de conteneurs maritimes pour la collecte des D3E sur les sites de Thiron Gardais et Charbonnières et un souffleur en renouvellement d'un matériel usagés.

RECETTES DECHETERIES	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	10 344 €	8 927 €	1 996 €
Rachat de la ferraille	10 418 €	19 579 €	19 985 €
Rachat des batteries	3 887 €	3 404 €	3 212 €
Rachat des cartons	69 €	17 115 €	14 132 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	30 037 €	27 588 €	25 636 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	21 697 €	28 928 €	25 831 €
COREPILE (aide à la collecte des piles)	324 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	76 776 €	105 541 €	90 792 €
INVESTISSEMENT			
Subvention Adepme	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28 /61	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

En fonctionnement, on constate une **diminution des recettes** issues de la gestion des déchèteries par rapport à 2021, qui s'explique essentiellement par la diminution de la recette issues de la régie de dépôt des artisans en déchèteries (à suite d'un problème technique sur le logiciel BL, les factures des artisans n'ont été émises qu'en fin d'année. Les paiements seront encaissés sur l'année 2023).

En investissement, aucune recette perçue cette année.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	692 €	5 728 €	34 368 €
Eco exemplarité des collectivités	38 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	0 €	47 €	0 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	0 €	0 €	0 €
Prévention qualitative	0 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales (étude T1, ...)	20 868 €	7 782 €	12 568 €
Personnel (Rémunération + frais)	32 558 €	34 016 €	34 188 €
TOTAL DEPENSES	54 156 €	47 573 €	81 124 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

⇒ Les dépenses de prévention correspondent aux dépenses liées aux différentes actions entreprises en 2022 par le SICTOM. Importante augmentation des charges essentiellement dues à l'achat de composteurs.

RECETTES PREVENTION	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel	1 044 €	1 570 €	2 391 €
Régie « vente de composteurs »	67 500 €	27 237 €	0 €
Programme local de prévention /CODEC	82 €	15 €	57 €
Réemploi	3 288 €	0 €	3 215 €
Non restitution gobelets réutilisables	71 914 €	28 822 €	5 663 €
Promotion collecte des TLC	0 €	0 €	0 €
Subvention d'ECOTYLC (REFASHION)	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	71 914 €	28 822 €	5 663 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

Ont été perçues en 2022 :

- ⇒ Les recettes issues de la **vente des composteurs** et de la non restitution des gobelets réutilisables prêtés par le SICTOM,
- ⇒ Le soutien de REFASHION relative à la collecte des textiles, linges et chaussures.

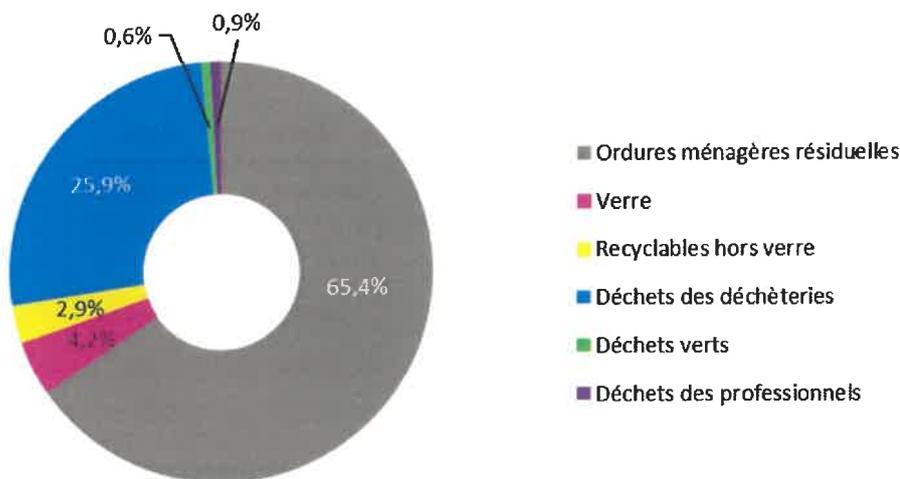
E. DETAIL DES COUTS AIDES (données 2021)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

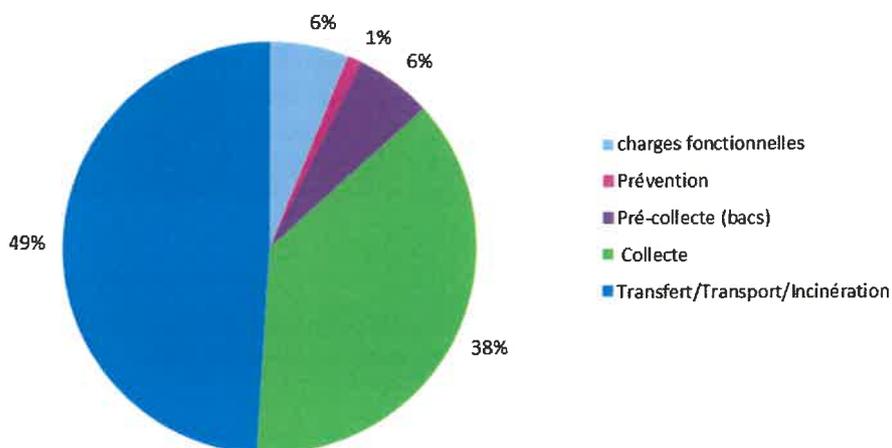
Au moment où nous rédigeons ce rapport, la matrice « *compta coûts* » de l'année 2022 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2021.

⇒ Coût du service par flux de déchets

Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 88,4% du coût du service d'élimination des déchets



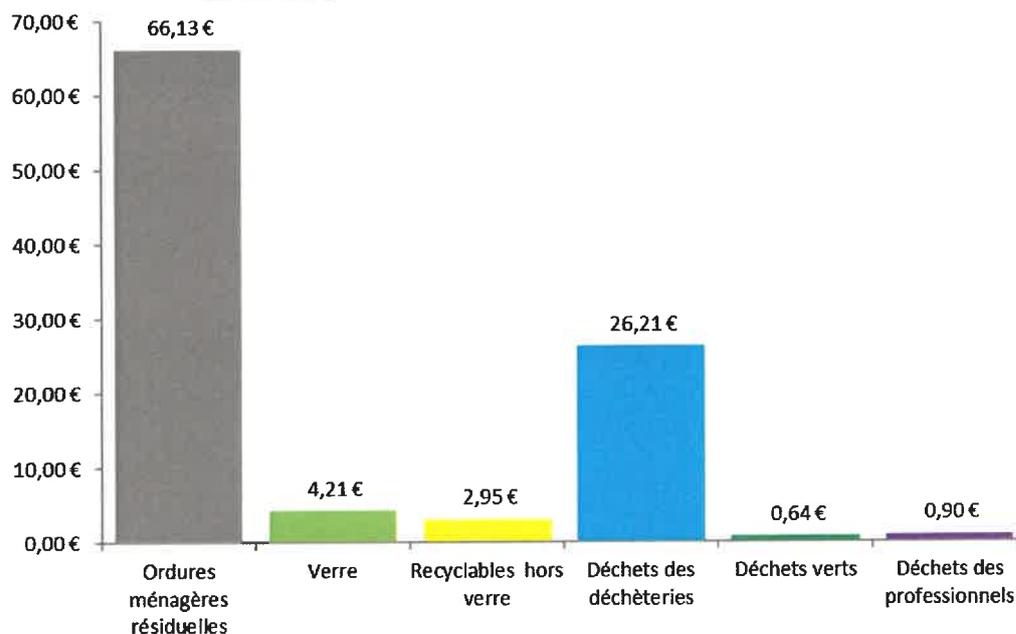
⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »



Le flux « ordures ménagères » représente 65,4% des dépenses du SICTOM. La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 49% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 38% du total.

⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent **66,13 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que **7,16 €/hab** et les déchèteries **26,21 €/hab**.

Comparaison aux données nationales :

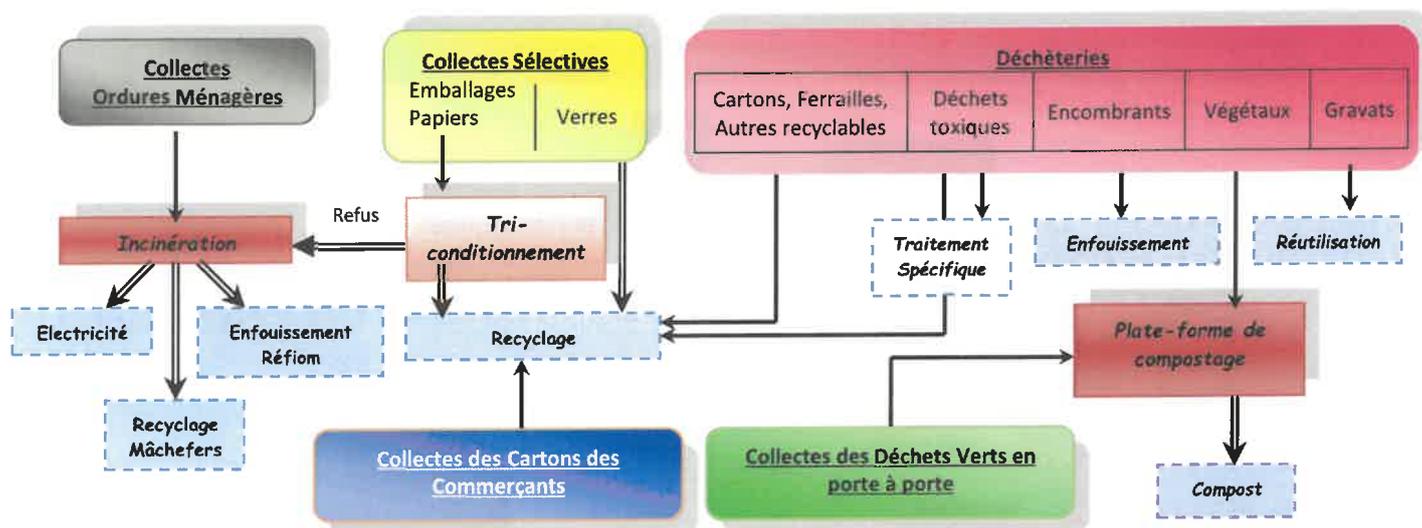
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOUTS 2021		Coût national médian Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)	
	€ HT / hab	€HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	92,20 €	157,96 €	92,50 €	174 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	60,14 €	238,63 €	53,10 €	229 €
Verre	3,89 €	107,48 €	1,80 €	56 €
Recyclables hors verre	2,28 €	72,61 €	9,80 €	202 €
Déchets des déchèteries	24,43 €	93,68 €	20,70€	112 €

Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en 2019 pour l'ensemble des collectivités en France était de **92,50 € HT / hab** (coût aidé). Il s'élève à **92,20 € HT / hab** pour le SICTOM de Nogent-le-Rotrou (en 2021).

4^{ème} PARTIE : SYNTHÈSE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTÉS

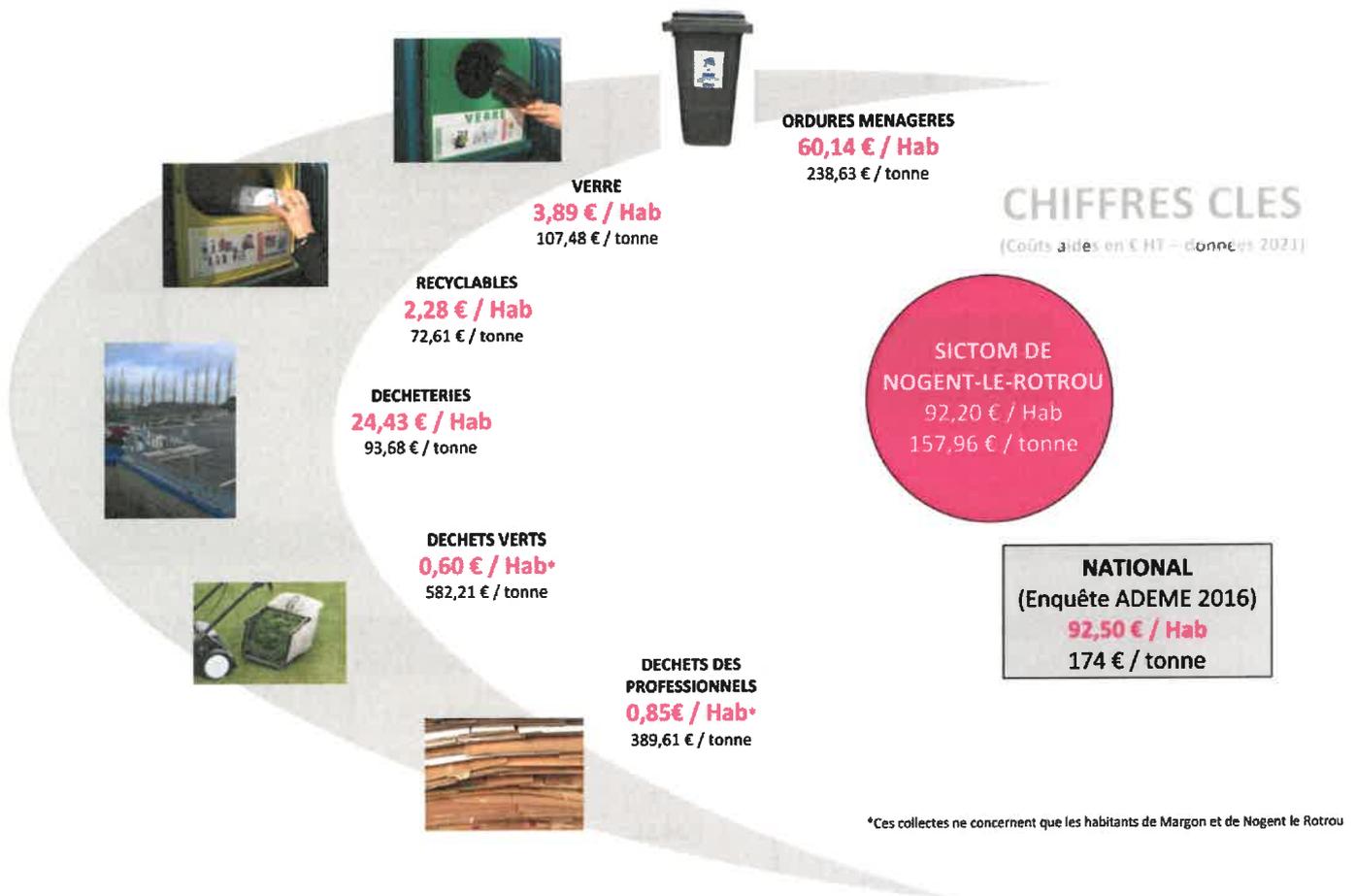
Tonnages collectés	2020	2021	2022
Collecte ordures ménagères	8 266 t	8 296 t	7 764 t
Collecte sélective	2 203 t	2 244 t	2 221 t
Collecte DV PàP	27 t	33 t	23 t
Collecte en déchèteries	8 262 t	11 120 t	9 900 t
TOTAL	18 758 t	21 693 t	19 908 t
Production par habitant	578,40 kg/hab	674,74 kg/hab	624,45 kg/hab
<i>Population</i>	<i>32 431 hab</i>	<i>32 150 hab</i>	<i>31 881 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2022 est de **624,45 kg / hab**.
Le ratio par habitant a diminué de 7,5% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2022	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2019*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2019*)
Production moyenne de DMA	624 kg / hab	515 kg /hab	525 kg / hab
Collecte ordures ménagères	244 kg / hab	211 kg / hab	248 kg / hab
Collecte sélective	70 kg / hab	88 kg / hab	82 kg / hab
Collecte en déchèteries	311 kg / hab	271 kg/hab	225 kg / hab

* Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)

C. LES COÛTS



ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire et statistiques de collecte – année 2022

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 1 : Localisation des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE et statistiques de collecte – ANNEE 2022

CDC du PERCHE		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Argenvilliers	Salle communale	2 colonnes	8,31	19	2 colonnes	9,334	74
Authon du Perche	Gendarmerie	2 colonnes	10,325	21	2 colonnes	8,049	59
	Stade	2 colonnes	12,164	24	2 colonnes	8,734	66
	Parking Cimetière	4 colonnes	19,435	39	4 colonnes	18,176	139
	Salle des fêtes	1 colonne	0,989	2	0	0	0
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	2 colonnes	11,418	24	2 colonnes	10,544	88
Bethonvilliers	Sortie Bourg	2 colonnes	5,539	14	2 colonnes	3,768	32
Brunelles (ARCISSES)	Station d'épuration	2 colonnes	7,67	18	2 colonnes	6,682	52
	Camping bois Jahan	2 colonnes	4,831	7	1 colonne	2,717	18
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	2 colonnes	17,883	27	2 colonnes	15,067	103
Chapelle Royale	Caserne pompiers	2 colonnes	13,283	24	2 colonnes	6,848	50
Coudrecéau (ARCISSES)	D351 à côté école	2 colonnes	7,121	14	2 colonnes	4,074	35
Les Autels Villevillon	Cimetière	2 colonnes	6,728	15	2 colonnes	4,929	38
Luigny	sortie bourg étang	2 colonnes	12,492	25	2 colonnes	8,641	74
Charbonnières	Déchetterie	4 colonnes	11,774	24	2 colonnes	6,444	45
	Bourg	2 colonnes	9,379	18	2 colonnes	5,714	42
Coudray au Perche	Cimetière	2 colonnes	9,07	20	2 colonnes	7,264	52
La Gaudaine	Place du cimetière	2 colonnes	5,635	12	2 colonnes	4,716	38
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	2 colonnes	12,907	23	2 colonnes	8,489	72
Margon (ARCISSES)	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	4 colonnes	18,435	45	4 colonnes	11,674	92
	Lidl parking	2 colonnes	9,6	14	2 colonnes	5,146	38
	Leclerc parking	3 colonnes	25,27	39	3 colonnes	14,276	130
	La Flamandière	2 colonnes	9,57	16	2 colonnes	7,067	74
	base de loisirs	1 colonne	0,735	4	1 colonne	0,769	6
	V&B	1 colonne	1,757	4	0	0	0
Miermaigne	D368 chem Bellevue	2 colonnes	7,434	16	2 colonnes	6,362	52
Soizé (AUTHON)	Cimetière	2 colonnes	10,579	26	2 colonnes	8,168	64
Souancé au Perche	Plan d'eau	2 colonnes	22,444	45	2 colonnes	11,731	95
St Bomer	Sortie Bourg	2 colonnes	7,319	14	2 colonnes	3,9	29
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	2 colonnes	5,037	10	2 colonnes	4,519	39
Trizay	Place centrale	2 colonnes	5,999	11	2 colonnes	5,039	36
Vichères	Rue de la gare	2 colonnes	8,126	14	2 colonnes	5,434	40
		68	319,258	628	63	224,275	1772

CDC TERRES DE PERCHE		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Chassant	Rue du Stade	2 colonnes	12,388	22	2 colonnes	8,084	69
Combres	Cimetière	2 colonnes	15,941	28	2 colonnes	9,12	83
La Croix du Perche	Chemin des écoles	2 colonnes	7,418	18	2 colonnes	4,738	43
Frazé	salle communale	2 colonnes	12,748	22	2 colonnes	6,869	60
Frétigny	Place de la Mairie	2 colonnes	13,496	22	2 colonnes	9,747	90
Happonvilliers	Rue de Panama	1 colonne	10,249	18	2 colonnes	6,818	57
Marolles les Buis	Place de la Mairie	2 colonnes	6,061	10	2 colonnes	5,385	38
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	2 colonnes	12,987	23	2 colonnes	10,631	87
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	2 colonnes	12,688	24	2 colonnes	8,708	70
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	2 colonnes	8,389	17	2 colonnes	7,504	52
	Promenade	4 colonnes	18,064	36	2 colonnes	16,366	136
	Déchetterie	4 colonnes	19,332	38	2 colonnes	9,687	78
		27	149,761	278	24	103,657	863

CDC GRAND CHATEAUDUN		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	2 colonnes	12,011	26	2 colonnes	9,982	88
	Eco marché	4 colonnes	34,515	68	2 colonnes	18,659	147
	rue des Fossés	1 colonne	6,066	8	1 colonne	2,611	23
	rue du Perche	2 colonnes	9,778	21	2 colonnes	7,256	58
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	2 colonnes	8,314	19	2 colonnes	5,588	43
Moulhard	Rue de Luigny	2 colonnes	4,504	10	2 colonnes	2,591	21
		12	75,188	152	10	46,687	380

CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Bellou le Trichard	Cimetière	2 colonnes	7,461	16	2 colonnes	4,955	42
	la Poste	5 colonnes	23,028	45	4 colonnes	17,924	137
	salle communale	2 colonnes	11,097	21	2 colonnes	8,93	76
	rue Jean Moulin	2 colonnes	13,459	19	2 colonnes	14,415	95
Ceton	rue Barentin	1 colonne	2,588	6	2 colonnes	2,632	21
	Sortie Bourg direction St Germain	2 colonnes	4,467	10	2 colonnes	4,091	33
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	2 colonnes	11,18	21	2 colonnes	8,21	69
La Rouge - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	2 colonnes	16,083	24	2 colonnes	11,98	82
	rue du Stade	3 colonnes	9,841	20	2 colonnes	6,463	52
	lieu dit Les bruyères	2 colonnes	16,158	26	2 colonnes	10,005	82
	Déchetterie	2 colonnes	25,135	28	2 colonnes	12,746	94
	rue des Ponts	2 colonnes	8,073	16	2 colonnes	5,514	46
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	Rue de la Pelzinière	2 colonnes	4,759	9	2 colonnes	4,612	33
	D211/D936	2 colonnes	9,665	20	2 colonnes	5,239	40
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	Les Boulets	2 colonnes	6,797	12	2 colonnes	3,241	29
	Bourg	2 colonnes	13,303	24	2 colonnes	7,06	53
Mâle - VAL AU PERCHE	Bourg	2 colonnes	13,303	24	2 colonnes	7,06	53
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	2 colonnes	6,418	13	2 colonnes	3,545	31
St Germain de la Coudre	salle communale	4 colonnes	29,024	49	4 colonnes	20,797	151
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	2 colonnes	10,665	21	2 colonnes	7,448	65
		43	229,201	400	42	159,807	1231

CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Montigny le Chartif	Cimetière	2 colonnes	11,204	24	2 colonnes	12,262	102
		2	11,204	24	2	12,262	102

CDC CŒUR DU PERCHE		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	2 colonnes	18,538	32	3 colonnes	12,362	91
		2	18,538	32	3	12,362	91

CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
NOGENT LE ROTROU	Rue Croix la Comtesse	2 colonnes	2,491	4	1 colonnes	0,875	8
	Place Sully	2 colonnes	2,678	5	1 colonne	1,307	11
	AV Charles DeGaulle	2 colonnes	5,527	10	2 colonnes	4,668	34
	Rue Culioli	2 colonnes	3,528	7	1 colonne	1,467	11
	Place Churchill	2 colonnes	5,593	10	1 colonne	2,489	19
	Centre de secours	2 colonnes	3,275	6	1 colonne	0,755	6
	Rue George Bizet	2 colonnes	2,915	6	1 colonne	0,943	8
	Place du 11 août	2 colonnes	7,157	13	1 colonne	4,184	36
	Place des viennes	2 colonnes	6,08	6	2 colonnes	5,778	43
	Parking de la Gare	2 colonnes	5,011	11	1 colonne	1,574	15
	Parking école av Kennedy	2 colonnes	5,671	8	1 colonne	2,075	15
	Parking CC av Kennedy	1 colonne	3,447	5	1 colonne	5,497	36
	Rue du Perche	3 colonnes	2,608	4	2 colonnes	1,318	11
	CC Gauchetières	2 colonnes	4,846	8	2 colonnes	3,898	30
	Parking rue R Brizard	2 colonnes	3,043	4	1 colonne	1,328	14
	Place St Pol	1 colonne	2,288	4	1 colonne	0,151	2
	Caserne UIISC	2 colonnes	5,208	8	0	0	0
	Rue de la Touche	2 colonnes	7,36	12	2 colonnes	5,609	41
	Rue Léo Lagrange	1 colonne	2,343	4	1 colonne	0,886	10
	Av camille Gâté	2 colonnes	4,228	7	1 colonne	1,197	12
Déchetterie	2 colonnes	23,733	29	4 colonnes	13,571	87	
		40	109,03	171	28	59,57	449

Verre mélange			Emballages BIFLUX		
équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
194	912,18	1 685	172	618,62	4 888

91 points tri

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et auditent, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

Filières	Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchets/articulation avec le service public	Aspects financiers	
				Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages	REP « historique » avec la création d'ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionnée avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2022	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien lié à la performance de tri • Recettes issues de la vente matériaux
Papiers graphiques (tous les papiers)	REP créée en 2007 avec l'agrément d'ECOFOLIO, Fusionnée avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	Soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs	REP créée en 1999 Avec COREPILE (Agrément renouvelé le 01/01/22 pour 3 ans)	Convention signée avec COREPILE en 2003 Dernière convention en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collectés en fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	Soutien à la communication
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et électroniques)	REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEM, ECOLOGIC, RECYLUM.	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES. Pour les lampes : Convention signée	Récupération sur les 4 déchèteries depuis 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne récupérée et traitée • Soutien à la

Lampes		ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné en 2017 pour former ESR puis ECOSYSTEM	en 2007 avec RECYLUM Dernières conventions en cours jusqu'en 31/12/2027		communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d'ECO TLC qui devient REFASHION en 2020	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention signée le 27/04/23 renouvelée tacitement chaque année	Colonnes mises en place par le RELAIS	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée	Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise	
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies	
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise	
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) + Article bricolage (peinture)		REP créée avec l'agrément d'ECO DDS en avril 2013	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Aucune compensation à ce jour - Adhésion Eco DDS prévue sous peu
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	 	REP créée en 2012 avec l'agrément d'ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013 ECOMOBILIER devient ECOMAISON en 2022	Convention signée avec ECO MOBILIER depuis février 2017 (contrat CTCM) Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2023.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encorbants pour la déchèterie du Theil. 1 Benne est dédiée à la collecte des DEA sur les sites de Nogent /Thiron/Charbonnières	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois (Le Theil) Depuis de 2018 (site de Nogent) et 2020 (Thiron +Charbonnières) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication Depuis février 2017 : • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

Jouets		REP créée en octobre 2021 Agrément d' ECOMAISON	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 convention en cours jusqu'au 31/12/2027.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encumbrants	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois Mise en place en juin 2023, collecte en mélange dans la benne mobilier + box en haut de quai	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article bricolage et jardin (ABJ)		REP créée en octobre 2021 Agrément d' ECOMAISON	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encumbrants	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois Mise en place en juin 2023, collecte en mélange dans la benne mobilier + box en haut de quai	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article de sports et de loisirs (ASL)		REP créée en février 2022 Agrément d' ECOLOGIC	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encumbrants	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article bricolage et jardin thermique (ABJ th)		REP créée en février 2022 Agrément d' ECOLOGIC	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encumbrants	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

GLOSSAIRE

CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
CMTV : Chartres Métropole Traitement et Valorisation
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°98-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : C'Chartres Tourisme : Rapport annuel

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activité 2022 de C'Chartres Tourisme.
Voir le rapport en annexe.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du RPQS de C' Chartres Tourisme

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD





TERRES
DE
CHARTRES

Rapport d'activités 2022

C'Chartres Tourisme SPL



Chartres
TOURISME

Organisation de la structure

Statuts.....	p. 4
Gouvernance.....	p. 5
Instances.....	p. 6
Equipe.....	p. 9
Les labels et marques qualité.....	p. 10
SADI.....	p. 11

Accueil-information & conseil

Accueil grand public.....	p.12
Boutique.....	p.14

Commercialisation de produits et prestations de service

Les prestations pour individuels.....	p. 17
Les produits groupes.....	p. 20
Congrès et séminaires.....	p. 22

Marketing & communication de la destination

Un nouvel outil de promotion et d'accueil Roadbook.....	p. 24
De nouveaux itinéraires vélo et pédestre.....	p. 24
Les éditions.....	p. 25
Les bases de données.....	p. 27
Les insertions publicitaires.....	p. 28
Les relations médias.....	p. 30
Le web.....	p. 32
Les réseaux sociaux.....	p. 35
Opérations de promotion.....	p. 39
Campagne e-mailing.....	p. 40

Actions réseaux

Réseaux et actions.....	p. 44
Relations avec les acteurs touristiques locaux.....	p. 46

Développement & projets

Développement.....	p. 48
Nouveaux projets.....	p. 49
Le Canal Louis XIV.....	p. 49

Délégation

Le Camping de Chartres.....	p. 51
-----------------------------	-------

Taxe de séjour

.....	p. 54
-------	-------

Bilan de l'année et perspectives 2023

.....	p. 55
-------	-------





2022, une année foisonnante

Même si le contexte économique et politique international n'est pas véritablement en faveur du tourisme, C'Chartres Tourisme conserve son dynamisme et sa motivation pour faire de notre territoire une destination incontournable, tout en maintenant une certaine prudence dans sa gestion.

Ainsi, l'expérience positive et l'élan impulsé par l'exploitation du camping ont permis à l'équipe de C'Chartres Tourisme de relever de nouveaux défis en 2022 :

- Reprendre la gestion de **la maison Picassiette** et entreprendre sa mue.
- Saisir l'opportunité de créer **une conciergerie** dans un local libre sur l'esplanade de la Cathédrale.
- Poursuivre l'investissement pour faire monter en gamme **le camping** (cabanons, lodge-cuisine, accès PMR, jeux...)
- Obtenir le Label Qualité Tourisme par ADN Tourisme et la Direction Générale des Entreprises
- Initier **une démarche RSE** en direction des salariés.
- Prendre en main la commercialisation **des salles de réception** du nouvel hôtel d'agglomération.
- Etre à nouveau élu pour piloter quatre ans de plus la coordination de l'itinéraire cyclable **la Véloscénie**.

2022 aura été l'année d'une belle amorce de développement commercial, de qualité d'accueil, de promotion et de services

Touristiquement vôtre.

Isabelle Mesnard
Président de la SPL C'Chartres Tourisme

I. STATUTS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, C'Chartres Tourisme a un statut juridique de Société Publique Locale (SPL).

Au cours de l'année 2021, Chartres métropole a vendu 1 action à chaque collectivité ci-dessous, soit un total de 6 actions :

- Communauté de communes de Terres de Perche
- Nogent le Rotrou
- Communauté de communes du Grand Châteaudun
- Bonneval
- Communauté de communes du Bonnevalais
- Communauté de communes des Forêts du Perche

La nomination de leur représentant a eu lieu en fin d'année 2021 et début d'année 2022. La 1^{ère} Assemblée Spéciale s'est tenue le 28 avril 2022 au cours de laquelle a été désigné un président, représentant l'assemblée au conseil d'administration.

Par ailleurs, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue, le 30 juin 2022, pour augmenter le capital de 100 000 € à 300 000 €, entraînant une évolution de la composition du conseil d'administration.

A. Capital

Jusqu'en 2021, les 2 actionnaires étaient :

- Chartres métropole à hauteur de 80 %
- Chartres à hauteur de 20 %

En 2022, 6 nouveaux actionnaires ont intégré la société et par ailleurs, le capital social a augmenté de 200 000 €,

Ainsi, le capital social est fixé à la somme de 300 000 €, divisé en 600 actions de 500 €, détenu exclusivement par des collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales.

La répartition est la suivante :

N°	COLLECTIVITE	NOMBRE D'ACTION	MONTANT	% / ACTIONNAIRES	
1	Chartres métropole	474	237 000 €	79,0%	79 %
2	Chartres	120	60 000 €	20,0%	20 %
3	CC Terres de perche	1	500 €	0,2%	1 %
4	Nogent le Rotrou	1	500 €	0,2%	
5	CC Grand Châteaudun	1	500 €	0,2%	
6	Bonneval	1	500 €	0,2%	
7	CC du Bonnevalais	1	500 €	0,2%	
8	CC Forêts du Perche	1	500 €	0,2%	
	Total	600	300 000 €	100,0%	100 %

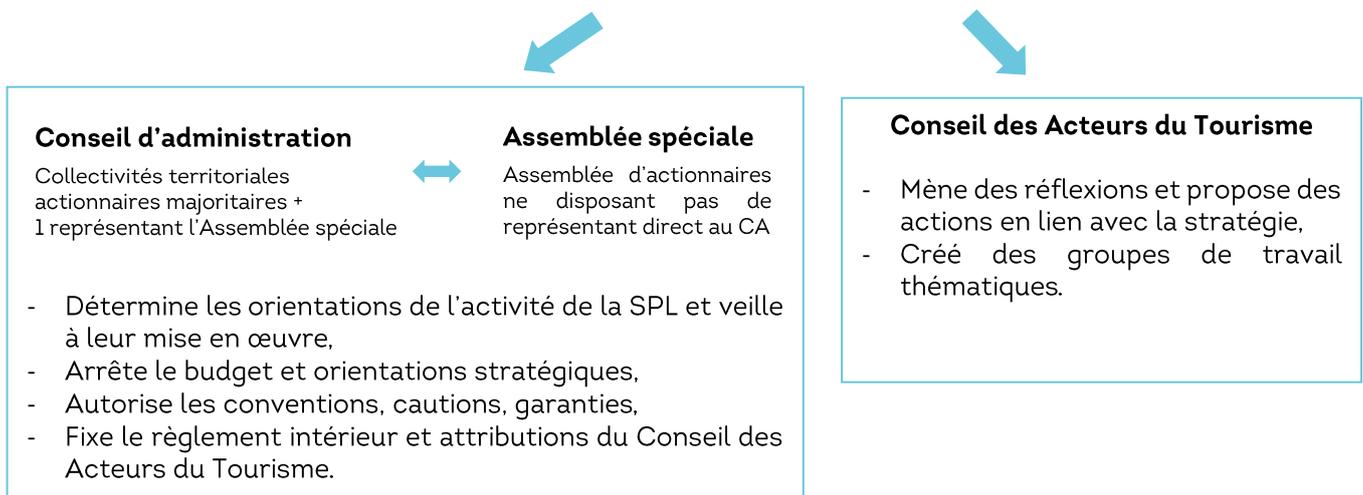
B. Objet social

C'Chartres Tourisme a pour objet, agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses actionnaires et sur leur territoire, de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire. Elle peut, dans ce cadre :

- Réaliser et exécuter, notamment, des études et missions, par exemple d'ingénierie, répondant aux besoins du développement et de la promotion du tourisme, ainsi que l'animation du territoire,
- Exercer les missions d'office de tourisme, incluant l'ensemble des missions définies par l'article L. 133-3 du Code du Tourisme ou tout autre texte le complétant ou s'y substituant, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels du secteur, telles que :
 - o L'accueil et l'information des touristes ;
 - o La promotion touristique en lien avec les acteurs du secteur ;
 - o La coordination des partenaires du développement touristique local ;
 - o La commercialisation de prestations de services touristiques ;
 - o Le cas échéant tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique ;
 - o L'élaboration de services touristiques.
- Etudier, gérer, commercialiser et exploiter des équipements ou activités touristiques et/ou de loisirs,
- Recueillir, le cas échéant après réalisation d'études, des données relatives au secteur du tourisme sur le territoire, et mettre en œuvre un observatoire du tourisme local,
- Réaliser toute étude ou prestation de service liée aux missions qui précèdent.

II. GOUVERNANCE

SPL C'Chartres Tourisme



III. INSTANCES

A. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend 18 membres et 1 censeur.

Présidente : Isabelle Mesnard

Vice-président : Jean Godet

ACTIONNAIRE	NOM - PRENOM	QUALITE
Chartres métropole	Baeteman Philippe	Conseiller communautaire Maire de Bouglainval
	Bourgeot Marie	Conseillère communautaire Maire de Poisvilliers
	Ferrand Emmanuelle	Conseillère communautaire. Chartres : conseillère municipale
	Garnier Didier	Vice-président délégué Développement économique, Gestion des ZAEIC, animation économique Maire de Mignières
	Gaullier Jacky	Conseiller communautaire Maire de St Georges s/Eure
	Gorges Jean-Pierre	Président de Chartres métropole - Maire de Chartres
	Laforge Thomas	Conseiller communautaire délégué promotion modes de déplacements alternatifs, mobilités douces et itinéraires vélo Maire de Maintenon
	Lagoutte Evelyne	Conseillère communautaire Maire de Denonville
	Lhuillery Laurent	Conseiller communautaire délégué valorisation du patrimoine touristique Chartres : conseiller municipal délégué à l'animation de la ville et à la politique événementielle. Chartres en lumières Représentant à l'assemblée générale de la SPL
	Mesnard Isabelle	Vice-présidente déléguée promotion du tourisme, stratégie et suivi des actions en lien avec le tourisme Chartres : conseillère municipale
	Moulin Eric	Conseiller communautaire Maire de Francourville
	Robbe Jacqueline	Conseillère communautaire Lucé : 4 ^{ème} adjointe en charge des finances et de la prospective
Vincent Isabelle	Conseillère communautaire Chartres : 7 ^e adjointe en charge de la culture et du patrimoine	
Chartres	Géroutet Patrick	Conseiller municipal délégué à la promotion de la ville, relations internationales
	Joly Laurence	Conseillère municipale
	Standaert Fabien	Conseiller municipal
Assemblée Spéciale	Jubert Eric	Maire-adjoint de Bonneval Président et représentant de l'Assemblée spéciale
Membre non élu	Godet Jean	Personne qualifiée dans le tourisme
Censeur	Masselus Franck	Chartres métropole : vice-président délégué finances et prospective, représentant des EPL Chartres : 2 ^{ème} adjoint au maire en charge des finances de la prospective, relations avec les EPL

6 conseils d'administration se sont tenus en 2022 : 24 mars, 20 mai, 30 juin, 22 septembre, 24 novembre, 15 décembre.

L'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire se sont tenues le 30 juin.

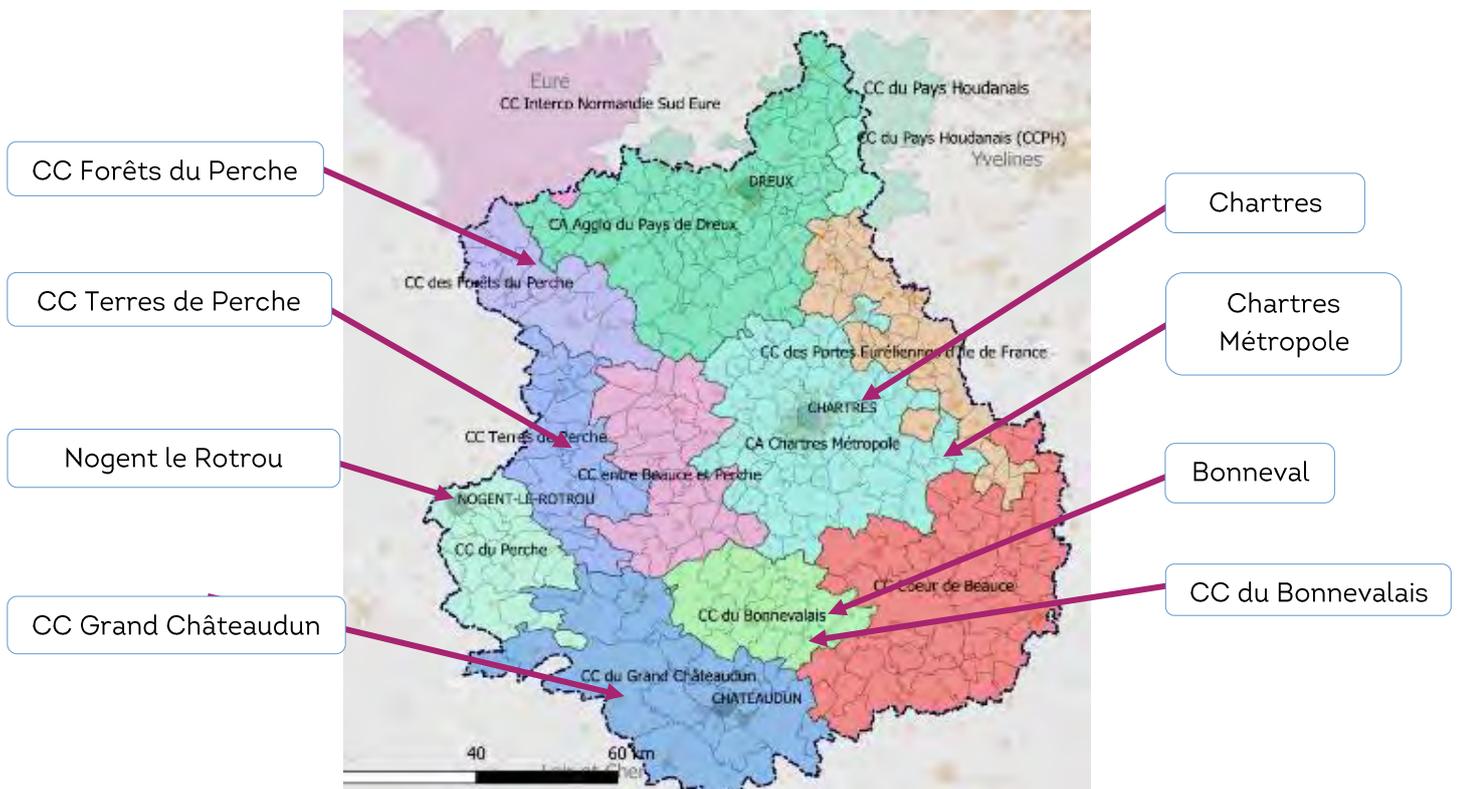
B. Assemblée spéciale

L'Assemblée spéciale comprend 6 membres.

Président : Eric Jubert

ACTIONNAIRE	NOM - PRENOM	QUALITE
Terres de Perche	Gérard Eric	Président de Terres de Perche Maire de La Loupe
Nogent le Rotrou	Pellion Philippe	Maire adjoint en charge du programme action cœur de ville, du commerce et du tourisme
Grand Châteaudun	Philippot Jérôme	Vice-président
Bonneval	Jubert Eric	Maire adjoint Vice-président de CC du Bonnevalais en charge du développement économique et du tourisme Président et représentant de l'Assemblée spéciale au conseil d'administration
CC du Bonnevalais	Lhoste Bruno	Conseiller communautaire
Forêts du Perche	Bege Jean-François	Maire adjoint de la Ferté Vidame Vice-président en charge de la culture et du tourisme

4 assemblées spéciales se sont tenues en 2022 : 28 avril, 20 juin, 19 septembre, 12 décembre.



C. Conseil des acteurs du tourisme

Le Conseil des acteurs du tourisme comprend 22 membres

Président : Jean Godet

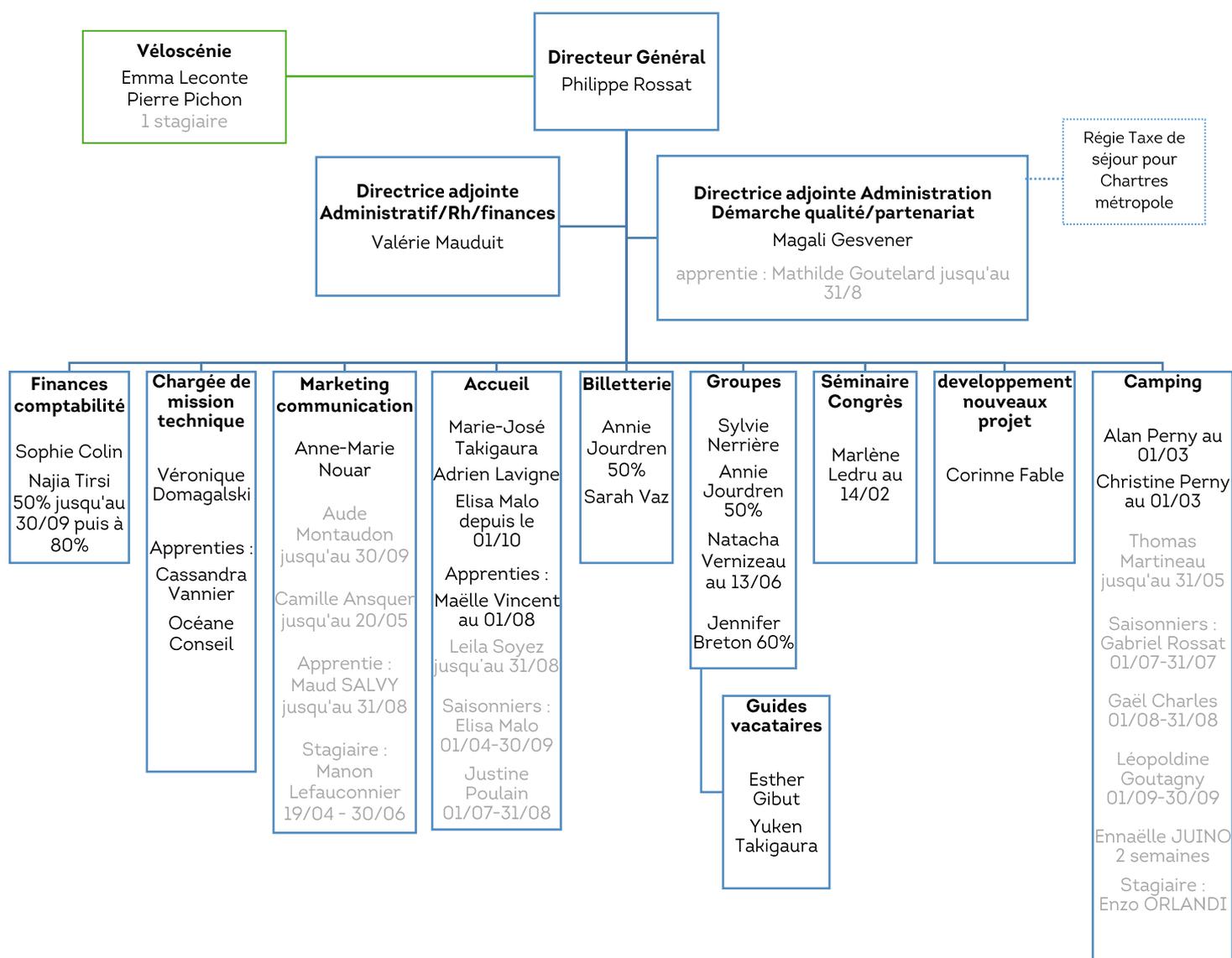
NOMS ET PRENOMS	QUALITE
Benisio Paul	Directeur de l'Office de tourisme de Nogent le Rotrou
Blondeau Emmanuel	Cathédrale
Carnis Rudy	Président Umih à partir de juin 2020- le Bergerac
Chaillou Renaud	Vert Marine - l'Odyssée
Deshayes Mathieu	Le Jehan de Beauce
Godet Jean	Vice-président du conseil d'administration - président du conseil des acteurs du tourisme
Hamon Maurice	Centre international du vitrail
Hebert Stéphane	Administrateur Chambre des métiers - Banette
Jagu Dominique	Comité archéologique d'Eure-et-Loir
Jallerat Bertrand	Administrateur Umih - le Grand Monarque
Jamet Marc-Antoine	Cosmetic Valley
Lafont Jean-Philippe	La bergerie de l'acqueduc de Houx
Langiny Tardif Anne	Maunoury citybreak
Lester Patrick	Personne qualifiée dans le tourisme
Mesnard Isabelle	Présidente de la SPL C'Chartres Tourisme
Maudhuit Chantal	Présidente Umih
Picquart Thierry	Karting de Chartres
Pichot Juliette	Présidente des Vitrites de Chartres - Covent Garden
Richet Marc	Comité Régional du Tourisme
Rouzies Dominique	Administrateur Chambre d'agriculture
Vinsot Pierre-Edouard	Administrateur CCI - le Bœuf Couronné
Vogelweith Nathalie	Présidente du club hôtelier - Ibis Chartres cathédrale

Le comité des acteurs du tourisme s'est réuni une seule fois le 17 mai.

IV. L'EQUIPE

En 2022, l'équipe de C'Chartres Tourisme était composée de :

- 15 CDI à temps complet
- 1 CDI à temps partiel 60%
- 1 CDI à temps partiel 50 % puis 80%
- 6 CDD saisonniers (Accueil Maison du Saumon 2 et Camping 4)
- 5 contrats d'apprentissage
- 2 contrats vacataires
- 3 stagiaires



V. LES LABELS ET MARQUES DE QUALITE

A. Tourisme & handicap



L'obtention de la marque Tourisme & Handicap est valable pendant 5 ans. C'Chartres Tourisme s'engage ainsi à mettre en œuvre les moyens assurant un accueil de qualité et l'accessibilité pour les personnes en situation d'handicap.

C'Chartres Tourisme a obtenu, en décembre 2017, le renouvellement de la marque pour les 4 types de handicap (moteur, visuel, auditif et mental).

B. Accueil Vélo



Accueil Vélo est un label national qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables.

Un établissement labellisé Accueil Vélo, c'est la garantie pour le touriste à vélo de :

- Se trouver à moins de 5km d'un itinéraire cyclable.
- Disposer d'équipements adaptés : abri à vélos sécurisé, kit de réparation.
- Bénéficier d'un accueil attentionné : informations et conseils utiles (circuits, météo ...).
- Disposer de services adaptés aux cyclistes : location de vélos et accessoires, lavage des vélos...

En 2020, C'Chartres Tourisme avait renouvelé son label.

C. Qualité Tourisme

Qualité Tourisme est une marque d'état attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations. Son but est donc une recherche permanente de la satisfaction client.

Cependant, cette satisfaction client dépend également du fonctionnement de la structure touristique, c'est pourquoi les critères d'obtention de la marque concerne aussi bien la qualité des prestations de services que les méthodes de travail, le management et également le développement durable.

Ainsi, cette année, C'Chartres Tourisme a réactivé la démarche Qualité Tourisme en sollicitant 2 cabinets d'audit pour une visite mystère durant l'été et un audit complet en novembre,

De plus, un Groupe de Qualité Destination a été constitué en fin d'année afin d'analyser l'écoute-client et d'améliorer son accueil. A ce jour, il est composé de :

- Membres du conseil d'administration :
 - o Isabelle Mesnard,
 - o Marie Bourgeot, également prestataire touristique (location de salle et meublé de tourisme)
 - o Eric Moulin
 - o Jean Godet
- Membres de l'équipe
 - o Philippe Rossat
 - o Magali Gesvener
 - o Marie-josé Takigaura
 - o Adrien Lavigne

Il est prévu de l'ouvrir cette commission à d'autres professionnels du tourisme, membre du CAT.

A l'issue des audits, C'Chartres Tourisme a été confirmé comme établissement Qualité Tourisme. A noter, que cette obtention nous permettra de prétendre au classement en catégorie I et, de ce fait, à la ville de Chartres de conserver son statut de station de tourisme.

A. LA DIFFUSION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE – LE SADI

Qu'est-ce que le SADI ?

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) est une démarche stratégique mise en place de plus en plus souvent dans les Offices de Tourisme. Il consiste à analyser deux points :

- Comment accueille-t-on ? (accueil physique ou non)
- Comment renseigne-t-on ? (papier, internet...)

Le SADI permet de réaliser un diagnostic de la situation actuelle de C'Chartres Tourisme. Les points faibles, et forts, sont mis en avant pour trouver les solutions adaptées. Toutes les dépenses estimées font directement référence aux moyens nécessaires pour procéder aux améliorations.

Mis en place en 2016, au sein de C'Chartres Tourisme, le Sadi est en constante évolution pour être en adéquation avec les modes de communication, leur usage et l'attitude du visiteur. Nouveau comportement du tourisme, affirmation du néo tourisme, du tourisme local, la crise sanitaire... Tous ces paramètres en transformation perpétuelle nous ont incité à revoir nos modes de diffusion de l'information touristique, avec les questions

- À qui je m'adresse ?
- Pour dire quoi ? quelle information ?
- Quelles retombées économiques pour notre structure et les acteurs économiques du territoire ?

Le Sadi est une démarche transversale, elle impacte et mobilise les différents services, les activités de notre établissement et est évoquée en filigrane tout au long de notre rapport d'activité.

I. ACCUEIL GRAND PUBLIC

A. C'Chartres Tourisme

C'Chartres Tourisme a assuré l'accueil du public tout au long de l'année 2022 avec des créneaux d'ouverture qui ont été mis en place pour répondre au mieux à la demande :

- Du 2 janvier au 9 avril : du mardi au samedi : 10h – 13h / 14h – 18h
- Du 10 avril au 30 avril :
 - o Du mardi au samedi : 10h – 13h / 14h – 18h
 - o Dimanche : 10h – 17h
- Du 1^{er} mai au 30 septembre :
 - o Du lundi au samedi : 10h – 13h / 14h – 18h
 - o Dimanche et jours fériés : 10h – 17h
- Du 1^{er} septembre au 31 décembre - du mardi au samedi : 10h – 13h / 14h – 18h

Suite à la période du Covid, l'équipe accueil est passée en 2021 de 4 ETP + 1 alternance à une équipe plus restreinte mais adaptée selon la période :

- 2 ETP et 1 apprentie en alternance qui a obtenu son BTS Tourisme et qui a été remplacée dès le mois d'août par une nouvelle apprentie pour 2 ans.
- 1 saisonnière d'avril à septembre.
- 1 saisonnière juillet et août.

Dès le mois d'octobre, la saisonnière longue durée est passée en ETP.

	Accueil physique			Autres modes de contact
	Français	Etrangers	Total	
2020	5 310	521	5 831	3 727
2021	6 969	950	7 919	4 746
2022	8 480	2 594	11 074	6 704

Par rapport à l'année 2021, nous constatons une reprise de la fréquentation malgré une situation toujours complexe.

L'activité touristique est essentiellement portée par les visiteurs français, pour lesquels nous avons observé une forte progression de la fréquentation, par rapport à 2021 mais n'égalant pas 2019. Leur présence ne permet pas cependant de compenser le manque de voyageurs internationaux.

Cette fréquentation française a permis de limiter l'impact de la crise et prouve encore une fois la résilience du secteur touristique. La saison estivale aura été positive, bien que la crise ait continué de freiner la venue des clientèles étrangères.

Toujours par rapport à l'année 2021, l'après-saison et les vacances de la Toussaint ont continué sur la même lancée et ont enregistré de bons résultats.

Le niveau des clientèles étrangères n'est pas encore revenu aux standards d'avant crise. Les clientèles européennes de proximité (Belges, Allemands, Néerlandais) ont signé cependant un retour remarqué et constituaient la part la plus importante des visiteurs étrangers. A l'inverse, les asiatiques, d'habitude bien présents, étaient absents, comme en 2021. Alors que l'on a pu noter un léger retour de la clientèle Nord-Américaine dans les sites de visites, les clientèles hors Europe restent malgré tout très peu présentes en 2022.

Les perspectives de l'année 2023 malgré l'amélioration de la situation sanitaire, la diminution ou la levée des restrictions qui laisseraient à envisager un retour progressif des différentes clientèles touristiques ; nous espérons que l'inflation du coût de la vie, la situation politique et guerre en Ukraine n'impacteront pas trop sur la venue de la clientèle touristique.

B. Local Parvis locations vélos - consignes bagages et vélos

La Ville de Chartres a permis à C'Chartres Tourisme d'utiliser l'espace dans une des cours de l'ancienne école Gérard Philippe située sur le parvis de la Cathédrale.

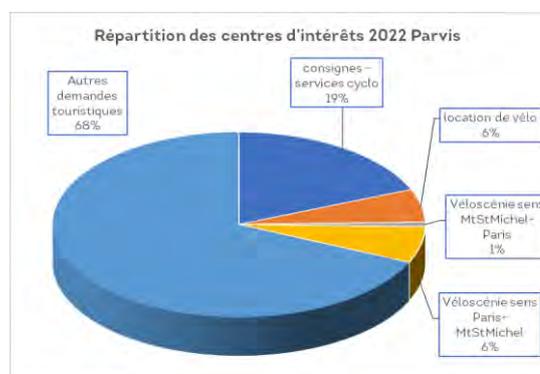
Grâce à ce nouvel emplacement, C'Chartres Tourisme a pu compléter l'accueil du public en proposant de nouveaux services :

- Location de nos vélos VAE,
- Consignes de bagages et de vélos.

Cet espace a été opérationnel du 1^{er} juin au 31 août et ouvert au public, 7/7 jours de 10h à 18h. l'accueil a été tenu par des jeunes saisonniers employés par la Ville de Chartres.

Durant cette période, notre équipe Accueil a assuré la formation de 4 saisonniers par mois, soit 12 jeunes au total, mais les a également accompagné tout au long de leur missions pour assurer le bon fonctionnement de cet espace.

Centre d'intérêts	Contacts
Consignes - services cyclo	215
Location de vélo	66
Véloscénie sens Mt St Michel-Paris	9
Véloscénie sens Paris-Mt St Michel	72
Autres demandes touristiques	780
TOTAL	1142



C. La diffusion de notre documentation touristique

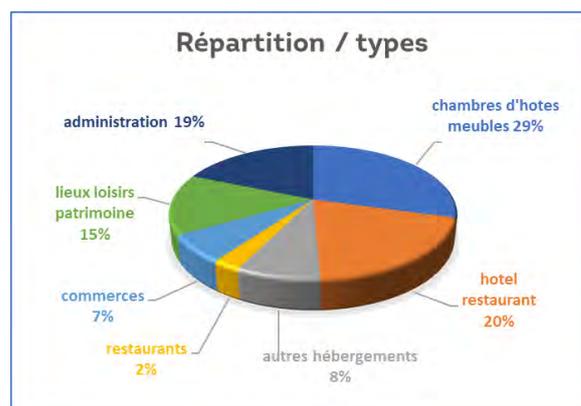
Il n'y a pas eu de livraison faite aux professionnels. Une e-news leur a été envoyée afin de les informer de la mise à disposition de la documentation éditée par C'Chartres Tourisme. Ainsi, hors diffusion directe auprès des visiteurs via notre accueil et l'accueil parvis, la distribution en nombre était la suivante :

EDITIONS C'CHARTRES TOURISME	FRANÇAIS	ANGLAIS	ALLEMAND
Plan Z Chartres 2020/21	65	275	70
Plan Z Maintenon 2020/21	120	50	
Magazine 2021	1 073		
Magazine 2022	1 220	702	
Plan Z Chartres 2022		9 281	
Guide hébergements 2022		346	
Guide gourmand 2022		2 420	
Guide loisirs 2022		2 630	
Chevalet	270		

Les professionnels du tourisme en ont également profité pour se réapprovisionner d'autres éditions indispensables pour la promotion du territoire :

AUTRES EDITIONS	QUANTITE
véloscénie	845
CEL 2022	8 028

Ce sont majoritairement des hébergeurs qui ont un besoin d'édition en nombre.



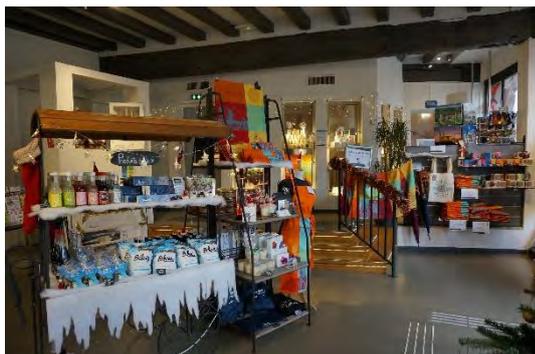
II. LA BOUTIQUE

A. Les articles

La boutique de C'Chartres Tourisme propose un peu plus de 200 références dans différentes catégories de produits : affiches, cartes postales, cadeaux, librairie, produits régionaux alimentaires, artisanat en lien avec notre destination touristique, ainsi que les activités proposées en ligne sur notre site internet, et la prestation « Qui veut pister ».

L'espace est agencé régulièrement au gré des saisons où durant les temps forts de l'année nous proposons des promotions et des offres « coup de cœur » sur certains produits.





Pour une reprise d'activité post Covid, la Boutique de C'Chartres Tourisme a renouvelé le stock de produits cadeaux souvenirs, écoulés pendant la crise sanitaire.

Afin de diversifier sa gamme de produits, de nouveaux fournisseurs et nouvelles références ont été sélectionnés : porte-monnaie en cuir, dessous de verre, nouveaux modèles de magnets et nombreux produits régionaux.

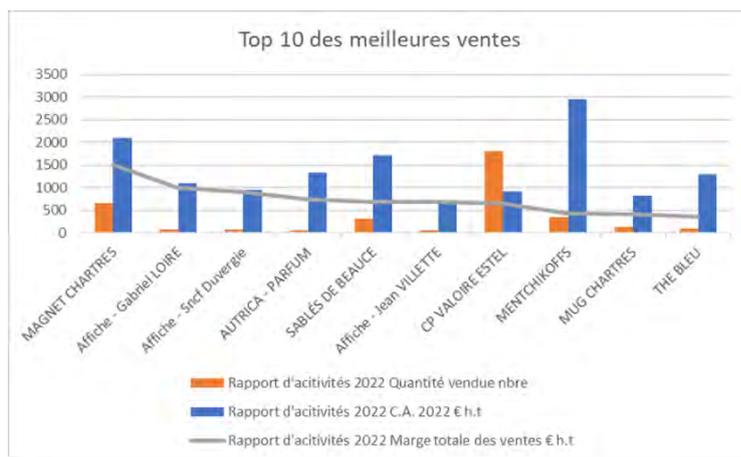
B. Le top 10 des ventes

ARTICLES	MARGE TOTALE DES VENTES		QUANTITE VENDUE		C.A. 2022	
	€ H.T	RANG	NBRE	RANG	€ H.T	RANG
Magnet Chartres	1 507,44 €	1	650	2	2 103,88 €	2
Affiche Gabriel Loire	989,37 €	2	81	7	1 086,57 €	6
Affiche - SnCF Duvergie	902,85 €	3	70	8	944,15 €	7
Parfum Autrica	739,41 €	4	54	9	1 330,71 €	4
Sablés de Beauce	684,58 €	5	308	4	1 721,65 €	3
Affiche - Jean Villette	683,70 €	6	52	10	695,66 €	10
Cartes post. Valoire Estel	643,13 €	7	1 807	1	906,96 €	8
Mentchikoffs	434,36 €	8	349	3	2 947,16 €	1
Mug Chartres	414,44 €	9	126	5	830,16 €	9
Thé bleu	351,60 €	10	93	6	1 298,35 €	5

Au regard du top 10 des marges de vente, le magnet Chartres, comme l'an dernier, est le produit le mieux placé dans l'ensemble des catégories puisqu'il est au 2^e rang en quantité vendue et chiffres d'affaires de l'année.

En nombre de vente, ce sont les cartes postales qui remportent toujours du succès (même rang qu'en 2021) auprès de notre clientèle.

Le chiffre d'affaires le plus important est réalisé avec la vente de Mentchikoofs.



Pour cette année, la boutique a généré un C.A. de 39,7 k€ (vs 21,9 k€ en 2021).

1^{er} dans le top « marges »
Les magnets Chartres

1^{er} dans le top « quantité vendues »
les cartes postales

1^{er} dans le top « chiffres d'affaires »
Les Menchikofts



C. Zoom sur « Qui veut pister » - QVP



« Qui veut pister » est un jeu de piste permettant de découvrir des lieux connus et méconnus de Chartres tout en s'amusant. Répartis en plusieurs équipes, les participants doivent trouver la solution à des énigmes, résoudre une enquête, tout en parcourant différents quartiers de la ville.

Ce produit est davantage destiné aux adultes. L'inscription au jeu s'effectue uniquement sur réservation via le site du prestataire, créateur du concept, et un lien sur le site de C'Chartres Tourisme permet également d'y parvenir.
www.quiveutpisterchartres.com

Depuis le lancement du jeu « Qui Veut Pister Chartres » au cours du 2^e trimestre 2019, le nombre de réservation ne cesse d'augmenter. Le chiffre d'affaires généré, de 4,8 k€, a plus que doublé depuis sa mise en place. L'offre a également évolué pour être proposée en jeu de piste privatisé.



I. LES PRESTATIONS POUR LES INDIVIDUELS

C'Chartres Tourisme a continué à faire évoluer sa boutique en ligne. Ce ne sont pas seulement des produits propres à C'Chartres Tourisme qui ont été proposés, mais également des prestations packagées de nos partenaires, et des billetteries de prestataires de loisirs et d'organisateur d'événements.

A. Les prestations de C'Chartres Tourisme

THEME (BILLETTERIES OT)	NBR DE VISITES	NBR DE PERSONNES
Visites guidées individuelles	122	2595
Visites guidées de la cathédrale	51	1029
Visites guidées immersives de la Maison Picassiette	15	271
Visites-enquête pour enfants - À la poursuite du voleur	8	191
Visites-enquête pour enfants - La quête de Frodon	4	62
Visites-enquête pour adultes - Retour vers le Futur	2	23
Visites guidées Chartres au Moyen Âge	2	38
Visites thématiques - Chartres à l'époque de Henri IV	2	72
Visite thématique - Danses macabres à l'église de Meslay-Le-Grenet	1	50
Visites thématiques - Pépites et secrets en Terre de Chartres	5	164
Visite thématique - Ils ont fait Chartres	1	21
Visite thématique - Brâme du cerf en forêt de Senonches	1	16
Journées du Patrimoine - Chartres secteur sauvegardé	2	42
Visites nocturnes - Quand l'Anuit choit, quand la nuit tombe en vieux français	9	147
Visites nocturnes - Crypte à la lueur de la bougie	7	189
Visites nocturnes Chartres en Lumières classiques	5	138
Visites nocturnes - Légendes et illuminations sur les bords de l'Eure	5	107
Visites nocturnes à Bonneval	2	35
Visites guidées privées de 1 à 9 participants	18	
Cathédrale	13	
Ville - Chartres au Moyen Âge	5	
Rallyes et jeux de pistes	124	
Rallye enfant - Le secret des artisans	95	
Rallye Selfie	29	
Autres prestations	147	
Location de vélos à assistance électrique	147	

B. Billetteries de prestataires extérieurs gérées par C'Chartres Tourisme

THEME (BILLETTERIES EXTERIEURES)	NBR DE BILLETS VENDUS
En lien avec le service archéologique de Chartres	526
Visite guidée de l'exposition "Mammouths ! Des géants en vallée de l'Eure"	115
Visite guidée Saint-Martin-au-Val, Le Sanctuaire Gallo Romain	110
Ateliers enfants	301
En lien avec le Musée des Beaux-Arts et la Maison Picassiette	2017
Maison Picassiette - Entrées visite libre	1053
Maison Picassiette - Entrées visites guidées	264
Maison Picassiette et Musée des Beaux-Arts - Billet jumelé	47
Musée des Beaux-Arts - Entrées visite libre	56
Ateliers enfants	183
Spectacles de Noël	414
En lien avec le Conservatoire de la Ville de Chartres	525
Concerts	525
En lien avec la médiathèque l'Apostrophe	67
Spectacles de Noël	67
Sites et musées	2056
Château de Maintenon - l'Hiver aux merveilles	43
Château de Maintenon - Billets d'entrée château et jardins ou jardins uniquement	1 871
Centre International du Vitrail	96
Château des Comtes du Perche - Musée de l'histoire du Perche Nogent-Le-Rotrou	2
College Royal et Militaire de Thiron-Gardais - Billets d'entrée	2
College Royal et Militaire de Thiron-Gardais - Visites thématiques	6
Bergerie Nationale de Rambouillet	11
Château de Swann	13
Chapelle Royale de Dreux	12
Loisirs	614
Parc Accrocamp	112
Sapin Manège - Les Vitrines C'Chartres	246
Karting de Chartres	7
CMCK - Canoë et paddle en autonomie	153
CMCK - Chartres en Lumières en Canoë	48
CMCK - Balade en canoë de St Prest à Maintenon	48

THEME (BILLETTERIES EXTERIEURES)	NBR DE BILLETS VENDUS
Concerts et spectacles	2407
Voyage Romantique	53
Mozart Requiem - Carl Orff Carmina Burana	230
Festival L'Paillasson	599
Dixit Dominus - Requiem de Mozart	45
Trente voix pour le Bercaïl	70
Concert de l'Orchestre symphonique de Chartres	37
Si on chantait - comédie musicale	2
Y'a d'la joie - Comédie musicale	13
Chante avec les stars	1
Cette année-là	6
J'y suis j'y reste	13
Gala de danse modern' jazz à Luisant	13
Festival Top In Humour : Oldelaf	68
Festival du Légendaire : Shipapu	40
Festival "Place au théâtre"	2
Concert de Luc Arbogast	249
Grande Bataille Viking à Lèves	529
Rollon et le miracle de la Vierge à Lèves	437

Packages	46
Henri IV gourmand (visite guidée + déjeuner)	9
Séjour Henri IV "Sur le chemin des roi"	1
Soirée "Cave & Crypte"	28
Séjour "Parenthèse culturelle et gourmande"	1
Séjour "Evasion au fil de l'Eure"	1
Séjour vélo "De la Vallée de Chevreuse à Chartres"	5
Séjour Chartres en Lumières (Salon Tourissima)	1

C. Bilan

Les prestations billetterie ont généré un chiffre d'affaires de 110 k€ (vs 77 k€ en 2021) et une marge nette de 22 k€ (vs 10 k€ en 2021).

La marge relative à nos propres billetteries, notamment les visites guidées, a progressé de 159 % passant ainsi de 5 458 € en 2021 à 14 174 € en 2022 → 122 visites en 2022 contre 49 visites en 2021.

On note une baisse des « visites privées » qui s'explique par un contexte sanitaire plus propice aux visites publiques en groupes.

Le chiffre d'affaires et la marge des « concerts et spectacles » sont en progression cette année avec une offre plus fournie également grâce au contexte sanitaire moins restrictif (fin du Pass sanitaire depuis

mars 2022), et le retour d'événements de plus grande envergure : Festival L'Paillasson et Fête Viking de Lèves.

Concernant les sites et musées, 2 sites majeurs se démarquent : le Château de Maintenon et la Maison Picassiette. Il est plus difficile de vendre des sites éloignés géographiquement (Thiron-Gardais – Nogent-le-Rotrou – Loigny-la-Bataille).

On note une baisse des billetteries de loisirs qui s'explique peut-être par la fin de l'effet « nouveauté » après l'ouverture du site Accrocamp et du karting, même si l'activité Canoë a particulièrement bien fonctionné en 2022 grâce à une météo estivale très favorable.

Nouveauté 2022 : nous avons créé un rallye enfant (8-12 ans) à effectuer en autonomie afin de proposer une offre permanente disponible tout au long de l'année. Ce produit a connu un beau démarrage avec 95 rallyes vendus.

II. LES PRODUITS GROUPES

A. Prestations proposées

- Des visites guidées (cathédrale, quartiers historiques de la ville, musées, atelier de maitres-verriers, château de Maintenon)
- Des activités (acrobranche, atelier de fabrication d'un petit vitrail, rallye pedestre ...)
- Des circuits thématiques à la journée ou en séjour (programme incluant des visites guidées ou activités, la restauration ainsi que l'hébergement pour les séjours) à Chartres et ses environs
- Des découvertes de spécialités Euréliennes (Mentchikoff, sablés de Beauce, thé Bleu de Chartres, Chocolat vitrail, limonade de Beauce) au cours de gouters ou de pochettes gourmandes

Le bassin de clientèle provient principalement de la région parisienne.

Le profil de la clientèle est :

- Associatif (culturelles, 3^{ème} Age, sportives, comité d'entreprise ...)
- Professionnels du tourisme (agence de voyages, tour-opérateurs Français ou étrangers, autocaristes, Offices de Tourisme, conciergerie d'hôtel) ;
- Scolaire (de la maternelle à l'université) ;
- Comités Départementaux du Tourisme ;
- Administration, entreprises ;
- Famille, groupes d'amis (les tribus).

B. Les actions 2022

17 programmes journée et 4 séjours proposant ainsi un large choix en direction de la clientèle :

Les incontournables

- Chartres, un hiver à petit prix
- L'essentiel en un clin d'œil – Château de Maintenon
- Du côté de chez Swann
- L'essentiel en un clin d'œil – Maître-verrier

Les spectaculaires

- Chartres en lumières privilège
- Le génie des Bâisseurs
- Féerie au cabaret
- Bonneval, lumières au fil de l'eau

Au fil des Terres de Chartres

- La culture dans tous ses états
- Sur les pas de Madame de Maintenon
- Au fil de l'Histoire
- Du côté de chez Proust
- Art et artisanat
- Le Perche historique et gourmand
- Une journée à la Bergerie Nationale
- Mémoire de Chartres
- Les métiers d'autrefois

Programmes séjours

- Chartres et les trésors de l'Eure-et-Loir
- Culture et Patrimoine
- Offre spéciale « Basse saison »
- De Chartres à la Normandie : ce programme a été réalisé en partenariat avec les offices de tourisme d'Alençon, Lisieux et du Mt st Michel.

Tous les produits avaient la possibilité d'être déclinés en anglais et, initialement destinés aux groupes de grande ampleur (plus de 50 personnes), ont également été adaptés et proposés pour des jauges plus réduites et déclinés en produits vip et tribus.

Le catalogue groupes a été proposé en 2 versions pour les :

- Associations, CE et CCAS
- Agences de voyages avec des remises tarifaires permettant de fidéliser cette clientèle.

C. Bilan 2022

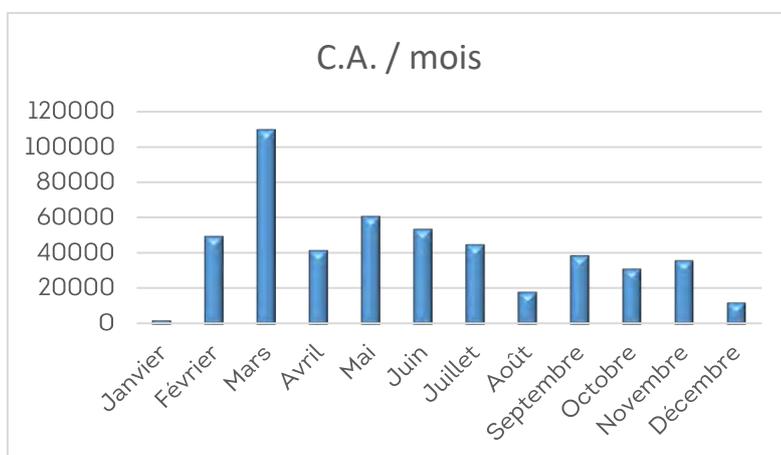
	NOMBRE DE GROUPES		TOTAL DE GROUPES	NOMBRE DE PERSONNES
	VISITES GUIDEES	FORFAITS		
2020	111	23	134	2 335
2021	164	52	216	5 489
2022	397	136	533	14 367

L'année 2022 reflète une reprise des réservations groupes sans atteindre toutefois les résultats 2019 (842 groupes pour 23 536 personnes.).

Le comportement de la clientèle a évolué : celle-ci est devenue beaucoup plus exigeante et elles réservent davantage en dernières minutes. Nous avons également constaté une augmentation des demandes de visites privées avec des groupes composés de seulement quelques personnes.

Le chiffre d'affaires généré pour cette année est de l'ordre 417 k€ (vs 171 k€ en 2021), ce qui représente environ 41,10% du chiffre d'affaires de 2019, année référente d'avant COVID.

Le service groupes s'efforce de faire une marge toujours plus importante, mais en 2022 nous avons dû faire face à l'augmentation des tarifs de certains prestataires en fin d'année à la suite de l'augmentation du coût des matières premières.



Les Français restent notre clientèle la plus importante. Notre bassin de clientèle est majoritairement la région parisienne est les départements limitrophes.

Le retour de la clientèle étrangère est resté fragile en 2022, la peur du COVID était toujours d'actualité.



III. CONGRES ET SEMINAIRES

A. Prestations proposées

Le service C'Chartres tourisme séminaire et congrès propose l'organisation d'événements majoritairement professionnels, clé en main et sur mesure afin d'accompagner la clientèle dans la construction d'un projet adapté à leur cahier des charges : Réunion, journée d'étude, séminaire résidentiel, congrès, assemblée générale, colloque, activité incentive, team building, visite classique ou thématique ou autres événements d'entreprise...

- **Tous services à la carte** : Un service d'organisation complet et personnalisé pour chaque manifestation : gestion technique et logistique de l'événement, gestion d'hébergement, gestion des lieux de réception, organisation d'activités et prestations annexes : team building, prestations de visites guidées classique ou thématique, chasse au trésor classique en ville ou sur l'Eure en canoë-kayak, soirée théâtre, soirée dansante et/ou animée par d'autres prestations (type soirée casino, artiste musical, magicien, mentaliste...), et pleins d'autres services, tout est réalisable...
- **Une gestion multiple avec des prestataires multiples** : Pour répondre à chaque cahier des charges, C'Chartres tourisme travaille avec des prestataires du mieux que possible locaux : les différents sites, les structures d'hébergement, les traiteurs, les prestataires divers...

Nouveauté de cette année 2022 - Exclusivité de la commercialisation des salons de l'hôtel de ville de Chartres

La location des salons de l'hôtel de ville, démarré en juin 2022, nous permet de consolider notre offre séminaire. Ainsi, aujourd'hui nous avons la capacité d'accueillir en cœur de ville des séminaires pouvant atteindre plus de 700 personnes. Ce n'était pas le cas des années précédentes ou la capacité d'un séminaire en cœur de ville de Chartres de plus de 50 à 60 personnes n'était pas envisageable en matière d'espace de location (journée d'étude, réunion, assemblée générale...).

De cette exclusivité, afin de proposer un service clé en main et sur mesure, et une commercialisation attractive et concurrente (prestation hôtelière, agence...), nous découpons de ces espaces, des forfaits en dehors de la location « sèche » :

- Journée d'études et ou 1/2 journée d'études (location des espaces, une pause matin et une pause après-midi, un déjeuner ou un dîner),
- Séminaire résidentiel : location des espaces, une pause matin et une pause après-midi, un déjeuner ou un dîner et une chambre single avec petit déjeuner.

Ce type de produit nous permettent de garder la main sur l'ensemble du dossier et de réaliser une marge sur toutes les prestations proposées. Ainsi, plus nous ajouterons des services dans un dossier, plus la marge sera importante.

De fait, et par ce biais, nous devrions développer notre chiffre d'affaires sur les années suivantes.

Enfin, l'exclusivité d'un site, tel que celui-ci, nous permet également de capter de la clientèle autre que celle destinée initialement pour ces espaces. L'augmentation de nos ventes et l'attraction du territoire devraient se faire ressentir sur les années à venir.

B. Actions 2022

Mutualisation des conventions de partenariat avec le service groupes pour la partie séminaire.

Cette action permet au prestataire d'avoir une seule convention pour tous les services sur un seul et même document. En interne, cela permet de centraliser les informations logistiques et tarifaires qui peuvent dans certains cas, servir pour les deux parties.

Création de la plaquette d'Hôtel de ville pour la commercialisation des salons

« Organiser votre séminaire au cœur de Chartres ».

Cette action nous a permis de communiquer sur cet établissement de façon précise et concrète afin de donner des premiers éléments-clés auprès de la clientèle : la genèse du projet, la valeur ajoutée de C'Chartres tourisme, la présentation des espaces (l'hémicycle salon Fulbert, le salon Marceau), nos offres clés en main, les tarifs, les activités complémentaires, la capacité des salons, les informations pratiques... (voir chap. Editions page 26)

Création de la plaquette « Vivez un séminaire ou un congrès unique en terre de Chartres ».

La réalisation de ce contenu s'est terminée fin 2022. L'idée est d'expliquer notre fonction, notre rôle, notre capacité à organiser des événements professionnels.

A ce jour, il est encore difficile d'admettre que les sociétés aient « l'instinct » de passer par nos services pour réserver un séminaire sur Chartres. En expliquant, en étant force de proposition, et en démontrant par le biais de notre qualité d'expert notre service via cette plaquette, cela nous permet et nous permettra de provoquer la curiosité de certains, et d'augmenter notre activité commerciale.

C. Bilan 2022

	CONGRES SEMINAIRES		LOCATION DE SALLES MAISON DU SAUMON		LOCATION DE SALLES HOTEL DE VILLE DE CHARTRES	
	NBRE DE DOSSIERS	NBRE DE PERSONNES	NBRE DE LOCATIONS PAYANTES	NBRE DE JOURS	NBRE DE LOCATIONS PAYANTES	NBRE DE JOURS
2020	8	303	5	5	-	-
2021	14	395	7	7	-	-
2022	85	9 683	28	28	14	25

Le chiffre d'affaires généré pour cette année est de l'ordre 346 k€ (vs 50 k€ en 2021),

I. UN NOUVEL OUTIL DE PROMOTION ET D'ACCUEIL : ROADBOOK

Le RoadBook, ou carnet de voyage en français, est un outil (phygital) d'accueil (et de vente), il allie accueil physique et technologie digitale.

Véritable assistant numérique, il privilégie le contact humain et permet de répondre efficacement à l'attente des vacanciers en leur apportant des recommandations hyper personnalisées et en poussant des actes d'achat, après un échange téléphonique, par mail ou directement à l'accueil.

Le voyageur (client) reçoit son carnet de route par courriel ou SMS, immédiatement après l'échange. Il peut s'en inspirer pour ses choix, car il répond exactement à ses besoins exprimés : le RoadBook permet de développer une offre basée sur la demande et non sur une proposition pléthorique de suggestions.



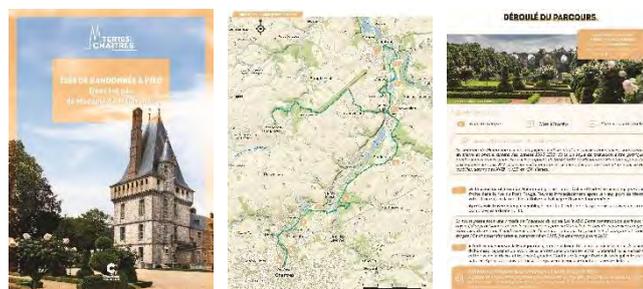
Mis en place au cours de l'été, plus de 100 feuillets de recommandations ont été créés, inspirés par les questions posées habituellement, les attentes du public, ainsi que par l'expertise du territoire et la stratégie marketing et de communication développée par C'Chartres Tourisme.

II. DE NOUVEAUX ITINERAIRES VELO ET PEDESTRES

De nouveaux parcours randonnées originales pour découvrir les Terres de Chartres ont été créés et cartographiés en collaboration avec Gilles Fresson pour les pédestres et Guy Nivois pour les boucles à vélo.

Ainsi, C'Chartres Tourisme propose :

- 4 circuits de randonnées :
 - o Dans les pas de Madame de Maintenon
 - o Au fil de l'Eure et des étangs
 - o Entre bois et vallées
 - o Entre voie romaine et chemin de carriers
- 4 circuits vélos :
 - o Autour de Chartres au fil de l'Eure
 - o Autour de Chartres entre plaines et forêts
 - o La Véloscénie et le Canal Louis XIV
 - o La Véloscénie sur les traces de Marcel Proust



Ces itinéraires sont disponibles sur notre site web sous la forme de fiches randonnées à télécharger ou l'accueil de C'Chartres Tourisme sur simple demande. Outre l'indication du parcours sur plan et des sites d'intérêts, ils précisent également la distance totale et le niveau de difficulté. Elles sont aussi présentes sur le plan Z côté carte aggro.

III. EDITIONS

A. Cible grand public

1) Editions externes

Magazine de destination « Plaisir Cathédrale » : réédition du magazine, avec mise à jour.

- 5 000 exemplaires en version française
- 2 000 exemplaires en version anglaise.



3 guides pratiques : gourmand, hébergements, loisirs/patrimoine

Pour compléter l'information des visiteurs, 3 guides pratiques ont été créés et diffusés à l'accueil de C'Chartres Tourisme, ainsi que chez différents prestataires touristiques, chacun apportant des informations pratiques (coordonnées, classement du lieu). Sur le guide gourmand une phrase de présentation a été ajoutée pour personnaliser la recommandation.



Ils sont proposés en version bilingue français/anglais :

- Guide gourmand : 10 000 exemplaires
- Guide hébergement : 3 000 exemplaires
- Guide loisirs/patrimoine : 10 000 exemplaires

Chevalet avec QRcode faisant la promotion de la billetterie de C'Chartres Tourisme. En effet, notre service de billetterie propose des prestations propres à C'Chartres Tourisme, mais également celles des prestataires touristiques (loisirs, musées, spectacles...).



Ces chevalets ont été mis à disposition auprès des hébergeurs afin d'être disposés à l'accueil comptoir de leur établissement ou directement dans les chambres.

- Edition : 10 000 exemplaires

Plan « Z card® » Chartres et agglomération. Cette édition, bilingue français/anglais, propose au recto le plan de l'hypercentre de Chartres et au verso, la carte touristique de l'agglomération. Les 2 faces ont bénéficié d'un enrichissement et une mise à jour cartographique avec, notamment l'intégration de nouveaux itinéraires vélo et pédestre.

- Edition : 30 000 exemplaires



Cartes commerciales des partenaires de C'Chartres Tourisme :
10 modèles dont 9 modèles à 2 000 ex et 1 modèle à 4 000 ex.

2) Editions internes

Hebdo « Idées Sorties » : suggestion de sorties pour la semaine extraites de l'agenda des manifestations du site internet www.chartres-tourisme.com.

Hors-série hebdo « Idées Sorties » adapté pour les enfants à l'occasion des vacances scolaires (hiver, printemps, été et Noël).

Ces 2 éditions sont disponibles :

- A l'accueil public
- En téléchargement sur le site internet

Mais également envoyées à :

- L'ensemble des partenaires de C'Chartres Tourisme
- Une base de données qualifiée de contacts grand public local.

Au total, elles ont été envoyées à 3 729 contacts, abonnés locaux (28). Le taux d'ouverture dépasse les 40%.



B. Cible B to B

Catalogue groupes : les catalogues groupes ont été mis à jour avec de nouvelles propositions.

Ils sont diffusés par le service groupes à la demande, envoyés par newsletter sur les bases de données agences, tour-opérateurs, autocaristes, associations, remis lors des eductours et salons B to B.

Catalogues scolaires : 4 versions « Lycée », « Collège », « Primaire », « Maternelle » avec une simplification de l'offre cette année, diffusés par le service groupes à la demande, envoyés par newsletter sur les bases de données scolaires.

Livrets jeu de piste et rallyes : des livrets jeu et rallye ont été créé ou mis à jour pour compléter l'offre en direction des scolaires.

Plaquette de promotion des salles de l'hôtel de ville et d'agglomération

Dans le cadre de la commercialisation des salles du pôle administratif, C'Chartres Tourisme a créé une plaquette de promotion éditée à 300 exemplaires.

Elle a été envoyée par newsletter sur les bases de données séminaires et congrès et est distribuée à la demande par le service dédié. Enfin, elle est également disponible en téléchargement sur www.chartres-seminaires.com



IV. LES BASES DE DONNEES MARKETING

En 2022, le contrôle qualitatif des bases de données a été intensifié. Un travail de « nettoyage » a été réalisé en supprimant les adresses mails erronées, des contacts obsolètes ou encore des destinataires n'ayant pas ouverts nos mails depuis 2 ans.

En parallèle, la reprise de nos activités commerciales, l'acquisition d'un logiciel commercial (qui permet l'export de coordonnées client en vue d'opérations marketing) et le développement de la billetterie en ligne ont permis l'intégration de nouvelles adresses parfaitement qualifiées.

Ainsi notre base de données marketing dispose de plusieurs segments qualifiés en fonction de la provenance géographique et du type de demande commerciale. Avec une vérification régulière des adresses e-mails (contrôle qualitatif de la donnée).

A. Commercial BtoB

BASES	NOMBRE DE CONTACTS	
	2021	2022
Séminaires et Congrès (clientèle entreprise)	6 141	5 772
Groupes (agences, TO, associations, CCAS, tribus...)	909	1 586
Total	7 050	7 358

La baisse du nombre de contacts pour le service congrès est due au "nettoyage" effectué pendant toute l'année 2021. La base initiale (provenance Cité Congrès) était brute et peu qualifiée. La qualification a permis et la suppression des e-mails en erreur a permis de redonner une qualité à la base pour les prochaines newsletters.

Concernant le service groupes, un travail de reprise des anciens dossiers papiers a été effectué ce qui a permis de monter la base avec des anciennes données de clients.

B. Individuels

Traitement par provenance

BASES	NOMBRE DE CONTACTS	
	2021	2022
Individuels Chartres Métropole	2 188	1 809 *
Individuels Eure-et-Loir	977	1 594
Individuels Ile de France	1 211	2 130
Individuels départements limitrophes	1 223	811 **
Individuels Autre France	2 455	3 050
Individuels Etrangers	249	328
Total	8 303	9 722

* la baisse s'explique par la requalification de la base en mode automatisé. Certains clients proches de Chartres avaient été intégrés dans la base Chartres Métropole et ont été rebasculés en Eure-et-Loir. Cas des habitants de Pierres, Saint Piat, voire plus loin.

** à l'origine, le département des Yvelines avait été intégré dans la base départements limitrophes. Réintégré uniquement dans île de France.

L'augmentation notable vient du travail de récupération des données depuis notre logiciel billetterie et par une demande systématique des adresses e-mails avec autorisation par les différents services (procédures).

Traitement par type de demandes (un client peut avoir plusieurs demandes)

BASES	NOMBRE DE CONTACTS	
	2021	2022
Idées Sorties	3 214	3 729
Newsletter e-news	4 121	6 091
Billetterie (logiciel WeLogin)	1 433	2 127
Clients activités de loisirs	119	190
Clients musique classique et culture	89	93
Etudiants	15	16
Spectacles musicaux	26	34
Théâtre	54	64
Visites et conférence	239	368
Tourisme spirituel (25 ^e heure)	0	323
Pépites de Gilles		61
Enfants		61

V. LES INSERTIONS PUBLICITAIRES

A. Insertions B to B

Cible entreprises - aucun référencement payant :

- www.tourisme28.com - référencement partenaire
- www.bedouk.fr - référencement gratuit mais accès limité
- www.congrecites.fr - site réseau Congrès Cités
- www.ABCsalles.fr - référencement gratuit mais accès limité
- www.alleou.fr - référencement gratuit mais accès limité

B. Insertion édition et site web

1) Cible locale grand public

- Partenariat payant avec le Magazine Epik :
 - o Numéro 14 : double page, nouvelles expériences pour faire vivre le patrimoine, promotion visites et expériences immersives pour faire découvrir autrement les monuments et les rues historiques, etc.
 - o Numéro 15 : dossier 3 page avec appel en couverture, C'Chartres Tourisme : sortez, c'est le printemps, promotion nouveaux itinéraires vélo et pédestre, visite pépites, Picassiette.
 - o Numéro 16 : double page, offre d'expérience locale et originales, promotion de nos packages, séjours, etc.
 - o Numéro 17 : double page, offre culturelle vivante à faire découvrir et expérimenter, promotion visites C'Chartres Tourisme, billetterie et mise en avant de l'offre culturelle locale.

2) Cible nationale grand public

- Guide du routard : Partenariat Europe 1/Chartres métropole :
 - o Mise à jour du guide Châteaux de la Loire.
 - o Mise à jour du guide Week-end.
- Campagne display Trivago :
D'avril à novembre, 10 bannières sur trois thèmes retenus :
 - o Mars-avril-mai : première campagne (une vague Pâques) d'avant saison autour de la promo de la destination « Terres de Chartres, Plaisir Cathédrale » et mise en avant d'un produit séjour + patrimoine.
 - o Juin-juillet-août : destination verte, itinérances douces, vélos, loisirs, avec mise en avant produit « Vallée de Chevreuse ».
 - o Septembre-octobre-novembre : city break promotion Chartres en lumières, visites guidées.
- Campagne Actu.fr avec la direction de la communication de Chartres Métropole : Chartres, destination week-end, valorisation de l'offre de court séjour, Chartres en Lumières, patrimoine, cadre de vie gastronomie.
 - o Article sponsorisé
 - o Relais sur les pages facebook du groupe Actu.fr.
 - o Cibles : les départements normands proches de Chartres, la Sarthe et la Mayenne (tracé de la Véloscénie).
 - o 7 jours en septembre.
 - o Complété par une campagne display sur la même zone géographique, une semaine en octobre.
- Insertion Paris-Marais.com :
 - o Encart dos de couverture plan du marais.
 - o Diffusé à 100 000 exemplaires.
 - o Article dans la newsletter de novembre.
- Emission (payante) de promotion touristique « La France à découvrir » sur Sud Radio, animé par Christophe Jicquel.
 - o 1 heure d'émission.
 - o 15 spots de 30 s.
 - o Invités : Jean-Pierre Gorges, Isabelle Mesnard, Philippe Rossat, Stéphane Wenz.
 - o Diffusion dimanches 4 décembre 2022 et 1^{er} janvier 2023.

3) Cible Europe

- Partenariat ACSI :
 - o Insertion sur le site web CampingCard ACSI
 - o Abonnement carte réduction ACSI
 - o Insertion dans le guide ACSI 2023

VI. LES RELATIONS MEDIAS

C'Chartres Tourisme communique tout au long de l'année auprès de la presse quotidienne régionale, ainsi qu'auprès de la presse nationale (journaux, radio, tv) et organise des accueils presse et blogueurs dans le but de promouvoir la destination.

A. Communiqués et conférences de presses, événements

1) Communiqués de presse (à partir de mai, sortie de confinement)

Presse quotidienne régionale

Une quinzaine de communiqués de presse ont été envoyés en 2022 :

- Promotion des nouvelles propositions de C'Chartres Tourisme par saison et/ou par mois, visites guidées, conférences packages, nouveautés diverses.
- Lancement de la saison
- Nouveautés camping
- Week-end Henri IV
- 25^{ème} heure
- Bilan saison 2022

Ils ont donné lieu à des articles et interview radios.

Presse nationale

Divers communiqués de presse ont été envoyés à la presse nationale : promotion des nouvelles propositions. Ainsi que des newsletters invitant à un accueil presse.

2) Conférence de presse :

13 mai : camping de Chartres nouveautés, nouvelle équipe, travaux, installation de 4 écolodges.

4 juillet : programmation C'Chartres Tourisme et rendez-vous de l'été, et de la rentrée, trophée GOLF&KART, Reprise des activités commerciales, nouvelles éditions, accueil touristique : RoadBook et accueil hors les murs consigne vélo et bagages, école Gérard Philippe.

30 septembre : Bilan de la saison touristique, sous forme d'interview

B. Les accueils presse et influenceurs

Pour chaque accueil, C'Chartres Tourisme finance intégralement ou en partie et organise le programme et la logistique qui en découlent. Certains sont le fruit de collaborations et « actions réseaux » (CRT, ADRT, La Véloscénie).

Le choix des blogueurs est fait selon deux positionnements :

- En tenant compte de leur communauté Instagram afin de susciter l'envie par leurs stories et photos de qualité sur leur compte,
- Sur la qualité de leurs articles de blog.

1) Dans le cadre du réseau de la Véloscénie

6 septembre : accueil des journalistes allemands Jörg Spaniol & Heike Gutmann de My bike. Visites, Château de Maintenon, Cathédrale, Chartres en Lumières. Hébergement : Maunoury City Break. Repas Bistrot Racines.

18 septembre : accueil d'Amélie Blondiaux et Benjamin Delière du Blog Hello La Roux. Visites : Château de Maintenon, Cathédrale, Chartres en Lumières, itinéraire par les étangs de Luisant et Barjouville. Hébergement : Bœuf Couronné. Repas : Café Bleu, Crêperie des Lys.

4 octobre : accueil des journalistes allemands Sandra Kathe et Felix Hormel: Ippen Digital and Touristik Aktuell. Visites, château de Maintenon, cathédrale de Chartres, Chartres en Lumières. Hébergement : Grand Monarque. Repas : Les 2 M (Maintenon), Café Bleu.

9 et 10 octobre : accueil de Ugo Mikaelian, Jérémy Tonapani et Kévin Mérigot du blog Les Moustachus en vadrouille. Visites, château de Maintenon, cathédrale, Picassiette, Chartres en Lumières. Hébergement : écolodge camping de Chartres. Repas : Artypik.

2) En collaboration avec le CRT

20 et 21 juillet : accueil des blogueurs Ludivine et Damien de Emeraude Trip. Le programme s'est effectué à vélo (prêt OT). Visites : Picassiette, Centre International du Vitrail, combles de la cathédrale et cathédrale, Atelier Picol, Chartres en Lumières, cœur de ville (street-art), escapade à vélo le long de la Véloscénie jusqu'aux étangs de Barjouville. Hébergement : Bœuf Couronné. Repas : guinguette, Racines, le Molière, le 21.

3) En gestion directe

24 mai : accueil du journaliste, Chris Nelson de the Calgary Herald à Alberta. Visites : cathédrale, Centre International du Vitrail, cité médiévale, cœur de ville, Chartres en Lumières. Hébergement : Grand Monarque. Repas : Vieux Garçons, Café bleu.

25 au 27 mai : accueil de Jenny et Benoît du blog voyage Jeanny et Benoît autour du monde. Visites : Chartres en Lumières, Maison Picassiette, Centre International du vitrail, cathédrale, Chartres au fil du temps, balade libre au long de l'Eure, découverte des ponts et lavoirs et street-art. Animations et loisirs : canoë Kayak, démonstration Atelier Picol, Odyssée. Hébergement : écolodge camping de Chartres. Repas : La Petite Venise – La Guinguette apéro-dîner sur l'eau, le 21, Dégustation de vin et planches au Christie's, Racines.

15 octobre : contact avec la journaliste Marie L'Etang Figaro.fr pour un article « Que faire autour de Paris en famille ? Nos 20 idées d'activités pour un week-end ». Mise en avant : cathédrale, Chartres en Lumières, visites enquêtes de C'Chartres Tourisme.

23 et 24 octobre : accueil de N. Bhushavali et sa fille du blog Heritage & Family Travel & Sustainable Fashion blogger. Visites, cathédrale, cité médiévale, Picassiette, bords de l'Eure ville basse. Hébergement : Grand Monarque. Repas : Café Bleu, Crêperie des Lys.

Week-end du 11 novembre : accueil de Emma Channelles, son mari ses deux enfants, du compte instagram Voyages en famille pour stories tout au long du week-end et publications. Visites, Cathédrale, Street Art, cœur de ville, Château de Maintenon, Chartres en lumières. Activités, Karting de Chartres, Odyssée piscine et patinoire, Accrocamp. Itinéraire vélo de Chartres à Maintenon sur la Véloscénie. Restaurants : Racines, Le Molière, le Serpente.

10, 11, 12 et 13 novembre : accueil de Pascal Fonquernie du blog et plan Parismarais.com. Visites, Centre International du vitrail, Musée des Beaux-Arts de Chartres, cathédrale, cloître, cité médiévale, basse ville et cœur de ville, marché place Billard et balade rues adjacentes pépites gourmandes, Picassiette, Chartres en Lumières, château de Maintenon, Odyssée. Hébergement : Grand Monarque. Repas : Moulin de Ponceau, Artypik, Vieux Garçons, Racines, Cobalt, le Molière, la Cour, Moulin de Ponceau.

C. Les articles parus dans Votre Agglo

Depuis début 2020, une collaboration mensuelle avec la rédaction de Votre Agglo permet à C'Chartres Tourisme de proposer un article dans chaque édition du journal distribué à la cible locale de notre

agglomération. Ces articles permettent de mettre en valeur les services de C'Chartres Tourisme, ainsi que ses prestations, ses différentes actualités, telles que par exemple la nouvelle gestion du camping de Chartres.

Janvier – Week-end Henri IV – Une invitation à vivre l'histoire autrement.

Février – Histoire, patrimoine et gastronomie au menu (we Henri IV).

Mars – Le camping de Chartres poursuit sa montée en gamme.

Avril – Mettre en avant nos nombreux atouts- Du 25 au 27 février, la destination touristique Terres de Chartres s'est offert une belle visibilité au salon Tourissima de Lille.

Mai – Echappez-vous - C'Chartres Tourisme fait la part belle aux échappées natures à vélo ou à pied avec de nouveaux itinéraires et des séjours clé en mains sur la Véloscénie.

Juin/juillet/aout – Vive le Glamping – les nouvelles solutions d'hébergements proposées au camping de Chartres ont déjà trouvé leur public.

Septembre – Des salles à louer en cœur de ville (commercialisation des salles de réception de l'hôtel de ville et d'agglomération).

Octobre – Saison touristique 2022 : un bilan très positif !

Novembre – La Véloscénie, un itinéraire vélo au cœur de l'agglomération.

Décembre – Les Terres de Chartres vues par les influenceurs.

VII. LE WEB

Dans le cadre d'une nouvelle démarche de développement de marketing digital, un audit de l'ensemble de nos sites web a été réalisé par l'agence Vent en Poupe spécialisée dans ce domaine : analyse de l'audience, du référencement, santé des sites et préconisations techniques et marketing.

Il ressort de ces analyses :

A. www.chartres-tourisme.com

- La santé globale www.chartres-tourisme.com est estimée à 73%, ce qui est un score satisfaisant. Celui-ci est commun pour tout le nom de domaine chartres-tourisme.com, il intègre donc la boutique.
- La stratégie d'acquisition doit être tournée vers les nouveaux internautes (84%), nous ne sommes donc pas dans une dimension de fidélité, mais plutôt de conquête.
- Notre audience vient principalement des moteurs de recherche (83 %), notre référencement naturel doit être optimisé pour convertir davantage les visites.
- Audience : française / anglaise puis allemande majoritairement.
- Le responsive design est à optimiser (consultation sur smartphone et tablette).
- La cathédrale et l'agenda, sont les pages phares de la navigation. Points d'entrée incontournables, une attention particulière doit être portée sur ces pages afin d'optimiser la conversion des visites.
- Le flux majoritaire des internautes est consulté depuis la France, la home page, puis la section Explorez.
- Il faudra optimiser notre SEO (optimisation pour les moteurs de recherche) pour réduire le taux de rebond du site internet, et maximiser sa visibilité sur des mots clés pertinents au sein des moteurs de recherche.

	UTILISATEURS	NOUVEAUX UTILISATEURS	PAGES VUES	PAGES PAR VISITE SESSION	TEMPS MOYEN SUR LE SITE	TAUX DE REBOND**
2021	238 705	243 674	738 281	2,33	1'56''	46,13 %
2022	276 686	274 331	763 941	2,12	1'51''	47,43 %

Nous remarquons en 2022 une hausse de la fréquentation de notre site internet par rapport à 2021, qui confirme la reprise de l'activité touristique. Le taux de rebond quant à lui reste trop important, un travail à la suite de l'audit sera lancé en 2023.

B. www.chartres-groupes.com

- La santé globale de www.chartres-groupes.com est estimée à 75%, ce qui est un score satisfaisant.
- La stratégie d'acquisition doit être tournée vers les nouveaux internautes (91%), nous ne sommes donc pas dans une dimension de fidélité, mais plutôt de conquête.
- L'audience vient principalement de sites référents, puis des moteurs de recherche pour finir par la notoriété (avec la saisie propre de l'url).
- Audience : française / anglaise puis italienne majoritairement
- Les scolaires sont ici la cible principale de fréquentation du site, avec un questionnement sur les conditions d'accès.
- Le flux majoritaire des internautes est consulté depuis la France, la home page, puis la section Scolaires.

	UTILISATEURS	NOUVEAUX UTILISATEURS	PAGES VUES	PAGES PAR VISITE	TEMPS MOYEN SUR LE SITE	TAUX DE REBOND**
2021	2 609	2 602	7 906	2,60	1'28 »	62 %
2022	4785	4772	13 272	2,39	1'39''	61,10 %

On note une forte augmentation de la fréquentation du site web groupes en 2022 qui marque là aussi la reprise de l'activité touristique commerciale.

C. www.chartres-seminaires.com

- La santé globale de www.chartres-seminaires.com est estimée à 80%, ce qui est un score très satisfaisant.
- La stratégie d'acquisition doit être tournée vers les nouveaux internautes (91,6%), nous ne sommes donc pas dans une dimension de fidélité, mais plutôt de conquête.
- L'audience vient principalement de sites référents (>81%), puis de manière équitable entre les recherches depuis le moteur de recherche ou les saisies d'url directes (notoriété).
- Audience : française / anglaise puis allemande majoritairement.
- La dimension unique et insolites des produits consultés montrent l'attractivité de l'offre pour des activités peu communes ou nouvelles.
- Le flux majoritaire de navigation des internautes (consultation depuis la France) est la home page, puis la section Organiser.

	UTILISATEURS	NOUVEAUX UTILISATEURS	PAGES VUES	PAGES PAR VISITE	TEMPS MOYEN SUR LE SITE	TAUX DE REBOND
2021	2 433	2 431	6 913	2,01	0'34''	25,47 %
2022	5 364	5352	12 543	2,07	0'57''	62,42 %

Le site internet Séminaires et Congrès a été lancé courant 2020 pendant la crise sanitaire. Les chiffres ont continué à bien progresser en 2022 (+ de 100 % d'augmentation), confirmant l'intérêt du public pour cette activité. Cependant, il faudra augmenter encore en 2023 le temps moyen passé sur le site qui est encore assez faible et surtout travailler à l'amélioration du taux de rebond beaucoup trop important.

D. www.camping.de.chartres.com

- La santé globale de www.camping.de.chartres.com est estimée à 85%, ce qui est un score vraiment bon, avec un taux de rebond exceptionnel.
- La stratégie d'acquisition doit être tournée vers les nouveaux internautes (91%), nous ne sommes donc pas dans une dimension de fidélité, mais plutôt de conquête.
- L'audience vient principalement des recherches des internautes sur les moteurs de recherche, puis à partir de site référent. Il est donc primordial de travailler les backlinks et l'indexation sur les sites de type annuaire.
- Audience : française / néerlandaise puis anglaise majoritairement
- La home page anglaise vient en 2^{ème} page des plus visités. Le produit Camping est une réelle recherche des anglophones. La seconde recherche est liée au tarif des emplacements => dimension pragmatique
- Le flux majoritaire de la navigation des internautes depuis la France : la home page, puis la page tarif.

	NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES*	NOMBRE DE NOUVEAUX VISITEURS	PAGES VUES	PAGES PAR VISITE	TEMPS MOYEN SUR LE SITE	TAUX DE REBOND**
2022	9 211	9 151	80 446	5,94	2'51''	0,77%
2021	3 353	4 643	24 230	5,22	2'22''	0,47 %

Le site internet a été créé en 2021 à l'occasion de la reprise par C'Chartres Tourisme de cet équipement, pour répondre aux besoins des internautes et proposer la réservation en ligne de leur séjour. Le site a naturellement pour sa deuxième année d'existence multiplier par 3 le nombre de visiteurs. On peut aussi constater que ce site internet remplit ses fonctions au vu du taux de rebond très faible (0,77 %).

VIII. LES RESEAUX SOCIAUX

En 2022, Facebook et Instagram ont continué de s'imposer comme des réseaux sociaux engageants, malgré une animation irrégulière de ces plateformes tout au long de l'année. Durant le dernier trimestre, nous avons lancé de nouvelles initiatives autour de l'animation des médias sociaux pour donner plus de visibilité à la promotion de notre territoire et à nos produits commerciaux, en amplifiant le nombre de posts (minimum 2 par semaine), anglés sur de beaux visuels.

Les posts Instachartres n'ont pu être poursuivi à partir du mois de septembre du fait du départ de notre Community manager.

En décembre, C'Chartres Tourisme a créé un compte LinkedIN pour donner une autre visibilité à la SPL sous un angle professionnel. Les posts présentent les missions, les services et les personnels C'Chartres Tourisme, ainsi que les nouveautés : nouveaux sites, outils, propositions.

A. Facebook® - www.facebook.com/terresdechartres

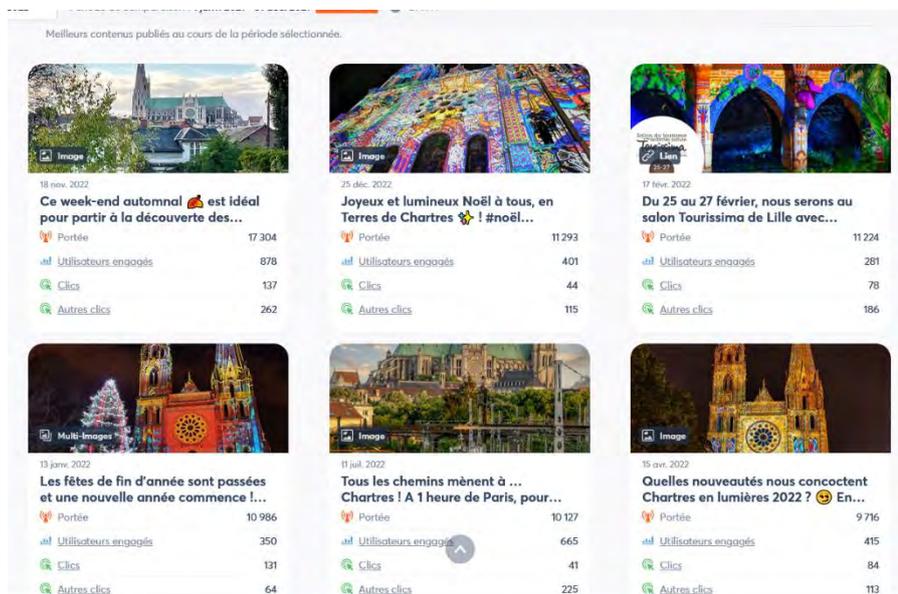
1) Accroissement de la communauté

En 2022, notre communauté a augmenté de plus de 8,8 % avec 10 169 « fans » et poursuit sa progression, malgré le départ de la Community manager, la mission ayant reprise par la directrice de la communication. Cette année, aucune campagne publicitaire n'a été réalisée.

2) Post les plus engageants

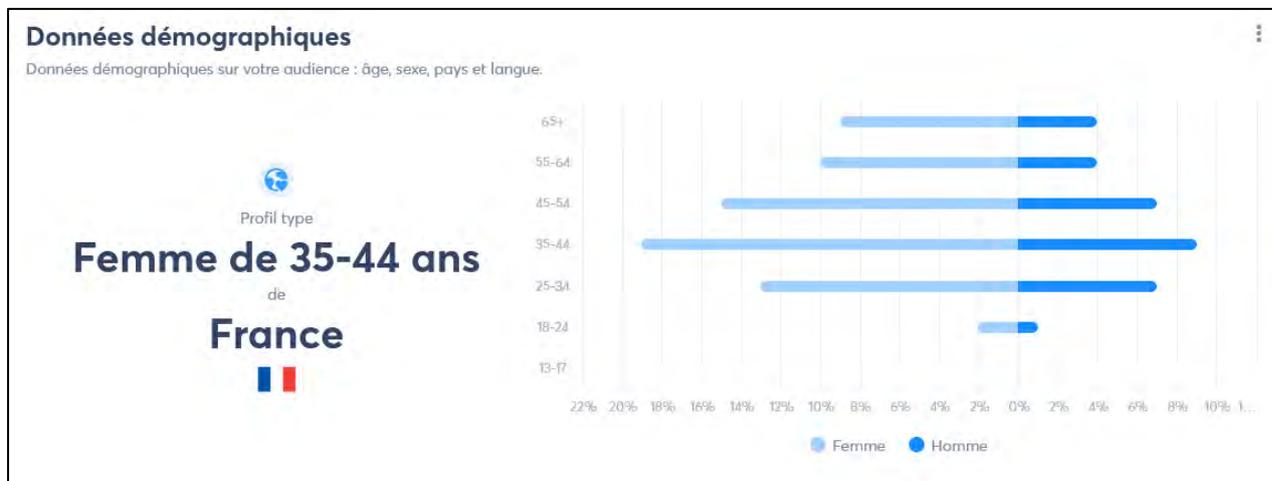
Les 6 meilleurs contenus publiés en 2022 :

Des contenus visuels comme les partages de photographies captant l'attention de nos internautes. La cathédrale et Chartres en lumières occupent la première place du succès des parutions.



3) Analyse démographique et géographique

Démographique :



Les données démographiques démontrent que notre public est plutôt jeune, 51% ont moins de 44 ans et classiquement ce sont les femmes qui apparaissent les plus engagées sur les réseaux sociaux. Cette donnée correspond bien au public rajeuni que nous souhaitons toucher.

Géographique :



Ces données montrent que notre communauté est très majoritairement française et qu'elle aussi très majoritairement locale.

Un travail important de captation d'un nouveau public parisien et plus largement francilien sera mis en œuvre en 2023 par des campagnes publicitaires ciblées sur cet immense public potentiel.

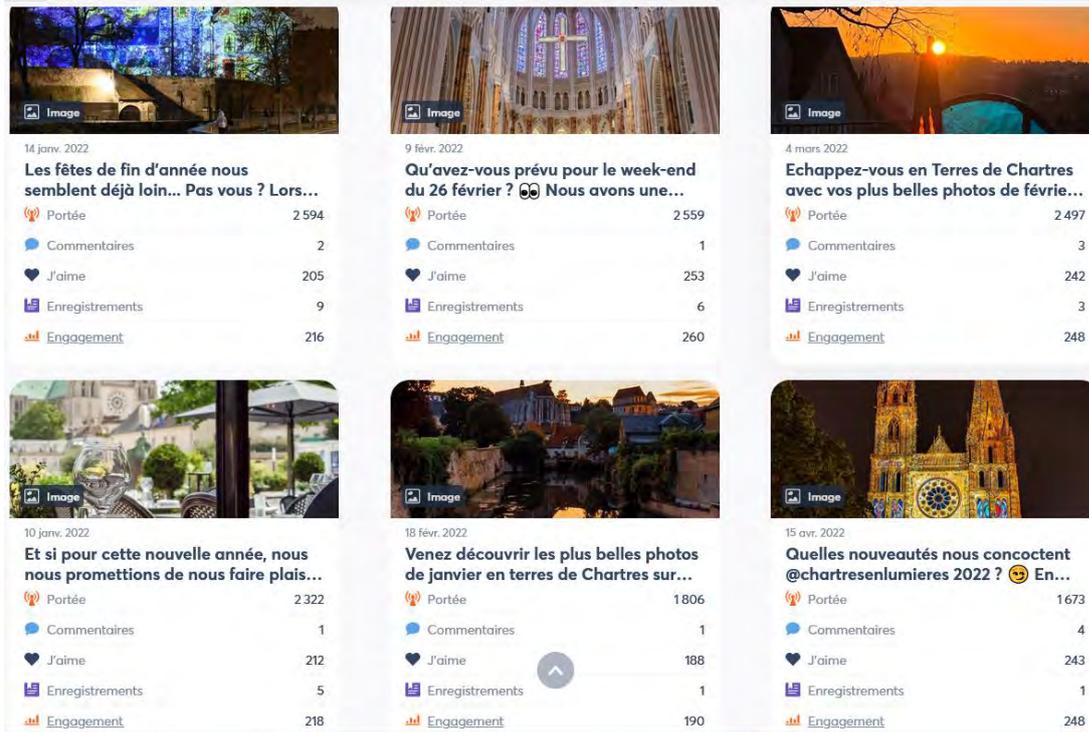
B. Instagram® - www.instagram.com/terresdechartres

1) Accroissement de la communauté

En 2022, notre communauté a augmenté de plus de 5,4 % avec 3 543 « abonnés » et poursuit sa progression, malgré le départ de la Community manager, la mission ayant reprise par la directrice de la communication. Cette année, aucune campagne publicitaire n'a été réalisée.

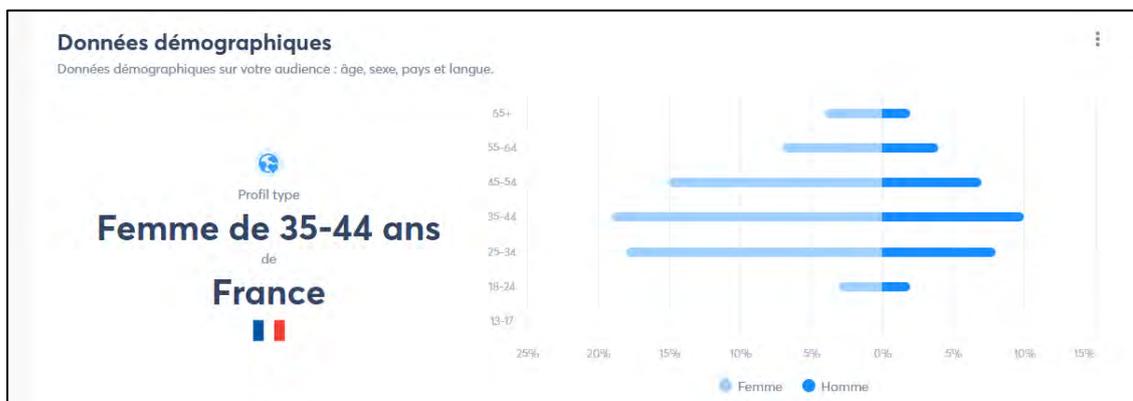
2) Posts les plus engageants

Les 6 meilleurs contenus publiés en 2022 : contre l'avis communément répandu c'est sur notre compte instagram que les posts liés à du contenus web ont le plus de succès : expériences,



3) Analyse démographique et géographique

Démographique :



Les données démographiques démontrent que notre public est plutôt jeune, 60% ont moins de 44 ans et classiquement ce sont les femmes qui apparaissent les plus engagées sur les réseaux sociaux. Cette donnée correspond bien au public rajeuni que nous souhaitons toucher.

Géographique :



Ces données montrent que notre communauté est très majoritairement française et qu'elle aussi très majoritairement locale.

Un travail important de captation d'un nouveau public parisien et plus largement francilien sera mis en œuvre en 2023 par des campagnes publicitaires ciblées sur cet immense public potentiel.

4) Performances de nos stories

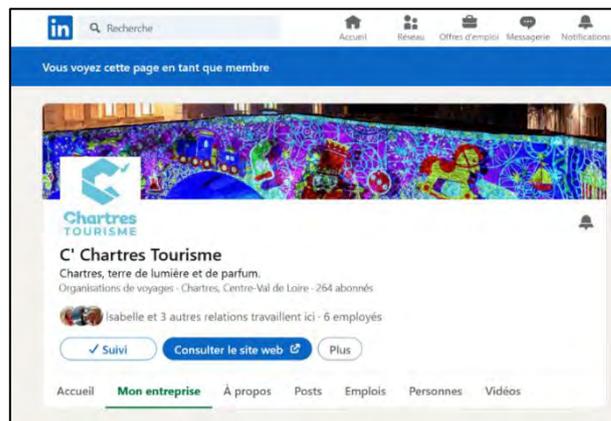
Sur l'ensemble de l'année 2022, 235 stories ont été publiées sur notre compte Instagram permettant un ainsi un relais de nos posts, nous permettant également de faire la promotion de nos séjours et produits ainsi que de l'agenda des manifestations.

C. LinkedIn

Lancé en décembre 2022, la fréquence de publication est d'environ 1 post par semaine. Cependant, ce rythme n'empêche en rien la possibilité de faire des posts spontanés autour de sujets « chauds » ou de clin d'yeux à nos partenaires.

La page a obtenu plus de 150 abonnés en un mois depuis son lancement

Les KPIs (Indicateurs de suivi des retombées) : sont le nombre d'abonnés, mais la cible n'est pas grand public, nous cherchons plutôt à amplifier notre notoriété local (large), et à faire connaître nos missions, et propositions commerciales en direction des entreprises par exemple. Ainsi que nos partenaires présents sur ce réseau, qu'ils soient institutionnels, publics ou privés. La cible est donc presse, professionnels du tourisme, institutionnels (élus), partenaires de C'Chartres Tourisme, tout prestataire touristique.



Les thématiques traitées sont donc nombreuses et diverses : les services et leurs missions, les actualités de C'Chartres Tourisme, relais des articles de Votre Agglo et Votre Ville, les articles de blog sur la destination, émissions, les communiqués de presse, dossiers de presse, les nouveaux projets, la participation de l'équipe à des séminaires, salons, workshop, eductour, les offres d'emploi de C'Chartres Tourisme et de ses différents sites...

Le style rédactionnel adopté évite les longues phrases et fioritures, privilégiant ainsi, un style direct et simple, qui va droit au but et met en avant l'équipe, ses compétences et son esprit dynamique. En mettant l'humain au centre, notre valeur ajoutée.

D. Autres médias sociaux de C'Chartres Tourisme

1) Focus sur Pinterest - www.pinterest.fr/terresdechartres

Malgré une relance en fin d'année 2021, notre communication sur Pinterest a peu évolué en 2022.

Depuis la relance de ce compte, plus de 1 000 personnes ont été en contact avec le contenu que nous y avons posté.

2) Focus sur Youtube - www.youtube.com/user/terresdechartres

Comme notre compte Pinterest, en fin d'année 2021, notre chaîne Youtube a été relancée aux couleurs de notre nouvelle image de marque. Son animation a repris par le biais de la création de vidéos courtes illustrant des articles publiés sur notre blog. En 2022, 6 vidéos ont été postées.

E. Jeux concours de fin d'année sur Facebook et Instagram

Jeux concours de fin d'année

Du 8 au 15 décembre 2022

Objectif : accroître le trafic de nos réseaux sociaux

Pas sponsorisée

Cible : grand public, toutes zones géographiques

La campagne a été construite de la manière suivante :

Une photo mystère pour un lieu à identifier : Liker la page + Partager le post + Inviter 2 personnes

Les objectifs étaient :

- D'aller chercher de la viralité sur nos réseaux
- D'augmenter l'engagement de notre communauté
- D'élargir notre communauté

Le cadeau était 2 places pour une visite guidée organisée par C'Chartres Tourisme (Chartres en lumières et sur les traces de Saint Nicolas).

IX. OPERATIONS DE PROMOTION

A. Salons

Tourissima :

Salon du tourisme et des activités de nature - Lille

Date : du 25 au 27 février

Cible : grand public

15 000 visiteurs

En collaboration avec la direction de la communication de Chartres métropole et en partenariat avec le Club hôtelier,

Promotion de la destination avec distribution de magazines de destination, fiches produits, dépliants.

Destinations urbaines :

Salon B to B, organisé par Atout France - Bruxelles

Date : le 21 avril

Cible : autocaristes, Tour-Opérateurs, conciergeries, agences de voyages.

Promotion city-trip, city break



B. Eductours

C'Chartres Tourisme accueille également des professionnels du tourisme français et étrangers dans le cadre d'éductours, opérations de promotion menés tout au long de l'année. En 2022 nous avons accueilli :

Eductour tourisme spirituel 30 avril et 1^{er} mai

Organisé après le workshop Villes Sanctuaires de novembre 2021

7 agences spécialisées dans le tourisme spirituel

Visites guidées cathédrale, Ateliers Loire, crypte à la bougie, Chartres en Lumières, visite de la ville en petit train. Partenaires : Grand Monarque, Molière, Amphytrion, Tomates et Piments.

C. Opérations ponctuelles

Festival Les Vieilles Pédales

Les 14 et 15 mai 2022 a eu lieu le 1er Festival des Vieilles Pédales, festival vélo vintage.

C'Chartres Tourisme était présent parmi les exposants du village avec un stand partagé avec la Véloscénie.

Promotion de l'itinéraire Véloscénie et des séjours à vélos et location de vélos de C'Chartres Tourisme.

Journées européennes du patrimoine :

En collaboration avec la Direction des affaires culturelles de la ville de Chartres. C'Chartres Tourisme était présent au chalet d'accueil de ces JEP, 17, 18 et 19 septembre sur le parvis de la cathédrale. Pour de l'information touristique et la promotion de ses produits visites et de ses éditions, auprès d'un public très large et en particulier des nouveaux arrivants très nombreux à ce type de manifestation.

X. CAMPAGNE E-MAILING

Depuis 2018, nous sommes dotés d'un outil d'envoi de newsletter appelé « Nurtik » qui nous permet de professionnaliser ces envois. L'ajout des contacts à cet outil nous a permis de faire un tri et de supprimer les adresses e-mails erronées ou en doublon. Nous avons donc à présent une base de données qualifiée, souhaitant recevoir régulièrement nos newsletters ou pouvant se désinscrire à tout moment conformément aux lois RGPD en vigueur.

Fin 2022, l'ensemble de nos bases qualifiées représentaient en :

- BtoB : 7 175 contacts
 - o Service Séminaires et Congrès :5 772 contacts
 - o Service Réceptif - Groupes :1 000 contacts
 - o Service Développement et Partenariat :403 contacts

- BtoC : Ce segment sont travaillés en fonction de la provenance géographique mais également des centres d'intérêt des clients :
 - o Idées sorties :3 729 contacts
 - o Chartres Métropole :3 071 contacts
 - o Autres France :3 050 contacts
 - o Clients WeLogin :2 129 contacts
 - o Contacts étrangers :1 298 contacts
 - o Départements limitrophes :811 contacts
 - o Eure-et-Loir :1594 contacts
 - o Ile-de-France :2 132 contacts
 - o Newsletter e-news :6 092 contacts

A. Cible grand public

1) Campagnes hebdomadaires « Idées Sorties »

Depuis 2010, et pour répondre à une demande toujours plus croissante, C'Chartres Tourisme envoie de manière hebdomadaire une newsletter présentant les incontournables du week-end ainsi que le livret « Idées Sorties » recensant certains événements de Chartres et de l'ensemble de l'agglomération. Cette newsletter a été adressée en 2022 à une liste de distribution, de plus de 3 700 contacts (contre 3 040 envois en 2021).

A noter : en complément de cette campagne dédiée, l'hebdo est distribué à l'accueil de C'Chartres Tourisme.

Le hors-série « Idées Sorties » adapté pour les enfants est également proposé à l'occasion de chaque période de vacances scolaires de notre zone (hiver, printemps, été et Noël). Cette édition, réalisée en interne, est relayée dans le cadre de nos campagnes hebdomadaires. A noter : ce hors-série est également disponible à l'accueil de C'Chartres Tourisme et en téléchargement sur le site internet.

2) Campagnes locales et nationales

Nous avons envoyé des newsletters génériques et ciblées à nos différentes bases de données en fonction de l'actualité en France (actualité froide) et de celle de C'Chartres Tourisme (actualité chaude).

Cette année, 18 campagnes ont été envoyées :

CIBLE	MISES EN AVANT	DATE DE L'ENVOI	NBRE D'ENVOIS	TAUX D'OUVERTURE TAUX DE CLICS
Parenthèse culturelle et gourmande en Terres de Chartres				
Individuels France hors département	- Promotion séjour city break, clé en main	08/01	5 312	30,25% et 712 clics dont 148 clics uniques
Week-end ressourçant en famille en Terres de Chartres				
Individuels 28, dpt limitrophes, Ile-de - France	- Visites immersives - Accrobranche - Tanière - Karting	29/01	5 907	30,98% et 780 clics dont 114 clics uniques
Week-end Henri IV				
Individuels France hors département	- promotion séjour Henri IV	05/02	4 631	30,53% et 176 clics dont 107 clics uniques
Visites pépites				
Individuels visites et conférences	- Promotion des nouvelles visites Pépites en Terres de Chartres de Gilles Fresson	05/03	239	48,95% et 19 clics dont 13 clics uniques
Tourissima suite				
contacts Tourissima	- Séjours Tourissima	19/03	37	81% et 5 clics dont 2 clics uniques
Vacances de Pâques				
Individuels Ile-de-France, Haut de France, dpt limitrophes	- Vacances en famille en Terres de Chartres - Picassiette - Karting - Tanière	26/03	1 810	31,27 % et 399 clics dont 31 clics uniques
Le patrimoine de Chartres s'illumine				
Individuels France	- Séjour secret des bâtisseurs - Chartres en Lumières - Cave & Crypte	02/04	4 959	32,18 % et 375 clics dont 258 clics uniques

CIBLE	MISES EN AVANT	DATE DE L'ENVOI	NBRE D'ENVOIS	TAUX D'OUVERTURE
Week-end culture et nature en Terres de Chartres				
Individuels France	- Accrobranche - Location vélo - Visites culturelles et patrimoine	07/05	4 969	35,57 % et 420 clics dont 97 clics uniques
Camping de Chartres				
Individuels France	- Séjour au vert - Ecolodges - Itinéraires vélo et pédestres - Visites patrimoine	28/05	4 958	28,68 % et 541 clics dont 107 clics uniques
Week-ends de mai				
Individuels France	- Séjours clé en main - Aventure à vélo	17/05	4 969	30,79 % et 149 clics dont 76 clics uniques
Programmation de la saison				
Individuels France - hors Chartres Métropole	- Visites immersives et historiques - Chartres en lumières - Séjours clé en main	01/07	7 461	36,06 % et 408 clics dont 191 clics uniques
Activité de plein air				
Individuels France - hors Chartres Métropole	- Randonnées pédestres et à vélo, canoé. - Séjours, clés en main	29/07	4 862	30,98 % et 233 clics dont 134 clics uniques
Golf & kart				
Individuels - France - hors Chartres Métropole	- Promotion du package	24/06	6 961	55,56 % et 976 clics dont 108 clics uniques
City Break en Terres de Chartres				
Individuels - France - hors Chartres Métropole	- Faites durer les vacances le temps d'un week-end prolongé - Guides pratiques - RoasBook	31/08	6 017	33,95 % et 751 clics dont 123 clics uniques
Terres de Chartres vacances de la Toussaint				
Individuels France - hors Chartres Métropole	- Activités loisirs - Activités culturelles	30/09	5 755	34,35 % et 213 clics dont 131 clics uniques
Pépites Terres de CHartres				
Individuels -clients WeLogin pépites	- Visites pépites de Gilles Fresson	01/10	61	67,21 % et 6 clics dont 5 clics uniques
25^{ème} heure VSF				
Individuels - Eure-et-Loir & clients WeLogin	- Déambulation sur les chemins de pèlerinage et visite du sanctuaire	24/10	321	54,21 % 9 clics dont 5 uniques
Noël à Chartres !				
Individuels France - hors Chartres Métropole	- Visite guidée Chartres en Lumières - Visite Saint Nicolas à la Cathédrale - Animations de Noël	2/12	6 858	38 % 812 clics dont 285 uniques

B. Cible B to B séminaires et congrès

Toujours dans le cadre de notre stratégie de communication dédiée à la promotion des nouveaux services de Chartres congrès, nous avons envoyé des newsletters toutes les deux semaines plus ciblées (tant en termes de produit que de public visé).

CIBLE	MISES EN AVANT	DATE DE L'ENVOI	NOMBRE D'ENVOIS	TAUX D'OUVERTURE TAUX DE CLICS
Retrouvez vos collaborateurs				
Congrès - Chartres Métropole, 28, dpt limitrophes, Ile de France	Activités incentives Séminaire sur mesure	05/04	2 457	16,08 % et 9 clics dont 2 clics uniques

CIBLE	MISES EN AVANT	DATE DE L'ENVOI	NOMBRE D'ENVOIS	TAUX D'OUVERTURE TAUX DE CLICS
Découvrez votre lieu idéal de séminaires à Chartres !				
Congrès - Chartres Métropole, 28 et dpts limitrophes & Congrès - Ile- de-France, clients tourbiz	Salles de l'hôtel de ville	08/09	2 389	18,33 % et 560 clics dont 83 clics uniques
Notre valeur ajoutés				
Congrès - Chartres Métropole, Eure et Loir, dpts limitrophes, Ile de France, clients tourbiz	Pourquoi choisir C'Chartres Tourisme pour organiser votre événement d'entreprise ?	11/10	2 036	24,85 % et 178 clics dont 67 clics uniques

I. RESEAUX ET ACTIONS

Afin d'élargir et d'optimiser ses moyens d'actions, C'Chartres Tourisme est membre de plusieurs réseaux et participe à des actions communes de promotion avec différents partenaires.

A. Le réseau Offices de Tourisme

1) ADN Tourisme



ADN Tourisme est né le 11 mars 2020 d'une fusion des 3 fédérations historiques des organismes institutionnels du tourisme : Tourisme & Territoires, Destination Régions et Office de Tourisme de France, C'Chartres Tourisme adhérant depuis de nombreuses années à cette dernière, a rejoint ADN Tourisme.

2) Le Comité Régional du Tourisme - CRT



Les échanges se sont multipliés avec le CRT :

- Organisation de voyages de presse et de blogueurs commun.
- Meilleure prise en compte, par le CRT, de la destination Chartres.

3) Eure-et-Loir Tourisme



- Accueils presse et blogueurs en commun.
- Enrichissement et mise à jour de la base de données mutualisées Tourinsoft.

B. Fédération des EPL



C'Chartres Tourisme étant devenu SPL en 2020, la société a adhéré à la Fédération des EPL, source d'information juridique indispensable dans la mise en place et le fonctionnement d'une SPL.

C. Villes sanctuaires



L'Association des Villes Sanctuaires de France réunit des Offices de Tourisme et des Sanctuaires (Alençon, Ars, Chartres, Cotignac, la Salette, Le Mont-Saint-Michel, Le Puy-en-Velay, Lisieux, Lourdes, Nevers, Paray-le-Monial, Rocamadour, St Maximin et la Ste Baume, Ste Anne d'Auray, Stes Maries de la Mer, Thierenbach, Vézelay) poursuivant un objectif commun : améliorer l'accueil des visiteurs, touristes ou pèlerins, et leur faire découvrir l'environnement touristique du Sanctuaire.

D. Chartres Métropole



- Participation à différentes réunions de commission de la ville de Chartres (communication, promotion, commerce...).
- Etroite collaboration sur la communication Chartres en Lumières, sur le travail de réflexion nouvelle marque de territoire, sur la gestion de divers reportages,
- Collaboration dans la gestion de la plate-forme Nouveaux Territoires : site de déclaration et de collecte de la taxe de séjour. Mise à disposition de personnel C'Chartres Tourisme pour la tenue de la régie de recette taxe de séjour et l'accompagnement auprès des hébergements pour l'utilisation de l'outil.

E. Congrès-cités



Congrès-Cités est un réseau de 21 villes de province qui partagent des valeurs telles que la différence, le « bon vivre », l'authenticité et le terroir ; des experts au service de leur clientèle, qui connaissent leurs prestataires et les orientent vers le meilleur choix pour leur événement (connaissance, sécurité, confiance).

Les 21 villes partagent également leurs retours d'expériences pour toujours améliorer l'accueil et la gestion de manifestations professionnelles.

Les villes du réseau : Agen, Angoulême, Belfort, Brive la Gaillarde, Caen, Cahors, Chambéry, Chartres, Dinan, Epinal, Laval, Martigues, Millau, Mont de Marsan, Moulins, Mulhouse, Niort, Pau Pyrénées, Quimper, Roanne, Vannes.

A l'occasion de l'Assemblée générale en octobre 2021, les actions suivantes sont définies pour 2022 pour le réseau :

- Opérations en Région / Salon SO EVENEMENT à Nantes pour le ¼ nord-ouest (Dinan, Vannes, Quimper, Caen, Laval, Niort et Chartres)
- Une opération nationale sur le salon PURE
- Positionnement du réseau sur la cible sport : Travail pour construire une proposition d'action dans laquelle le réseau pourrait s'engager
- Atelier de travail sur la communication : interne et externe : changement du nom du réseau et charte graphique



Pour Chartres :

- Après presque 2 ans d'inactivité, un travail sur les fichiers communs du réseau est fait en 2022, afin de capter des clients potentiels, l'objectif étant l'apport d'événements importants sur notre territoire.
- Elue à l'unanimité trésorier du Réseau.

F. Club hôtelier



Depuis 2018, le partenariat entre le club hôtelier de Chartres et de C'Chartres Tourisme poursuit son développement à travers des opérations de promotion et une veille d'information touristiques auprès des collaborateurs des hôtels.

G. Les vitrines C'Chartres



Soutien promotionnel, relais sur nos réseaux sociaux des actions lancées durant l'année.

En 2022, un partenariat avec Les Vitrines C'Chartres et la direction des affaires culturelles a été initié autour des 50 ans de la signature de la convention UNESCO : visites guidées, participation à la création de divers supports « l'avez-vous VUE ? »

H. Comité d'itinéraire de la Véloscénie



Depuis novembre 2018, la Véloscénie est cogouvernée par C'Chartres Tourisme et l'Office de Tourisme du Mont St Michel. Cette gouvernance a été renouvelée en décembre 2022.

- Des échanges sur la communication de l'itinéraire ont été initiés grâce aux réunions du GT com Véloscénie qui regroupe tous les communicants de l'itinéraire mais aussi grâce à une collaboration le chargé de communication et marketing de la Véloscénie, présent dans les locaux de C'Chartres Tourisme, au sein du service communication, deux jours / semaine.
- En 2022 des opérations de promotion ont eu lieu à l'occasion du festival Les Vieilles pédales (tenue d'un stand Véloscénie) et de l'organisation de Cinécyκλο au camping de Chartres.

I. Les organisateurs de manifestations

C'Chartres Tourisme continue à collecter les manifestations du territoire afin d'en faire la promotion sur le site internet, sur les idées sorties, et dans les newsletters dédiées à la billetterie.

La sollicitation vers les organisateurs pour disposer des informations a été renforcée cette année, permettant un recensement plus fourni.

	NOMBRE DE MANIFESTATIONS TRAITÉES
2020	598
2021	620
2022	1 256

II. RELATIONS AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES LOCAUX

Dans la continuité 2021, les relations partenaires de cette année poursuivent leur évolution avec une mise en avant d'acteurs touristiques locaux identitaires et de qualité sous 2 formats :

- Visibilité gratuites dans les guides Gourmand, Hébergements, loisir/patrimoine, de prestataires sélectionné par C'Chartres Tourisme
Ces mêmes prestataires ont pu également bénéficier d'une insertion internet également gratuite.
- Prestations publicitaires.

Ainsi, cette année, les offres publicitaires payantes étaient :

- L'encart publicitaires dans les éditions : magazine, guides, plan Z
- L'insertion internet pour les prestataires ne figurant dans les guides
- La publicité sur écran à l'accueil public de C'Chartres Tourisme
- La création et édition de cartes commerciales

Ainsi 41 prestataires ont sollicité les prestations ci-dessus, générant un chiffre d'affaires de 28 k€ (vs 9 k€). Ce sera la dernière année de commercialisation d'espaces publicitaires et prestations cartes commerciales,

L'ensemble des acteurs touristiques locaux a, bien évidemment, continué à bénéficier des avantages antérieurs liés aux relations partenaires :

- Etre sollicité par le service communication qui met en avant les prestataires dans les communiqués de presse trimestriels ou lors d'accueil presse ciblés.
- Pouvoir relayer la communication de ses événements notamment sur notre site internet.
- Participer ensemble à des salons et des actions de promotion.
- Etre référencé auprès du service Réceptif et service Séminaires et Congrès afin de développer son chiffre d'affaires.
- Etre informé des actions menées par C'Chartres Tourisme
- Etre conseillé dans son activité : l'équipe de C'Chartres Tourisme est à leur disposition.
- Disposer de source d'information dans le domaine du tourisme.

I. DEVELOPPEMENT

A. Maison internationale de la Cosmétique (MIC)

Dans un lieu développé grâce au concours de Chartres métropole, Cosmetic Valley souhaite créer un lieu de référence international sur la cosmétique un espace d'exposition public, dédié à la culture cosmétique et le QG de la filière.

La Maison Internationale de la Cosmétique cristallisera en un lieu totem la dynamique de l'écosystème à l'échelle nationale et internationale (innovation, business, formation...)

Elle se donne pour mission de valoriser ce domaine, en défendant le caractère universel du bien-être et des soins du corps, les valeurs qu'elle incarne et ses spécificités industrielles.



Positionnée à Chartres, Cosmetic Valley travaille en étroite collaboration avec C' Chartres Tourisme pour promouvoir le lieu et développer une offre touristique élargie innovante (boutique, pop-up store, activité BtoB, accueil de groupes -toutes cibles, restauration signature).

Ainsi, en 2022, C'Chartres Tourisme a :

- Mené un travail sur la scénographie, en réalisant un benchmark sur des prestations/concept déjà existants sur le territoire français en veillant de garantir la vocation touristique et non uniquement la filière cosmétique.
- Fait une demande d'accompagnement Ingénierie développement Atout France (FTI – France Tourisme Ingénierie) avec financement par la région, sur 2 axes :
 - o Positionnement : image/ positionnement
 - o Marketing : services / prestations

B. La Maison Picassiette



La Ville de Chartres, Chartres métropole et C'Chartres Tourisme ont convenu de s'associer pour optimiser le développement économique et la promotion touristique de différents sites d'intérêt de la ville de Chartres et prestations associées dont la Maison Picassiette :

Pour les prestations suivantes : gestion et exploitation, attractivité du lieu pour le territoire de Chartres et de son agglomération, animation et redynamisation du site, promotion touristique et développement de produits touristiques (visites immersives, packages)

2022 :

- Process de contractualisation avec les services de la collectivité
- Business plan
- Travail sur la partie juridique (DSP)
- 2 salariés embauchées
- Ouverture de la Maison Picassiette au public : 15/3/2023

II. NOUVEAUX PROJETS

La Conciergerie



C'Chartres Tourisme crée la première Conciergerie touristique multi-services sur le parvis de la Cathédrale de Chartres :

- Accueil touristique personnalisé avec un outil innovant (Roadbook)
- Location de vélos à assistance électrique, services accueil vélo
- Consignes à bagages
- Toilettes dont PMR
- Boutique de produits locaux et souvenirs

La Conciergerie sera ouverte 7/7 de 10 heures à 18 heures, animée par le personnel de C'Chartres Tourisme, avec comme objectif principal de donner la plus belle porte d'entrée du territoire.

Travaux réalisés :

- Remise en état des locaux et toilettes
- redesign de l'ensemble de l'équipement
- Création d'un concept multiservices
- 3 salariés embauchés
- Ouverture le 31/3/2023

III. CANAL LOUIS XIV

Faisant suite aux travaux de 2021, qui étaient de réaliser une cartographie du Canal Louis XIV entre Berchères-la-Maingot (le Point-à-Rien) et le siphon amont des Larris, C'Chartres Tourisme a chargé le Comité Archéologique d'Eure-et-Loir de poursuivre la même démarche et de modéliser l'ensemble des travaux en "architecture de terre" jusqu'à Maintenon (aqueduc), qui sont appelés "Les Terrasses".

Rappelons que le Canal Louis XIV, destiné à acheminer l'eau au Château de Versailles, via Rambouillet, est schématiquement composé de deux parties :

- La première, d'une quarantaine de kilomètres, va des écluses de Boizard à Pontgouin à Berchère-la-Maingot en courant directement sur le sol en fonction du relief naturel du terrain
- La seconde en élévation sur des accumulations de terre déplacées jusqu'à Maintenon.

Ce projet consistait à avoir une base de données sur l'ensemble des travaux de terrassement qui devaient permettre, au 17^{ème} siècle, le franchissement des vallées des Larris à Berchères-la-Maingot et de l'Eure à Maintenon.

Il fallait cartographier et modéliser les éléments de ce secteur (canal, fouilles, siphons, voutes...) pour visualiser l'ensemble dans son contexte et permettre une lecture et une meilleure compréhension du paysage à l'attention des chercheurs et du grand public. Il fallait surtout donner aux décideurs les moyens d'élaborer un projet de découverte ou de redécouverte de cette gigantesque entreprise royale restée inachevée. C'est le seul ouvrage civil de Vauban et il traverse l'agglomération de Chartres de part en part. C'est une opportunité d'offrir une réponse à une demande de plus importante de développement touristique, patrimoniale et historique.

200 hectares (environ 6 km de long sur 300 m de large) ont été cartographiés en 2022 dans un secteur intégralement boisé par une couverture aérienne par LiDAR sous drone. Des ouvrages enterrés maçonnés (Petite et Grande Voute, siphons ...) ont été scannés par un LiDAR-sol.

Aujourd'hui c'est un ensemble de vestiges en élévation sur 10 km qui ont été sortis de l'oubli.



Relevé cartographique par LiDAR des Terrasses entre Berchères-la-Maingot et Maintenon

D'ores et déjà les services techniques de Chartres métropole cherchent des solutions pour rendre accessible ces ouvrages et les présenter au public.

Pour en savoir plus : <https://www.chartrestv.fr/fr/8-videos/433-la-riviere-du-roi>

I. CAMPING DE CHARTRES

La gestion du camping municipal par C'Chartres Tourisme a été reconduite en 2022, pour une durée de 7 ans.

Cette gestion de délégation fait l'objet d'un rapport d'activité et financier annuel, à part entière. Aussi, les informations présentées ci-dessous en sont une synthèse.



A. Le RH

Après une 1^{ère} année, sous la responsabilité d'un conseiller en séjour de son équipe, C'Chartres Tourisme a recruté un couple de gérant logeant sur place, pour la nouvelle saison.

B. Aménagement réalisé par la ville de Chartres

La ville de Chartres a procédé à un certain nombre de travaux de rafraîchissement :

- Changements des portes et fenêtres accueil/espace loisirs.
- Remplacement des barrières automatiques codées pour entrer sur le terrain.
- Ajout d'un 3^{ème} portillon ouvrant sur le chemin vert pédestre le long de l'Eure permettant de rejoindre le cœur de ville.
- Changement ou remise en état des digicodes pour chacun des portillons.
- Bloc sanitaire entièrement refait.
- Pose d'un container maritime réhabilité en nursery et laverie.
- Réfection du terrain de pétanque
- Création de 14 emplacements dédiés aux camping-cars avec aménagement-renforcement du sol dit « stabilisés »
- Installation d'une borne neuve FLOT BLEU pour l'entretien des eaux des véhicules de tourisme (vidanges, remplissage eaux claire).

C. Evolution de l'offre hébergement

Démarrage d'une campagne d'investissements pour diversifier les offres d'hébergements afin d'élargir la clientèle, installation de :

- 4 hébergements type écolodges : 2 pouvant accueillir jusqu'à 5 personnes et 2 autres pouvant accueillir 2 personnes.
- 1 caravane par l'Association des amis de Saint-Jacques de Compostelle 28.
- Augmentation du nombre d'emplacements dédiés aux camping-cars.

D. Extension des services du camping

C'Chartres Tourisme a poursuivi le travail de développement de l'accueil et des services. Ainsi, la boutique locavore s'est diversifiée proposant des gammes plus large de produits alimentaires, de premières nécessités et de souvenirs.

Par ailleurs, un véritable espace de convivialité a été aménagé permettant de :

- Faire la promotion des services mis en place tels que la commande de pain, viennoiseries et même un service de petit-déjeuner pour le matin,
- Mettre à disposition du petits électroménagers : réfrigérateur, cafetières, bouilloires, four micro-onde, location de plancha...
- Créer un point lecture.
- Proposer des jeux d'intérieur et de plein air.

E. Développement de nouveaux partenariats

En plus du partenariat de foodtruck mis en place durant la 1^{ère} année d'exploitation, le camping de Chartres a pu proposer à sa clientèle :

- Un petit marché de fruits et légumes bio, avec Le verger aux haies, 2 fois / semaine.
- la vente de tickets d'entrée au complexe aquatique l'Odyssee.

F. La communication

Les statistiques du site www.camping.de.chartres.com sont disponibles à la page 34 du présent document

En 2022, la communication a été axée sur :

- La nouvelle équipe.
- Les travaux de réfection des sanitaires et création de nursery, emplacements camping-car stabilisés, nouvelle borne flot bleu.
- Les nouveaux logements écolodges.
- Les animations au et autour du camping : randonnées pédestres et vélo, guinguette, canoë kayak, cinécyclo.
- Les produits du camping : location vélo, épicerie produits locaux, petits-déjeuners.
- Les produits de la SPL : visites guidées patrimoine, ludiques.
- Les partenaires de C'Chartres Tourisme ; restaurants et activités loisirs.

La page Facebook dédiée a bénéficié de 22 posts entre avril et octobre.

Par ailleurs, le camping de Chartres a fait l'objet de campagnes de communication tout au long de l'année sur les supports de la SPL : magazine, réseaux sociaux, guides pratiques, etc. Et par 2 accueils blogueurs dans les écolodges.

1) Accueils influenceurs

25 au 27 mai : accueil de Jenny et Benoît du blog voyage Jeanny et Benoît autour du monde. Visites : Chartres en Lumières, Maison Picassiette, Centre International du vitrail, cathédrale, Chartres au fil du temps, balade libre au long de l'Eure, découverte des ponts et lavoirs et street-art. Animations et loisirs : canoë Kayak, démonstration Atelier Picol, Odyssee. Hébergement : écolodge camping de Chartres. Repas : La Petite Venise – La Guinguette apéro-dîner sur l'eau, le 21, Dégustation de vin et planches au Christie's, bistrot Racines.

9 et 10 octobre avec La Véloscénie : accueil de Ugo Mikaelian, Jérémy Tonapani et Kevin Mérigot du blog Les Moustachus en vadrouille. Visites, château de Maintenon, cathédrale, Picassiette, Chartres en Lumières. Hébergement écolodge camping de Chartres. Repas restaurant Artypik.

2) Articles dans Votre Agglo

Mars – Le camping de Chartres poursuit sa montée en gamme.

Numéro d'été - Vive le Glamping – les nouvelles solutions d'hébergements proposées au camping de Chartres ont déjà trouvé leur public.

G. La commercialisation

C'Chartres Tourisme a reconduit le référencement auprès de campingcard ACSI : carte de réduction pour la basse saison, elle permet au spécialiste du camping de proposer aux campeurs des nuitées à prix réduits pendant l'avant et l'arrière-saison.

H. Le bilan

MOIS	NB SEJOURS		NB NUITEES		DUREE MOYENNE	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Avril	-	352	-	1 102	-	3,1
Mai	112	1 008	278	3 009	2,5	3,0
Juin	478	1 371	1 483	4 142	3,1	3,0
Juillet	983	1 705	3 078	5 630	3,1	3,3
Août	1 315	2 066	3 865	6 698	2,9	3,2
Septembre	1 044	1 484	2 922	4 507	2,8	3,0
Octobre	332	500	860	1 563	2,6	3,1
Total	4 264	12 866	12 486	26 651	2,8	3,1

63,2 % de la clientèle est de nationalité étrangère, avec 18,56 % de néerlandais, 16,99 % d'allemand et 14,61 % d'anglais. Contrairement aux statistiques de l'accueil à la maison du saumon, les français sont beaucoup moins importants, représentant ainsi 36,8 % de la clientèle du camping.

Le taux d'occupation total pour la saison, concernant les 96 emplacements est de 74,5 %. Le taux le plus important est de 97,8 % pour la semaine du 14 au 21 août.

TAXE DE SEJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion de la taxe de séjour se fait par le biais d'une plateforme de déclaration et de reversement : <https://chartresmetropole.taxesejour.fr/>.

Dispositif mis en place par Chartres Métropole et géré par la DA administratif SPL, Développement & Partenariat de C'Chartres Tourisme pour le compte de Chartres métropole (statut de régisseur taxe de séjour).

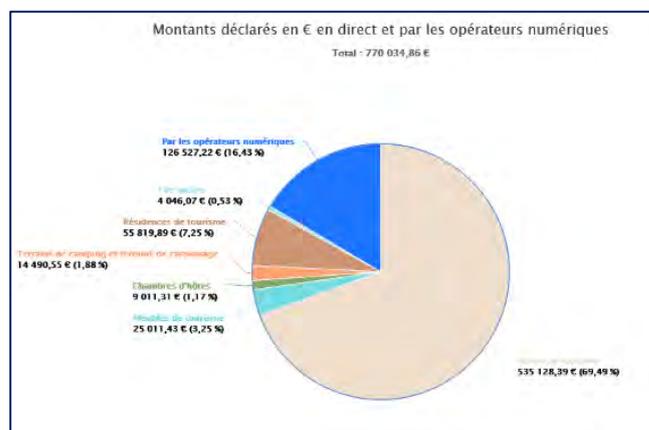


Depuis près de 4 ans, les hébergeurs, professionnels ou non, sont accompagnés dans l'utilisation de l'outil et de la réglementation en vigueur. C'Chartres Tourisme est également à disposition des collectivités en recherche d'information sur les déclarations de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes.

Cette plate-forme sert de veille juridique pour les hébergeurs, mais également d'outils de communication pour la promotion du territoire.

Ainsi la régie Taxe de séjour traite la collecte dans son intégralité sur le territoire de Chartres Métropole, les chiffres ci-dessous sont des données à ce jour, et peuvent évoluer. En effet, quelques hébergements tardent à faire leur déclarations et reversements. Notre organisation de relances régulières et de pédagogie les incite à régulariser leur situation et éventuel retard de reversement.

ANNEE	TSI COLLECTEE A CE JOUR	REVERSEE A	
		C'CHARTRES TOURISME	LE DEPARTEMENT
2020	411 k€	374 k€	37 k€
2021	545 k€	495 k€	50 k€
2022	743 k€	675 k€	65 k€



I. LA VIE DE L'EQUIPE

En 2022 notre l'effectif équivalent temps plein était de 18 et nous avons accueilli :

A. Les recrutements

En emploi permanent :

- 1 CDI au service Groupes : Natacha VERNIZEAU - le 13/06/22.
- 1 CDI au service Congrès : Marlène LEDRU - le 14/02/22.
- 2 CDI au Camping : Alan et Christine PERNY - le 01/03/22.
- 1 CDI au service accueil : Elisa MALO - le 01/10/22.

Les saisonniers :

- Au service accueil :
 - o Elisa MALO - d'avril à septembre.
 - o Justine POULAIN - juillet et août.
- Au Camping
 - o Gabriel ROSSAT - en juillet.
 - o Gaël CHARLES - en août.
 - o Léopoldine GOUTAGNY - en septembre.
 - o Ennaëlle JUINO - une semaine fin juin et une semaine en août.

Les apprentis :

- Au service accueil : Maëlle VINCENT - depuis le 01 août.

Les stagiaires :

- Au service Accueil :
 - o Eva OCTRU - du 2 mai au 24 juin.
 - o Ophélie PERRAULT - du 12 décembre au 21 janvier 2023.
- Au service Communication : Manon LEFAUCONNIER - 19 avril au 30 juin.
- Au Camping : Enzo ORLANDI - du 9 mai au 23 juin.
- 1 Stagiaire détaché du Mont Saint Michel pour la Véloscénie.

B. Les départs

Ils ont quitté l'entreprise :

En emploi permanent :

- 1 CDI au camping : Thomas MARTINEAU - le 31/05/22 - démission.
- 2 CDI au service communication :
 - o Camille ANSQUER - le 20/05/22 - démission.
 - o Aude MONTAUDON - le 30/09/22 - rupture conventionnelle.

Les apprentis :

- Au service communication : Maud SALVY - le 31/08/22 - fin de formation.
- Au service accueil : Leïla SOYEZ - le 31/08/22 - fin de formation.
- À la direction/démarche qualité : Mathilde GOUTELARD - le 31/08/22 - rupture d'un commun accord.

C. Flux 2021/2022

Augmentation du nombre de CDI : + 2 au 31/12/22.

Diminution du nombre d'apprentis : - 2 au 31/12/22.

Augmentation des saisonniers et des stagiaires en 2022 (reprise de l'activité touristique après crise sanitaire COVID19).

II. LES PERSPECTIVES 2023

Projets menés courant, 2022, la conciergerie et la maison Picassiette ouvriront au public au 1^{er} trimestre 2023 (voir présentation chap. *Développement & projets* p.48 & 49).



Siège social : Hôtel de Ville de Chartres - 28000 Chartres

Adresse de correspondance : 8 rue de la Poissonnerie - CS 10289 - 28008 Chartres cedex
www.chartres-tourisme.com - 02 37 18 26 26 - info@chartres-tourisme.com

Siret : 87989644700023 - RCS Chartres
APE : 7990 Z - TVA Intracomm. : FR 29 879896447
N°Immatriculation Atout France : IM028110007

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°99-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

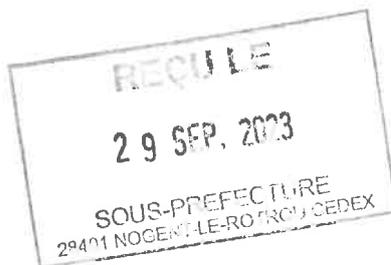
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Tarifications de la signalétique Terres de Rando

Lors du conseil communautaire du 30 mai 2023, les élus ont fixé les critères d'attribution du label « Terres de Perche, Terres de Rando ». Un pack de communication a été proposé aux communes au prix de 400 € (pour un coût pour la CDC de 800 €). Il est composé de :

- 4 Panneaux en entrée de commune
- 1 Roll up personnalisé
- 200 Autocollants

A la demande des communes labellisées, il est possible de commander des compléments de communication pour compléter ce pack. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré fixe ainsi les tarifs :

Produit	Tarif TTC
Panneau entrée de ville	170,00
Roll up	70,00
Drapeau	110,00
200 Autocollants	30,00

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 37
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°100-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Montlandon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Jean-François BOUTELOUP donne pouvoir à Mme Monique HERVET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Denise HUILLERY donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Benoit GENTY
Mme Marjorie GACHE donne pouvoir à M. Waldeck ROUSSEAU



Objet : Tarification Location du complexe sportif de Thiron Gardais

Pour répondre à l'augmentation des coûts de fonctionnement (gaz et électricité), le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe le tarif à 10 €/h pour l'occupation du complexe sportif par les structures hors CDC.

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD

